



**HAL**  
open science

## L'impact du tourisme sur l'environnement : rapport général

Organisation de Coopération Et de Développement Économiques (ocde)

► **To cite this version:**

Organisation de Coopération Et de Développement Économiques (ocde). L'impact du tourisme sur l'environnement : rapport général. [Rapport de recherche] Organisation de coopération et de développement économiques(OCDE). 1980, 157 p. hal-01510623

**HAL Id: hal-01510623**

**<https://hal.science/hal-01510623>**

Submitted on 19 Apr 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'impact du tourisme sur l'environnement

RAPPORT GÉNÉRAL



ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES  
PARIS 1950

*Also available in English under the title :*

THE IMPACT OF TOURISM  
ON THE ENVIRONMENT  
GENERAL REPORT

# **L'impact du tourisme sur l'environnement**

RAPPORT GÉNÉRAL



ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES  
PARIS 1980

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), qui a été instituée par une Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, conformément aux obligations internationales.

Les Membres de l'OCDE sont : la République Fédérale d'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie.



© OCDE 1980

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à :  
M. le Directeur de l'Information, OCDE  
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

## TABLE DES MATIERES

Préface .....	5
Conclusions de la Session Spéciale du Groupe d'Experts sur l'Environnement et le Tourisme de l'OCDE .....	7
Recommandation du Conseil sur l'Environnement et le Tourisme .....	13

### ENVIRONNEMENT ET TOURISME : LE PRESENT ET LE FUTUR

I. Un aperçu général de la situation actuelle et des perspectives d'évolution par I. Vasallo et S. Delalande .....	23
La Situation Actuelle .....	23
Perspectives d'Evolution .....	28
L'Exemple de l'Espagne .....	45
II. Les aspects économiques de la protection de l'environnement dans le secteur du tourisme Rapport du Secrétariat .....	53
Introduction .....	53
L'Economie pragmatique du tourisme et ses conséquences écologiques .....	55
La dégradation de l'environnement due au tourisme et ses conséquences pour le tourisme .....	62
Mesures économiques et budgétaires destinées à protéger l'environnement touristique .....	67
Conclusions .....	75
Annexe .....	77

III.	Les mesures politiques de protection de l'environnement dans les zones touristiques et leur efficacité par J.L. Michaud .....	79
	Introduction .....	79
	La situation des moyens de protection .....	79
	Les six paradoxes des politiques environnementales du tourisme .....	84
	Conclusion .....	86
IV.	Nécessité d'une définition et d'une action par A.S. Travis .....	87
	Introduction .....	87
	Long terme ou court terme ? .....	89
	Institutions et Politiques .....	93
	Critères, Principes et Sauvegardes .....	96
	Politiques appropriées ou niveaux appropriés .....	98
	Annexe I .....	103
	Annexe II .....	107
	Bibliographie sur l'environnement et le tourisme .....	109

## PREFACE

Dans plusieurs pays de l'OCDE la croissance rapide du tourisme depuis 1950 a provoqué une certaine dégradation de l'environnement. Ces pays ont alors demandé à l'OCDE d'examiner ce problème et c'est ainsi qu'a été créé en 1977, dans le cadre du Programme de Travail du Comité de l'Environnement, le Groupe d'Experts sur l'Environnement et le Tourisme. Celui-ci a été chargé d'analyser les différents impacts du tourisme sur l'environnement et de rechercher dans quelle mesure et par quels moyens il était possible de les réduire ou de les éviter. Cette publication, "Environnement et Tourisme", constitue le résultat final de ce programme de travail qui s'est achevé en octobre 1978 à Salzburg par une Session Spéciale rassemblant les membres du Groupe ainsi que des experts de divers domaines et des personnalités politiques.

Les travaux de ce Groupe ont été fondés en grande partie sur deux types de rapports fournis par les pays Membres participant à ce projet :

- le premier type de rapport est un rapport national décrivant la situation générale du tourisme et de l'environnement, la politique gouvernementale pratiquée dans ce domaine et les mesures de planification et d'aménagement prises dans les régions touristiques pour protéger l'environnement ;
- le second type de rapport est constitué par des études de cas concrets effectuées dans plusieurs pays Membres et analysant les incidences du tourisme sur l'environnement ainsi que ses implications économiques dans une station touristique donnée\*. Ces études devaient en particulier mettre en lumière les relations existant entre les variations des recettes du tourisme et les modifications de l'environnement ;
- de plus, le Secrétariat a rédigé un certain nombre de rapports sur des questions particulières relatives au tourisme et à l'environnement comme, par exemple, celles de la capacité d'absorption des zones touristiques, des mesures pour réduire l'influence de la circulation sur les lieux touristiques ou encore des effets du tourisme sur l'économie et l'environnement.

Des douze rapports nationaux et des dix-neuf études de cas reçus, des rapports du Secrétariat et des discussions ayant eu lieu au cours

\* Les études de cas seront publiées dans un autre ouvrage.



des réunions, le Groupe a pu tirer toute une série de conclusions et élaborer des Recommandations concernant l'Environnement et le Tourisme.

Celles-ci ont été adoptées par le Comité de l'Environnement puis par le Conseil de l'OCDE lors de la Réunion des Ministres de l'Environnement, à Paris, les 7 et 8 mai 1979.

Ces études ainsi que les recommandations auxquelles elles ont abouti doivent se traduire par la mise en œuvre de ces politiques par certain nombre d'actions concrètes en faveur de l'environnement.

- i) On peut tout d'abord s'attendre à ce que les pays Membres, ayant souhaité le lancement de ce Programme Environnement et Tourisme, y ayant participé et en ayant approuvé les conclusions, mettent en application les Recommandations faites par l'OCDE. Il est d'ailleurs prévu que l'OCDE passera en revue régulièrement la mise en œuvre de ces Recommandations par les différents pays.
- ii) L'Organisation joue également un rôle d'assistance auprès des pays désireux d'élaborer une législation concernant l'environnement et le tourisme ou des plans d'aménagement et de développement touristiques.
- iii) La coopération, qui existe déjà entre les diverses organisations internationales traitant des questions relatives au tourisme et à l'environnement, se poursuivra, notamment en ce qui concerne la détermination des droits et des devoirs des touristes ainsi que l'élaboration de lignes directrices, d'ordre environnemental, pour le développement touristique.
- iv) Enfin, dans le cadre du Programme de Travail de l'OCDE sur l'Etat de l'Environnement, des indicateurs de l'environnement spécifiques, car relatifs au tourisme, seront établis afin de pouvoir évaluer les changements intervenus sur la qualité de l'environnement par suite du développement touristique.

Comme il est démontré dans ce rapport, tout laisse à penser que le tourisme poursuivra sa croissance et qu'en conséquence la pression sur l'environnement en sera encore accrue. Cette menace dont la plupart des gouvernements ont pris conscience, incitera sans doute ceux-ci à prendre des mesures afin d'assurer à la fois l'avenir du tourisme et la préservation de l'environnement, ce dont les touristes seront les premiers à bénéficier. Ce rapport a donc pour but de donner un certain nombre d'orientations pour la mise en œuvre d'une telle politique.

## CONCLUSIONS DE LA SESSION SPECIALE DU GROUPE D'EXPERTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE TOURISME DE L'OCDE

Sur l'invitation du Gouvernement Autrichien, le Groupe d'Experts sur l'Environnement et le Tourisme a tenu une session spéciale à Salzbourg du 17 au 20 octobre 1978.

Au cours de la Session Spéciale, trois groupes de travail ont été constitués afin de discuter de façon plus approfondie :

- i) de la coopération internationale
- ii) des aspects financiers et économiques
- iii) des normes, des règlements et de la planification.

Les groupes de travail sont arrivés à des conclusions qui ont été adoptées à la Session plénière.

### A. CONCLUSIONS GENERALES

1. Aujourd'hui, le tourisme est un des secteurs dont la croissance est le plus rapide et il est devenu un élément important de la structure économique de bon nombre de pays de l'OCDE. Le nombre de voyageurs internationaux dans le monde est passé de 25 millions en 1945 à 240 millions en 1977\*. La part du tourisme international dans les pays de l'OCDE est d'environ 70 %. Le tourisme national a également connu un taux de croissance élevé.

2. Le tourisme est à l'origine de bénéfices non négligeables à la fois sur un plan social et sur un plan économique. Entre autres, il a contribué de façon importante à l'élévation du niveau de vie en augmentant et en élargissant l'éventail des possibilités d'emploi créés dans le domaine des loisirs, de même qu'en devenant, pour quelques pays Membres, la plus importante source de devises étrangères. Les paiements du tourisme international dans la zone OCDE sont passés de 5 milliards de dollars US en 1960 à 40 milliards de dollars US en 1977.

3. L'environnement est un atout important pour le tourisme et le maintien d'un "bon" environnement est donc essentiel à la poursuite de

\* D'après les statistiques fournies par l'Organisation Mondiale du Tourisme.

la croissance touristique. Réciproquement, une dégradation de l'environnement pourrait entraîner, et elle l'a déjà fait dans certaines régions, un déclin de la croissance touristique. Par contre, en certains endroits, le tourisme a contribué à l'amélioration de l'environnement.

4. Le tourisme est, dans une large mesure, une activité menée par le secteur privé de l'économie et les incitations du marché ont contribué sensiblement à la croissance rapide du tourisme. Toutefois, on ne peut s'attendre à ce que le mécanisme du marché à lui seul puisse assurer qu'une dégradation nouvelle n'ait pas lieu :

- a) Le marché adopte généralement une approche à court terme tandis que les incidences sur l'environnement se produisent à long terme.
- b) Le marché ne peut pas évaluer les changements qui interviennent dans les multiples éléments contribuant à la qualité de l'environnement et le marché ne met pas en évidence cette information, même lorsque celle-ci existe.
- c) Il y a des valeurs environnementales qui devraient être préservées en dépit de leur exploitation touristique potentielle ; cela concernerait la conservation d'écosystèmes et de paysages de valeur, de sites uniques, de monuments.

5. Il incombe aux gouvernements, aux niveaux appropriés, local, national et international, de s'assurer que l'environnement soit maintenu dans un état qui corresponde aux besoins des touristes, des indigènes et des intérêts nationaux\*.

6. A ces fins, et en se basant sur des considérations économiques, sociales et de niveau de vie, les gouvernements sont appelés à appliquer une grande variété de mesures : information et éducation, mesures économiques comprenant le financement de la protection de l'environnement, moyens normatifs et réglementaires, mesures de planification et d'aménagement.

7. Il est reconnu que le contrôle de la pollution et la protection de l'environnement entraînent des frais. D'importantes sommes d'argent proviennent actuellement des touristes eux-mêmes ou des établissements à vocation touristique, mais il a été prouvé que, dans beaucoup de régions touristiques, on ne consacre pas suffisamment de fonds à la protection de l'environnement.

## B. INFORMATION ET EDUCATION

1. Le processus d'information devrait nécessairement commencer par informer les touristes, les industriels du tourisme et les

\* Le niveau gouvernemental quant à la prise de responsabilité varie selon les pays.

populations locales sur le besoin, la façon et les moyens de préserver et d'améliorer l'environnement et il devrait influencer leur comportement à cet effet.

2. L'élaboration de critères environnementaux agréés au niveau international et destinés à la description de zones touristiques fournirait une information utile. En revanche, ces critères faciliteraient la liste descriptive de zones touristiques d'accueil en fonction de la qualité de l'environnement afin d'informer les touristes potentiels. Cette liste descriptive pourrait être contrôlée et réajustée de temps en temps.

3. Compte tenu de la nécessité de maintenir la qualité de l'environnement et de satisfaire les aspirations des touristes dont le comportement est parfois néfaste pour l'environnement, il est suggéré que les pays Membres de l'OCDE, de concert avec les organisations internationales compétentes, élaborent une Charte des droits et des devoirs des touristes à l'égard de la préservation de l'environnement et définissent, en conséquence, un plan d'action concernant l'information et la formation.

#### C. MESURES ECONOMIQUES ET BESOINS DE FINANCEMENT

1. "Les principes directeurs relatifs aux aspects économiques des politiques de l'environnement sur le plan International" et "la Mise en œuvre du principe pollueur-payeur", tels qu'ils ont été adoptés par les pays Membres de l'OCDE, sont également applicables à la mise en œuvre de politiques relatives à l'environnement concernant les activités touristiques ; l'application de ces principes évitera toute discrimination entre les régions touristiques d'accueil.

2. Le financement direct de la protection de l'environnement par le pollueur devrait permettre non seulement de réunir les fonds destinés à cette fin mais aussi de réduire l'impact de la pollution.

3. Il est généralement reconnu que le financement direct au moyen de taxes sur les touristes ne suffira pas et qu'un complément substantiel devra donc être fourni par d'autres sources budgétaires. Il est reconnu que la capacité d'accroître ces fonds varie de façon importante entre les pays, de même que la part des recettes et des dépenses selon les différents échelons gouvernementaux.

4. Dans les pays où le principe de la péréquation financière entre le gouvernement central et les divers niveaux des gouvernements locaux est accepté, il est suggéré que le gouvernement central fournisse un apport financier supplémentaire afin de compléter les sommes prélevées sur le pollueur ou l'utilisateur à l'échelon le plus bas du Gouvernement.

5. L'aide du gouvernement aux régions touristiques d'accueil en vue de protéger l'environnement est justifiable lorsque le développement

touristique fait partie intégrante d'une politique de développement régional ou lorsque le tourisme répond aux objectifs spécifiques d'une politique sociale clairement définie.

6. Dans le cas de fluctuations économiques à court terme entraînant une diminution des activités touristiques ou lors d'une période transitoire durant laquelle est appliquée une mesure importante d'ordre environnemental, une aide financière du gouvernement central pourrait être utile afin de compléter les finances locales dans ces objectifs gouvernementaux.

7. Quelques pays ont exprimé le souhait que l'OCDE alloue les ressources nécessaires pour étudier les aspects financiers de la protection de l'environnement dans les régions touristiques en utilisant de façon judicieuse les études déjà disponibles.

#### D. NORMES ET REGLEMENTS

1. Dans chaque pays Membre, les pouvoirs publics sont responsables de l'élaboration de normes concernant l'environnement. Ces normes devraient tenir compte des aspirations des touristes en matière d'environnement et, à certains égards, pourraient être plus contraignantes dans les régions non touristiques ; ces normes plus contraignantes devraient être déterminées en fonction des possibilités de financement de chaque région.

2. Les domaines particuliers nécessitant l'élaboration de normes et dans lesquels les pouvoirs publics devraient développer et mettre en vigueur des exigences statutaires et des lignes directrices sont la qualité de l'air, de l'eau potable et de l'eau à usage récréatif et l'utilisation des sols.

3. Le touriste, comme ceux qui offrent des services et des biens aux touristes, devraient respecter les exigences conçues pour la protection de la région et le respect des traditions culturelles. Ces objectifs peuvent être atteints par des exigences statutaires relatives aux normes conceptuelles et opérationnelles.

#### E. GESTION ET PLANIFICATION

1. Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer dans la mesure où ils peuvent influencer à la fois sur la demande et sur l'offre en matière d'environnement dans les régions touristiques :

- a) En ce qui concerne la demande, la réduction de la demande touristique de pointe dans le temps réduirait la pression exercée sur l'environnement et des actions telles que l'étalement des vacances scolaires devraient être vigoureusement poursuivies.

Celles-ci seraient particulièrement efficaces et permettraient des économies de coûts relatifs aux systèmes d'égoût et d'élimination des déchets solides, la pollution par le bruit, le contrôle de la densité de la construction et de la circulation.

- b) En ce qui concerne l'offre, des informations devraient être réunies afin d'évaluer la capacité d'accueil des zones touristiques d'accueil selon la nature et la variété de leurs ressources touristiques ; les aspects physiques, écologiques, socio-culturels et psychologiques des régions et de leurs habitats devraient être pris en compte ; l'importance donnée à chacun variera dans le temps et selon les endroits.
- c) Certaines régions où le milieu naturel est particulièrement sensible exigeront une protection spéciale afin de limiter strictement ou d'empêcher complètement leur accès aux visiteurs, l'ultime protection consistant en l'appropriation du site par l'Etat. D'autres régions présentant un équilibre délicat entre la nature, les activités agricoles et le tourisme, comme les régions de montagnes et les régions alpines par exemple, requerront une attention spéciale.

2. Les autorités nationales devraient encourager les autorités locales à s'assurer que leurs décisions soient prises à partir d'une information aussi complète que possible sur leurs incidences éventuelles sur l'environnement ; dans le cas où l'information n'est pas suffisante, elle doit être complétée. Des évaluations d'impact sur l'environnement devront être utilisées pour évaluer les dommages potentiels causés à l'environnement par des projets touristiques, et ceci grâce aux prévisions concernant la croissance et la demande de pointe. En ce qui concerne les sites pour des projets envisagés de développement, toutes les alternatives devraient être prises en considération, compte tenu des contraintes locales et des limites de la capacité d'accueil.

3. Selon le système de gouvernement, il y a une variété d'alternatives possibles en ce qui concerne l'attribution des responsabilités spécifiques aux différents échelons gouvernementaux et plusieurs systèmes fonctionnent en fait dans les pays Membres. Pour encourager la mise en œuvre des politiques centrale et régionale au niveau local, différents moyens existent, depuis l'application directe jusqu'à l'utilisation de mesures d'incitation et de dissuasion et la force de persuasion.

Indépendamment du système utilisé, il est essentiel qu'il existe un moyen grâce auquel les décisions locales puissent être conformes à la réalisation des objectifs nationaux. En général, pour la majeure partie des pays Membres, l'attribution des responsabilités suivantes constituerait le moyen le meilleur d'élaborer une politique et de la mettre en œuvre, et pourrait être utilisé en ce qui concerne la préservation de l'environnement.

- a) Les gouvernement centraux devraient formuler des politiques nationales et des plans touristiques nationaux comme facteurs

de liaison entre les plans sectoriels. Il faudrait donner des informations et des lignes directrices aux autres échelons gouvernementaux et assurer la mise en œuvre de la politique et de la planification gouvernementales par des mesures d'incitation ou de dissuasion. Il faudrait établir un cadre pour la planification régionale et locale et les gouvernements centraux devront examiner, contrôler, et mettre en œuvre l'application de ces mesures. Le gouvernement régional a un rôle sensiblement pareil à celui du gouvernement central mais à l'échelle régionale.

- b) En s'appuyant sur une base comparable au niveau international, les autorités nationales devraient préparer un inventaire des types de régions suivants :
  - sites déjà développés pour le tourisme et dont la capacité peut encore être exploitée,
  - sites offrant des possibilités de développement en tant que nouvelles zones touristiques,
  - sites exigeant des actions de restauration.
- c) A partir de cet inventaire et d'une classification basée sur la capacité d'accueil différente des sites, un schéma de planification devrait être élaboré qui définirait une stratégie pour les implantations, pour le développement d'une part et l'amélioration de l'environnement d'autre part, et intégrerait de la sorte le développement touristique dans le développement économique régional et dans l'aménagement socio-économique du territoire.
- d) Le gouvernement local est l'échelon auquel la politique émanant des niveaux centraux et régionaux est mise en œuvre et c'est ici que l'aménagement du territoire local a lieu. Il est fondamental que les gouvernements locaux prennent part à l'élaboration de cette politique et qu'ils soient dotés des pouvoirs nécessaires à l'application de ces plans.

4. La participation du public à l'élaboration des politiques de l'environnement est maintenant reconnue et pratiquée dans la majeure partie des pays Membres ; elle peut être appliquée aussi de façon utile à la résolution des problèmes liés au tourisme. Les gouvernements qui acceptent ce genre de pratique devraient tenir compte de la grande variété de l'opinion publique soit en faisant directement participer le public à la prise de décision, soit en le consultant avant de prendre des décisions. De telles procédures permettront aux collectivités locales de mieux comprendre que la conservation à long terme du support du tourisme est une politique économique valable sous tous ses aspects, quel que soit le pays.

**RECOMMANDATION DU CONSEIL  
SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE TOURISME**

(Adoptée par le Conseil à sa 490<sup>ème</sup> séance  
le 8 mai 1979)

Le Conseil,

Vu l'article 5 b) de la Convention relative à l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, en date du 14 décembre 1960 ;

Considérant que le tourisme constitue dans un grand nombre de pays Membres une activité économique majeure dont la croissance se poursuivra et est souhaitable à la fois pour l'économie et pour le bien-être social de la communauté ;

Considérant que le tourisme peut favoriser la création d'emplois et le développement régional ;

Considérant que les ressources environnementales constituent un atout majeur pour le tourisme et qu'un environnement de qualité est essentiel pour les zones touristiques ;

Considérant qu'une croissance sans frein du tourisme pourrait entraîner une diminution de la qualité de l'environnement dans les zones touristiques et par là une réduction de leur potentiel de revenus ;

Considérant que le tourisme joue un rôle fondamental dans le développement de la compréhension entre les peuples ;

Vu la Recommandation du Conseil, en date du 26 mai 1972, sur les principes directeurs relatifs aux aspects économiques des politiques de l'environnement sur le plan international /C(72)128/ ;

Vu la Recommandation du Conseil, en date du 14 novembre 1974, sur la mise en œuvre du principe pollueur-payeur /C(74)223/ ;

Vu la Recommandation du Conseil, en date du 12 octobre 1976, sur les principes relatifs à la gestion des zones côtières /C(76)161(Final)/ ;

Vu les travaux des organisations intergouvernementales traitant de questions relatives à l'environnement et au tourisme ;



Sur la proposition du Comité de l'Environnement ;

1. RECOMMANDE que les pays Membres intègrent toutes les considérations d'ordre environnemental dans leurs politiques et leurs stratégies de développement du tourisme au stade le plus précoce possible, afin que celui-ci soit compatible avec la conservation de la qualité de l'environnement.
2. RECOMMANDE que les pays Membres soient guidés dans le développement de leur industrie touristique par les lignes directrices concernant les aspects économiques et internationaux des politiques de l'environnement dans les zones touristiques, figurant dans l'Annexe à la présente Recommandation qui en fait partie intégrante.
3. RECOMMANDE que les pays Membres, en coopérant au niveau international, établissent pour les régions touristiques d'accueil une série d'indicateurs de l'environnement qui seraient à la fois appropriés et faciles à utiliser et qui permettraient d'aider les autorités concernées à élaborer et à mettre en œuvre une politique du tourisme compatible avec les exigences de l'environnement.
4. RECOMMANDE que les pays Membres prennent les mesures nécessaires afin que les considérations d'ordre environnemental soient dûment incorporées dans toute définition des droits et des devoirs des touristes, établie au niveau national ou international, et qu'elles soient accompagnées de campagnes d'information et de formation appropriées.
5. RECOMMANDE que les pays Membres prennent les mesures nécessaires sur le plan national et international afin de s'assurer que les considérations d'ordre environnemental soient dûment prises en compte par les autorités publiques compétentes ainsi que par les organismes et les entreprises de tourisme.

## Annexe

### LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES ASPECTS ECONOMIQUES ET INTERNATIONAUX DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ZONES TOURISTIQUES

#### I. ASPECTS INTERNATIONAUX

1. "Les principes directeurs relatifs aux aspects économiques des politiques de l'environnement sur le plan international" et "La mise en œuvre du principe pollueur-payeur", tels qu'ils ont été adoptés par les pays Membres de l'OCDE, sont également applicables à la mise en œuvre de politiques relatives à l'environnement et concernant les activités touristiques ; l'application de ces principes évitera toute discrimination entre les régions touristiques d'accueil.

2. Les pays Membres devraient coopérer pour établir un ensemble d'objectifs et une série d'indicateurs de base de l'environnement qui permettraient de décrire l'état de l'environnement dans les régions touristiques d'accueil.

#### II. MESURES NATIONALES

##### A. Normes et règlements connexes

1. Conformément à la Recommandation sur les principes directeurs relatifs aux aspects économiques des politiques de l'environnement sur le plan international, l'établissement de normes d'environnement incombe aux pouvoirs publics compétents et prend en compte "des objectifs sociaux différents et des priorités différentes accordées à la protection de l'environnement ainsi que des degrés différents d'industrialisation ou de densité démographique". Ceci s'applique également à l'établissement de normes dans les régions touristiques d'accueil en vue de répondre aux aspirations des touristes en ce qui concerne l'environnement. Dans les zones touristiques, des normes devraient être conçues en conformité avec les exigences des touristes en matière de santé, de loisirs et de détente. Ces normes devront prendre en compte la capacité de financement de chacune des régions.

2. Tous les aspects du tourisme devraient être conformes aux conditions de l'environnement de la zone concernée, en particulier dans les régions montagneuses et les régions littorales, où l'harmonisation des politiques du tourisme et de l'environnement passe par le respect des activités agricoles et forestières.

3. Tout en tenant compte du fait que le développement régulier et continu de l'industrie touristique dépend de la conservation des ressources sur lesquelles elle repose, les autorités compétentes devraient veiller à ce qu'également ceux qui offrent services et agréments aux touristes respectent les exigences conçues pour la protection de la région ainsi que les traditions culturelles. Ces objectifs peuvent être atteints par des obligations réglementaires qui garantiraient des normes élevées pour les services et les agréments du tourisme et par l'exactitude de l'information relative à l'environnement fournie aux touristes potentiels.

#### B. Mesures de planification et d'aménagement

4. Afin de conserver les ressources naturelles, culturelles et architecturales qui constituent les éléments qualitatifs de base du tourisme, il est essentiel que les autorités compétentes élaborent des lignes directrices concernant l'environnement qui soient respectées lors de la préparation des plans de développement touristique, et particulièrement en ce qui concerne la qualité de l'air et de l'eau (eau potable et eau à usage récréatif), la conservation des sols, la protection de l'héritage naturel et culturel et la qualité des établissements humains.

5. Les autorités compétentes devraient veiller à ce qu'une attention particulière soit accordée, dans les zones touristiques, aux problèmes liés à la demande de pointe, au traitement des déchets et des eaux usées, au bruit, au contrôle de la densité de la construction et de la circulation.

6. Toutes les mesures d'incitations possibles devraient être prises par le secteur public, comme par le secteur privé, afin de mieux répartir la demande touristique dans le temps et de réduire ainsi les contraintes pesant sur l'environnement ; à cette fin, il faudrait encourager l'étalement des vacances et les fins de semaine "à la carte".

7. A partir des listes nationales mentionnées au paragraphe 11 ci-dessous et des descriptions basées sur la capacité d'accueil respective des sites, une déclaration d'objectifs devrait être élaborée qui définirait une stratégie pour le choix des sites à développer d'une part et pour l'amélioration de l'environnement d'autre part ; ce schéma intégrerait le développement touristique dans le développement économique régional, et tiendrait compte des préoccupations sociales et de l'aménagement du territoire.

8. Les autorités compétentes devraient s'assurer que les décisions relatives aux plans de développement touristique soient prises à partir d'une information aussi complète que possible en ce qui concerne leurs incidences sur l'environnement ; si l'information n'est pas suffisante, elle devrait être complétée. Des évaluations d'impact sur l'environnement devraient être utilisées pour des opérations importantes de développement touristique afin d'évaluer les dommages potentiels causés à l'environnement, compte tenu des prévisions concernant la croissance et la demande de pointe du tourisme. En ce qui concerne les sites pour des projets de développement envisagés, toutes les alternatives devraient être prises en considération, en tenant compte des contraintes locales et des limites de la capacité d'accueil de l'environnement ; cette capacité intègre des facteurs physiques, écologiques, sociaux, culturels et psychologiques.

9. Compte tenu du fait que la capacité d'accueil varie selon les sites, les pouvoirs réglementaires devraient être employés pour limiter les actions de développement dans les régions particulièrement sensibles, requérant une protection spéciale ; cette protection peut rendre nécessaire une limitation de l'accès à ces zones et l'ultime protection peut consister en l'appropriation du site par les pouvoirs publics.

10. En se fondant sur les indicateurs de l'environnement mentionnés au paragraphe I.2 des présentes Lignes Directrices, les autorités gouvernementales devraient surveiller l'état de l'environnement des principales régions touristiques d'accueil et évaluer les changements intervenant dans la qualité de l'environnement de ces régions ; l'information qui en découlerait serait utile aux responsables des prises de décision, comme aux touristes.

### C. Rôles spécifiques des gouvernements

11. L'attribution de responsabilités en matière d'environnement varie d'un pays à l'autre pour des raisons constitutionnelles. En général, les autorités gouvernementales lorsqu'elles élaboreront des politiques et des programmes touchant à la qualité de l'environnement et au développement, auront à assurer les rôles ci-après précisés :

- a) Identification des types de régions suivants :
  - i) sites déjà développés pour le tourisme et dont la capacité peut encore être accrue ;
  - ii) sites offrant des possibilités de développement en tant que nouvelles zones touristiques ;
  - iii) sites exigeant des actions de restauration du point de vue de l'environnement.

La série d'indicateurs de l'environnement correspondante, telle qu'elle est proposée au paragraphe I.2 des présentes Lignes Directrices, pourrait être utilisée pour cette procédure d'identification.

- b) L'élaboration et l'adoption de normes de qualité de l'environnement dans les principales zones touristiques, qui doivent être compatibles avec les politiques et les objectifs environnementaux, sociaux et économiques, y compris le tourisme, sont la responsabilité des juridictions et/ou des autorités concernées.
- c) Dans un certain nombre de pays Membres, la politique émanant des niveaux centraux et régionaux est effectivement mise en œuvre au niveau local et c'est à ce niveau que l'aménagement du territoire local a lieu. C'est le niveau auquel il est possible de mettre en vigueur les décisions concernant la capacité d'accueil (voir paragraphe 8 ci-dessus), grâce à une réglementation de l'accès à certaines zones. Il est essentiel de trouver des moyens permettant aux décisions locales de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux.

#### D. Information et participation du public

12. Bien que les touristes soient soumis aux lois du pays, il incombe aux gouvernements et/ou aux autres organismes concernés de fournir au public les informations nécessaires sur la façon de respecter les zones naturelles particulièrement sensibles ou les régions ayant un patrimoine culturel. Ce type d'action pourrait être mené notamment par l'apposition d'affiches et la distribution de brochures dans les régions touristiques ainsi que par l'insertion dans les programmes scolaires de leçons sur la conduite à observer dans les régions d'intérêt culturel et naturel.

13. Les gouvernements devraient tenir compte de la diversité des points de vue au sein de l'opinion publique au sujet de l'impact des projets touristiques sur l'environnement, soit en faisant participer le public à la prise de décision de façon pratique et appropriée, soit en le consultant avant de prendre des décisions. De telles procédures permettraient aux collectivités locales de mieux comprendre que la conservation à long terme des valeurs touristiques constitue une politique économique saine qui intéresse l'ensemble du pays.

#### E. Aspects financiers

14. Etant donné que les recettes provenant du tourisme ne sont pas toujours suffisantes pour assurer le financement direct de la protection de l'environnement, les gouvernements peuvent envisager de contribuer dans une certaine mesure à ces dépenses, à condition que l'allocation de tels fonds soit conforme aux principes directeurs relatifs aux aspects économiques des politiques de l'environnement sur le plan international et réponde aux impératifs économiques et sociaux de chaque pays, en tenant compte des considérations suivantes :

- i) l'aide du gouvernement pour protéger l'environnement dans les zones touristiques peut être justifiée par le caractère social des objectifs du tourisme ;
- ii) celle-ci peut également être justifiée lorsque le développement du tourisme fait partie intégrante d'une politique de développement régional.

15. Toute proposition de plan de développement du tourisme que ce soit au niveau national, régional ou local, devrait comprendre une évaluation en termes financiers et de bilan des coûts et avantages des effets de ce plan sur les régions concernées et devrait prévoir d'inclure le financement des mesures de protection de l'environnement.



*ENVIRONNEMENT ET TOURISME :*  
*LE PRESENT ET LE FUTUR*





# I

## UN APERÇU GENERAL DE LA SITUATION ACTUELLE ET DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION\*

Dans un certain nombre de pays de l'OCDE le tourisme constitue une industrie en pleine expansion et qui présente de nombreux avantages sur le plan économique.

Cependant sa croissance rapide durant ces trente dernières années n'a pas été sans conséquences sur l'environnement et une certaine inquiétude se fait jour à l'heure actuelle quant à l'avenir du tourisme d'une part et aux coûts croissants qu'il entraîne d'autre part.

Aussi apparaît-il nécessaire de faire le point sur la situation actuelle et d'envisager son évolution future, afin d'orienter la croissance du tourisme dans le sens le plus souhaitable, à la fois du point de vue du tourisme comme de celui de l'environnement.

### LA SITUATION ACTUELLE

Deux aspects essentiels caractérisent la situation actuelle :

- les divergences et les contradictions qui existent entre les objectifs du tourisme et ceux de l'environnement,
- et les effets de dégradation qu'exerce le tourisme sur l'environnement.

#### A. Divergences entre tourisme et environnement

Cette divergence d'intérêts peut s'expliquer de la façon suivante :

- d'un côté, un environnement de qualité s'avère indispensable à la pratique du tourisme,
- et d'un autre côté, la qualité de l'environnement est dangereusement menacée par le développement touristique lui-même que l'on cherche à favoriser dans un certain nombre de pays de l'OCDE étant donné son importance économique.

---

\* I. Vasallo, Secrétariat d'Etat du Tourisme, Madrid ; S. Delalande, Paris.

a) Les exigences en matière de qualité de l'environnement :

i) Les exigences des touristes eux-mêmes ont été clairement exprimées au cours d'enquêtes faites dans plusieurs pays sur les facteurs déterminant la demande touristique\*. Elles ont permis de constater que les différences entre les pays ou les régions sont peu considérables, compte tenu des divers types de vacances recherchées par les touristes.

Les principaux facteurs de décision sont les suivants :

1. l'attrait du paysage,
2. la qualité du climat associée à la pureté de l'air, à la propreté de l'eau et à la tranquillité,
3. le coût des vacances,
4. la qualité intrinsèque de la région, y compris de sa cuisine, puis d'un certain nombre d'éléments divers.

Un environnement de qualité et non pollué constitue donc la raison d'être du tourisme et sa préservation répond à l'intérêt de tous ceux qui appartiennent au secteur touristique comme de ceux qui en profitent pour leurs loisirs.

ii) D'autre part, il ne faut pas oublier que l'environnement est un "bien périssable", difficile à reconstituer et offert en quantité limitée alors que le tourisme qui le "consomme" est, au contraire, une activité dynamique et en pleine expansion. Une vigilance accrue sera donc nécessaire pour protéger l'environnement si l'on ne veut pas que celui-ci devienne un bien trop rare et trop "endommagé", ce qui nuirait, entre autres, à l'activité touristique.

iii) Enfin, face à une urbanisation et à une industrialisation croissantes, la préservation d'une certaine proportion d'espaces naturels, de qualité et non pollués, apparaît indispensable pour maintenir l'équilibre écologique général et permettre aux citoyens de se détendre dans un milieu naturellement sain.

b) A ces exigences s'opposent des impératifs économiques qui vont à l'encontre de l'environnement.

En effet, les politiques de certains gouvernements tendent à favoriser la croissance du tourisme pour les raisons suivantes :

i) Il constitue un moyen de développement et de revalorisation de certaines régions à faibles revenus ou sans industries et où les activités traditionnelles sont en déclin, comme les régions de montagne par exemple. A ses effets directs sur l'économie s'ajoutent ses effets de multiplicateur qui bénéficient à d'autres branches d'activités indirectement liées au tourisme (construction) ;

---

\* Ces enquêtes sont énumérées dans l'ouvrage de J. Krippendorff.

ii) Le tourisme constitue une importante source d'emplois, surtout pour la main d'œuvre peu qualifiée et la main d'œuvre féminine ;

iii) Dans un certain nombre de pays, le tourisme constitue une source relativement importante de devises qui permet d'équilibrer la balance commerciale : ainsi, en 1976, la part des recettes du tourisme international dans les exportations de biens et services était de 23,5 % pour l'Autriche, 21,3 % pour l'Espagne, 18,5 % pour la Grèce et 12,7 % pour le Portugal\*. C'est dire que les recettes touristiques jouent un rôle non négligeable dans certains pays.

Cette situation paradoxale, qui conduit à développer le tourisme d'une part et à préserver l'environnement d'autre part, pose certains problèmes :

- les régions qui bénéficient d'un environnement de qualité, propice au développement du tourisme, se trouvent confrontés au dilemme suivant :
  - . soit favoriser l'essor de cette activité économique et par conséquent accepter une certaine dégradation de l'environnement ;
  - . soit au contraire accorder priorité à la préservation de l'environnement mais renoncer alors à une partie des revenus potentiels provenant du tourisme.

Ce problème est d'autant plus aigu pour les régions économiquement défavorisées et dont la qualité de l'environnement constitue la seule ressource exploitable comme c'est le cas par exemple de beaucoup de régions de montagne.

Il faut donc trouver un juste milieu entre "croissance touristique" et "préservation de l'environnement", ce qui nécessite des choix judicieux qui ne soient pas faits au détriment de l'une ou de l'autre mais favorisent une industrie touristique de qualité en même temps que de quantité.

- Des conflits peuvent également naître entre d'une part ceux qui désirent favoriser le développement du tourisme et d'autre part ceux qui désirent le freiner :
  - . Les premiers, constitués par une certaine partie de la population locale qui vit du tourisme (commerçants, entrepreneurs ...) ou par les promoteurs du tourisme, souvent étrangers à la région d'accueil (agences de voyage, hôteliers, restaurateurs ...), sont généralement partisans d'un tourisme de masse qui est plus rentable pour eux mais plus nuisible pour l'environnement ;

---

\* Politiques du tourisme et tourisme international dans les pays Membres de l'OCDE 1978, OCDE.

Les seconds, constitués par l'autre partie de la population résidente qui "subit" le tourisme, par certains touristes eux-mêmes et par ceux qui se posent en défenseurs de la nature et de l'environnement, se montrent au contraire hostiles au développement de cette activité économique et plus soucieux de la préservation du patrimoine naturel ou culturel commun.

Il s'agit en fait de concilier deux partis opposés : l'un visant plutôt l'intérêt privé avec des vues à court terme et l'autre l'intérêt public avec une vue à plus long terme.

## B. Impacts du tourisme sur l'environnement : effets à court et à long terme

On peut utiliser la classification suivante pour inventorier les dommages que le tourisme ou ses excès peuvent occasionner à l'environnement :

### a) Effets de pollution

i) Pollution de l'air due surtout à la circulation automobile, à la production et à l'utilisation d'énergie ;

ii) Pollution de l'eau (mer, lacs, rivières, sources) due :

- au déversement d'eaux usées non épurées en raison de l'absence ou du mauvais fonctionnement d'installations de traitement des eaux,
- aux rejets de déchets solides par les bateaux de plaisance,
- au motonautisme (déversement d'hydrocarbures).

iii) Pollution des sites par les dépôts d'ordures (pique-niques ...) et l'absence ou l'insuffisance de système d'élimination des déchets (principalement sous forme d'ordures ménagères).

iv) Pollution acoustique due essentiellement à la circulation automobile ou à l'utilisation de certains véhicules à usage récréatif (scooter des neiges, motos de cross, bateaux à moteur, avions de tourisme ...) mais aussi à la foule elle-même des touristes ou à l'animation qui l'accompagne (podiums publicitaires, concours de plages ...).

### b) Réduction des espaces naturels et agricoles

i) La croissance du tourisme entraîne la construction de logements, d'équipements et d'infrastructures touristiques qui empiètent inévitablement sur des espaces auparavant libres, c'est-à-dire sur des zones naturelles ou agricoles ;

ii) certaines zones naturelles de valeur (plages, forêts) sont souvent rendues inaccessibles au public par suite de leur privatisation par des hôtels ou des particuliers.

c) Destruction de la flore et de la faune

i) Les divers types de pollution énumérés ci-dessus ainsi que la réduction des espaces naturels et agricoles sont responsables de la disparition d'une partie de la flore et de la faune ;

ii) la fréquentation et l'utilisation excessives de zones naturelles entraînent aussi la disparition de certaines espèces végétales et animales en raison du comportement même des touristes (piétinement, cueillette abusive, négligence, vandalisme, inconscience parfois à l'origine d'incendies de forêt par exemple ...).

d) Dégradation des paysages ainsi que des sites et monuments historiques

i) L'implantation d'équipements et d'infrastructures modernes liés au tourisme entraîne souvent une dégradation d'ordre esthétique du paysage ou des sites : en effet d'une part le style et l'architecture de ces nouvelles implantations n'est pas toujours en harmonie avec les constructions traditionnelles ni à leur échelle et d'autre part le développement touristique se fait souvent de façon anarchique et dispersée, "mitant" ainsi le paysage ;

ii) la fréquentation excessive de lieux historiques ou de sites naturels exceptionnels peut aussi entraîner leur dégradation (graffitis, vols ...).

e) Effets d'encombrements

i) La concentration dans le temps et dans l'espace des séjours touristiques est responsable du surpeuplement des plages, des pistes de ski, des centres de villégiature et de la surcharge des superstructures et infrastructures touristiques, ce qui nuit beaucoup à l'environnement et à la qualité de la vie ;

ii) l'une des conséquences majeures est l'encombrement du réseau routier lors des week-ends et des grands départs qui entraîne une perte du temps de loisirs, une forte consommation d'énergie, une pollution atmosphérique et acoustique accrue.

f) Effets de conflits

Durant la saison touristique, la population résidente doit non seulement supporter ces effets d'encombrement qu'elle ne connaît pas durant le reste de l'année, mais elle doit souvent modifier complètement son mode de vie (rythme de travail accru, double activité ...) et

cohabiter avec un type de population différent, urbaine en grande partie, et en quête de loisirs ; or cette "coexistence" n'est pas toujours aisée et s'accompagne de tensions sociales, particulièrement vives dans les régions touristiques.

g) Effets concurrentiels

Dans la mesure où le développement du tourisme entraîne une certaine consommation de l'espace et draine toute une partie de la main-d'œuvre locale à son profit, il se produit inévitablement des effets de concurrence, et ceci le plus souvent au détriment des activités traditionnelles (réduction des terres cultivables et de la main-d'œuvre provoquant le recul de l'agriculture par exemple).

Cette concurrence, en effet, évolue généralement vers l'instauration d'un monopole de l'activité touristique, ce qui, économiquement, est peu souhaitable pour les régions d'accueil.

Bien qu'arbitraire, cette classification des impacts du tourisme sur l'environnement est utile car d'une part elle constitue une sorte de mise en garde contre les erreurs commises dans le passé par suite d'un développement touristique excessif ou mal conduit, et d'autre part elle suggère la nature des actions à engager à l'avenir pour faire face aux problèmes qui se posent dans ce domaine.

Seule, une politique permettant d'orienter et de contrôler la croissance touristique peut assurer un développement du tourisme en harmonie avec l'environnement. Or l'élaboration d'une telle politique nécessite une connaissance ou une vue de l'évolution des besoins touristiques comme des besoins environnementaux.

De plus, cette connaissance est également indispensable du point de vue de la préservation de l'environnement : beaucoup d'études de cas ont en effet prouvé que l'origine de la dégradation de l'environnement était le plus souvent due à l'absence de contrôle sur ce phénomène en pleine expansion qu'était le tourisme.

Autrement dit, la maîtrise de la croissance du tourisme est essentielle et il importe alors d'évaluer cette croissance, c'est-à-dire à quel rythme, dans quelles zones, à quel moment et sous quelle forme elle aura lieu.

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION

La croissance du tourisme dépend d'un certain nombre de facteurs d'ordre économique, sociologique et politique qui, selon leur évolution, peuvent la stimuler ou au contraire la freiner :

## A. Les facteurs de la croissance touristique et leur évolution

### 1. Facteurs économiques

a) La croissance rapide du revenu disponible dans l'ensemble des pays de l'OCDE permet une plus grande accessibilité aux loisirs ainsi que l'accroissement des dépenses des touristes.

Bien que celle-ci se ralentisse depuis 1974 en raison de l'apparition de nouveaux problèmes économiques, elle se poursuit cependant et continue donc toujours, mais de façon moindre, à favoriser la croissance du tourisme.

b) La croissance du PIB réel, qui permet d'indiquer les variations de l'activité économique et du niveau réel des revenus, peut être comparée avec le nombre d'arrivées aux frontières ainsi qu'avec les recettes du tourisme international en termes réels qui sont deux indicateurs permettant d'évaluer les variations du tourisme international. Cette comparaison permet de constater que :

- les conditions économiques influent sur l'évolution du tourisme international;
- les fluctuations du taux de croissance du tourisme sont plus accentuées que celles du taux de croissance du PIB et sont le signe d'une certaine élasticité de la demande du tourisme international ;
- cependant, dans l'ensemble et sur une période de temps assez longue (8-10 ans), le taux de croissance du tourisme international apparaît toujours plus élevé que celui du PIB ou celui du PNB : en effet, d'après les chiffres de l'OCDE, on constate que, parallèlement à une croissance de 4 à 5 % du PNB dans les pays de l'OCDE, il y a une croissance de 7 % du tourisme ; entre 1950 et 1975, alors que le nombre d'arrivées de touristes dans le monde est passé de 25 à 213 millions, soit un taux d'accroissement annuel de 8,9 %, le PMB (ou Produit Mondial Brut de biens et de services) n'a augmenté que de 4,5 % par an en \$ constants durant cette même période.

Une estimation faite aux Etats-Unis prévoit pour les 20 prochaines années un taux de croissance annuel des dépenses du tourisme international de 7 % pour un taux de croissance annuel du PMB relativement optimiste de 4,7 %\*.

---

\* Congress of the 11th ITB Berlin. March 9-10, 1977, on the occasion of the 11th International Tourism-Exchange ITB Berlin. March 5-13, 1977. AMK Berlin, 157 p.



Si la croissance du PIB réel a un taux annuel de l'ordre de 4,5 %, on peut donc penser que la croissance du tourisme suivra un taux voisin de 6 % minimum.

Seuls certains événements économiques ou politiques difficilement prévisibles pourront affecter la croissance du tourisme international étant donné l'élasticité de la demande dans ce secteur.

Le tourisme national, au contraire, semble caractérisé par une demande beaucoup plus rigide : si l'on considère en effet l'évolution du nombre de nuitées des touristes nationaux pour chaque pays de l'OCDE, on constate que le taux d'accroissement est souvent moins élevé mais plus régulier et qu'il a été faiblement affecté par la crise économique de 1974\*.

Cette différence entre tourisme international et tourisme national s'explique par une modification du comportement et des flux touristiques, en période de récession économique, qui tend plutôt à favoriser le territoire national : celle-ci permet en effet de continuer à prendre des vacances mais à moindres frais.

D'autre part, la relation étroite qui existe entre revenu disponible par habitant et demande touristique explique la croissance lente et régulière du tourisme national et laisse prévoir une poursuite des tendances actuelles pour les prochaines années.

c) La diminution normale du nombre d'heures de travail, principalement liée à l'évolution technologique de l'industrie, a pour conséquence l'accroissement du temps consacré au tourisme et aux loisirs. Ainsi par exemple, dans un certain nombre de pays européens de l'OCDE et au Japon, cette réduction a généralement été de 4 heures ou plus par semaine dans les industries manufacturières\*\* entre 1968 et 1977. En

\* Politique du Tourisme et tourisme et tourisme international dans les pays Membres de l'OCDE, OCDE.

\*\* REDUCTION DES HEURES DE TRAVAIL REMUNEREES DANS

LES INDUSTRIES MANUFACTURIERES DE QUELQUES PAYS DE L'OCDE

PAYS	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE D'HEURES	DIFFERENCE
	PAR SEMAINE EN 1968	PAR SEMAINE EN 1977	
Autriche <sup>1</sup> .....	38,6	33,9	- 4,7
France .....	45,3	41,3	- 4,0
Japon .....	44,6	40,3	- 4,3
Norvège <sup>2</sup> .....	36,7	31,7	- 5
Portugal <sup>3</sup> .....	44,7	40,1	- 4,6
Royaume-Uni <sup>2</sup> .....	45,8	43,6	- 2,2
Suède <sup>3</sup> .....	38,7	33,2	- 5,5

1. Y compris les industries extractives.

2. Hommes seulement.

3. En 1976 au lieu de 1977

SOURCE : Annuaire des Statistiques du Travail, 1978, Bureau International du Travail, Genève, 38ème édition.

Suède et en Finlande la durée des congés payés a été portée de 4 à 5 semaines et l'on peut penser que d'autres pays de l'OCDE suivront cet exemple. Enfin l'abaissement progressif de l'âge de la retraite procurera aussi plus de temps disponible.

d) La diminution du coût relatif des transports, en particulier de l'automobile et de l'avion, et l'accroissement consécutif de la motorisation et de la mobilité ont largement favorisé l'expansion du tourisme. Ainsi, par exemple, d'après les statistiques de l'International Civil Aviation Organisation, la croissance du nombre de passagers au km a suivi un rythme de 9 % par an durant ces 10 dernières années.

Cependant il est à craindre que l'augmentation importante du prix des carburants, à laquelle on assiste depuis 5 ans et qui se poursuivra vraisemblablement, ne diminue le nombre et la distance des déplacements touristiques.

e) L'amélioration et l'extension générales du réseau d'infrastructures qui favorisent l'accès aux zones touristiques et réduisent en même temps la durée des trajets, sont également un facteur important de la croissance du tourisme et, en particulier, du tourisme de week-end.

f) Enfin, l'une des conséquences à long terme de l'essor économique des pays en voie de développement sera l'arrivée de nouveaux consommateurs sur le marché du tourisme.

## 2. Facteurs sociologiques

a) La croissance de l'urbanisation et de l'industrialisation dans les pays de l'OCDE est en grande partie responsable de la dégradation du cadre de vie. La réaction de la population face à ce phénomène se manifeste par un besoin croissant de détente et de dépaysement dans des sites non pollués, pour des raisons évidentes d'équilibre et de santé. Or l'industrialisation et surtout l'urbanisation allant croissant dans la plupart des pays de l'OCDE, il est vraisemblable que le taux de départ (lié au taux d'urbanisation)\* ne cessera d'augmenter.

\* Le journal français "Vie Quotidienne" a fait des statistiques en 1977 sur le taux de départ des Français selon leur lieu de résidence :

<u>Lieu de résidence</u>	<u>Taux de départ des habitants</u>
Communes rurales .....	30,1 %
Agglomérations de moins de 20 000 habitants .....	43,9 %
Agglomérations de 20 000 à 100 000 habitants .....	56,6 %
Agglomérations de 100 000 habitants et plus, sauf l'agglomération parisienne .....	62,5 %
Agglomération parisienne .....	84,2 %
Ville de Paris .....	85,8 %

b) Ce besoin ou cette "demande de loisirs" est soutenue, voire accentuée, par l'action des moyens d'information du public et la publicité qui sont des types de services actuellement en pleine expansion : ils développent le goût du dépaysement et de l'attrait des pays lointains et exotiques, favorisant ainsi la croissance et les formes nouvelles du tourisme.

c) L'hypothèse émise précédemment, selon laquelle la hausse des prix des carburants pourrait modifier ou même réduire les déplacements touristiques, peut être contrebalancée par le fait que le tourisme et les loisirs, de même que l'automobile, constituent des postes de dépenses que peu de consommateurs sont prêts à réduire malgré une situation économique difficile.

Ainsi, en France, la hausse du prix de l'essence n'a pas entraîné de réduction durable et notable de la circulation et une enquête du journal "l'Express" (septembre 1978) montre que le poste "vacances" est le dernier sur lequel les français économiseraient s'ils devaient restreindre leur train de vie : 28 % restreindraient d'abord les dépenses d'habillement et 6 % seulement celles des vacances. Compte tenu de ce comportement, on peut supposer que le nombre de touristes continuera d'augmenter malgré une conjoncture économique défavorable ; tout au plus marquera-t-il un léger ralentissement.

### 3. Facteurs politiques

Etant donné l'importance économique du secteur touristique dans un certain nombre de pays de l'OCDE (cf. (b), B, partie I), il est fort probable que les gouvernements de ces pays poursuivent leur politique de développement de ce secteur et même que les gouvernements d'autres pays connaissant des difficultés économiques cherchent à adopter une telle politique en vue de :

- réduire le chômage par la création d'emplois,
- développer ou revitaliser certaines régions,
- et surtout combler le déficit de la balance commerciale, le plus souvent dû aux importations de produits énergétiques.

## B. Aspects de la croissance future du tourisme et conséquences pour l'environnement

### 1. Rythme de croissance

L'analyse et l'évolution probable des principaux facteurs influant sur la demande touristique permet donc d'imaginer une croissance continue dans son ensemble, mais à un rythme plus modéré de l'ordre de 6 % par an, compte tenu des difficultés économiques qui risquent de se poursuivre ou d'apparaître.

De plus, dans les années 1960 s'est produite une véritable "explosion" du tourisme et l'on peut penser que les personnes qui étaient à l'époque âgées de 20 ou 30 ans conserveront leurs habitudes de consommation touristique, tandis que de nouvelles générations commenceront à faire du tourisme. La conséquence de ce phénomène sera alors une augmentation continue du nombre de touristes jusqu'à ce que le "nouveau flot des années 60" ralentisse peu à peu ses activités touristiques avec l'âge, c'est-à-dire vers 1990 ou l'an 2000. A partir de cette date la croissance du tourisme pourrait donc marquer une certaine stabilisation, stabilisation d'autant plus marquée que s'y ajoutera sans doute le déclin démographique des pays industrialisés, principaux "fournisseurs" de touristes.

Cette hypothèse de croissance concernant l'évolution du tourisme se trouve confirmée par les projections faites par les experts de l'économie ou du tourisme, par différents organismes internationaux et par de nombreux pays de l'OCDE :

a) ainsi une prévision faite pour les 25 prochaines années\* donne un taux de croissance moins élevé pour le tourisme international, de 5 % par an ; quant au tourisme intérieur, il poursuivra sa croissance mais à un taux légèrement inférieur au taux actuel.

b) Les experts du PNUE prévoient une augmentation de 20 à 33 millions de touristes d'ici 1985 pour la zone nord-ouest de la Méditerranée (France, Italie, Espagne), ce qui correspond à un taux de croissance de 3,7 % à 5 % par an\*\*.

c) D'après une étude de la CEE\*\*\*, le nombre de touristes par mètre de littoral méditerranéen dans les pays de la CEE passerait de 2,74 en 1980, soit une progression de 4 % par an.

d) En ce qui concerne le trafic aérien, bon indicateur de l'activité touristique, l'International Air Transport Association a prévu pour la période 1976-1982 un rythme de croissance modéré de 6,3 % par an sur l'Atlantique Nord et de 6,5 % pour le trafic intra-européen. Les prévisions de Western European Airports Association donnent un taux

---

\* H. Hoffmann, "Berner Studien zum Fremdenverkehr", cahier 12, Berne et Francfort, 1974, p. 22 ss.

\*\* United Nations Environment Program, Tourism and the Environment in the Mediterranean Region: towards a better utilization of the tourism resources in the Mediterranean, Document UNEP/IG.5/INF 7 (UNEP, Geneva, 1976).

et : R. Baretjé, J.M. Thurot, Revue 2000, n° 37, 1976.

\*\*\* Méthodes à suivre en vue d'une planification intégrée du développement de l'industrie touristique du point de vue sociologique, économique et de l'environnement. G. Fresco, et autres, Symposium de la CEE, Dubrovnik, 1976.

moyen d'accroissement annuel de 7,8 % pour la période de 1976-1990 alors qu'il avait été de 10,1 % pour la période 1965-1975. Les vols à longue distance auront un taux de croissance plus élevé que ceux effectués sur de courtes distances (10,3 % par an contre 6,6 %).

e) Plusieurs pays de l'OCDE ont fourni des indications sur leur taux de croissance touristique mais à très court terme\* :

- L'Australie prévoit un accroissement annuel des arrivées de touristes étrangers de : 10 % pour 1979  
8 % pour 1980
- La Finlande prévoit un nombre total de nuitées dans tous les moyens d'hébergement de 6,45 millions de 1980 et 7,38 millions en 1985, soit un taux annuel d'accroissement de 2,7 %.
- En France, une étude faite par l'Institut de Recherche en Informatique et en Economie (IRIEC) sur l'évolution de la demande touristique sur le littoral pour la période 1980-1990 aboutit à la définition de 4 hypothèses :
  - une hypothèse de fréquentation minimale avec une croissance annuelle de - 0,3 % des séjours et de - 0,2 % des journées ;
  - une hypothèse dite "tendancielle", avec une croissance de 3,5 % des séjours et de 3,9 % des journées ;
  - une hypothèse d'urbanisation permanente du littoral avec une croissance de 3,7 % des séjours et de 4,2 % des journées ;
  - une hypothèse de fréquentation maximale avec une croissance de 5,1 % des séjours et de 5,9 % des journées par an\*\*.

De plus, on prévoit à l'horizon 1985 un taux de départ de 60 % des Français alors qu'il est actuellement de 54 %.

- En Irlande le taux d'accroissement annuel du nombre de touristes sera de 3,2 % de 1978 à 1982, tandis que celui des recettes sera de 8,2 %.
- En Nouvelle-Zélande, le taux d'accroissement annuel, de 1978 à 1982, sera de 6 % pour les arrivées et également de 6 % pour les recettes.
- Au Portugal on s'attend à une poursuite de la croissance du tourisme à un taux annuel de 12 % environ pour les nuitées des nationaux et de plus de 7 % pour celles des étrangers.

---

\* Politique du Tourisme et tourisme international dans les pays Membres de l'OCDE, Paris, 1978.

\*\* Les perspectives du tourisme sur le littoral : demande française et étrangère, IRIEC, 1972, DATAR.

- Au Royaume-Uni, les prévisions faites par le National Tourist Board donnent les taux d'accroissement annuel suivants :

#### Tourisme National

	1977-1980	1980-1985	TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL
Séjours .....	12 %	15 %	3,2 %
Nuitées .....	11 %	18 %	3,4 %
Dépenses touristiques (prix 1977) ..	13 %	20 %	4,0 %

#### Tourisme International

	1977-1980	1980-1985	1985-1990	TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL
Nombre ..	11 %	33 %	23 %	4,8 %
Nuitées ..	6 %	15 %	23 %	3,2 %

- En Suisse, une prévision à long terme relativement prudente estime à près de 4 % l'expansion du tourisme national et international. Le nombre de nuitées qui était de 66 millions en 1973 passerait ainsi à 100 millions en 1983 et à 200 millions en 1990\*.
- En Turquie, le taux d'accroissement annuel prévu pour la période 1977-1982 est de 14,5 % pour les visiteurs étrangers et de 12,9 % pour les recettes.

Toutes ces projections prévoient donc une poursuite de la croissance du tourisme et à un rythme plus ou moins rapide selon les pays, mais toujours proche du taux général d'accroissement de 6 %. Etant donné qu'en 1977, ont été enregistrées 240 millions d'arrivées de touristes dans le monde, il y aura donc en 1990 environ 500 millions d'arrivées. Même en étant pessimiste et en envisageant une augmentation moins forte de 3,5 %, on comptera près de 400 millions d'arrivées en 1990 ce qui signifie une pression accrue pour l'environnement.

\* Objectifs et mesures en vue d'une évaluation touristique planifiée, P. Keller, CEE.

Cependant cette pression sera plus ou moins forte selon les caractéristiques de la croissance future du tourisme, c'est-à-dire selon sa localisation géographique, sa localisation temporelle et ses formes futures.

## 2. Localisation géographique

Si la croissance touristique se répartit mieux dans l'espace autrement dit si les "nouveaux touristes" ne viennent pas grossir chaque année les flux préexistants et provoquer ainsi une surcharge des zones d'accueil déjà développées, la pression sur l'environnement en sera d'autant moins forte et il y aura une meilleure "absorption" du tourisme par le milieu d'accueil.

Les prévisions concernant les futures destinations des touristes sont hasardeuses ; néanmoins on peut tenter de faire quelques suppositions :

a) A l'intérieur de la zone OCDE, une modification des flux touristiques traditionnels dirigés vers l'Europe aura probablement lieu en faveur de pays tels que les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande qui tentent de compenser leur éloignement par la pratique de tarifs aériens très avantageux et la promotion de circuits touristiques.

b) Le nombre de séjours dans les pays exotiques et en voie de développement pourra connaître un certain essor en raison de :

- la diminution du prix des transports aériens et à longue distance,
- un taux de change favorable et un coût de la vie peu élevé dans ces pays en voie de développement,
- un besoin de dépaysement et un attrait croissant pour ces pays,
- la surpopulation des stations traditionnelles, notamment en Europe de l'Ouest où vont 2/3 des touristes mondiaux.

Ainsi certains types d'espaces, comme les milieux encore vierges, notamment les îles, connaissent une demande croissante : les tour-opérateurs s'efforcent alors de développer et de structurer l'offre en matière de croisières car celles-ci s'avèrent maintenant un produit touristique très rentable étant donné le coût de plus en plus important des hébergements hôteliers.

La conséquence de ce "déplacement" de l'activité touristique vers de nouveaux pays sera donc un certain allègement des zones touristiques traditionnelles mais également un déplacement de la pollution ou de la dégradation provenant du tourisme vers des espaces auparavant vierges.

c) Ce phénomène, observé à l'échelle internationale, se produit également à l'échelle nationale en raison de la demande croissante du "tourisme de nature".

Ce type de tourisme, qui fait appel à des espaces naturels encore intacts, risque donc d'accroître davantage la superficie soumise à la fréquentation touristique et par là d'étendre la dégradation de l'environnement.

Cependant on peut penser que cette forme de tourisme (randonnées, ski de fond, cyclotourisme, équitation ...), parce qu'elle nécessite peu d'équipements et est pratiquée par ceux qui recherchent un environnement de qualité et sont donc sensés le respecter, n'aura qu'un impact limité sur l'environnement.

d) D'autre part, au niveau national, il est probable que l'hyper-trophie des stations touristiques traditionnelles, avec toutes les conséquences que cela implique (encombrements, charges financières démesurées, dégradation intense de l'environnement, etc ...), incite les pouvoirs publics à créer de nouvelles zones touristiques, comme cela a été le cas en France sur la côte du Languedoc-Roussillon et sur la côte Aquitaine.

e) Cela permettrait aussi de promouvoir un développement économique du territoire plus équilibré, dans la mesure où l'activité du tourisme pourrait "compenser", voire enrayer, le déclin de régions défavorisées sur le plan des ressources ou des activités.

f) Enfin, parallèlement à une demande toujours prédominante des séjours littoraux\*, on assistera peut-être au développement de nouvelles formes de tourisme exigeant un type d'espace différent des zones touristiques traditionnelles qui seront, de ce fait, déchargées : c'est le cas par exemple en France et en Angleterre du "tourisme fluvial" qui se pratique sur les canaux et les rivières ou encore du "tourisme rural", notamment en Allemagne, en Autriche et en France, qui se développe de plus en plus dans des zones rurales peu fréquentées par les touristes.

S'il est donc possible d'envisager une meilleure répartition géographique du tourisme, on ne peut cependant pas prévoir si celle-ci suffira à absorber le surplus touristique annuel et à éviter localement une pression excessive pour l'environnement.

---

\* D'après une enquête du journal français "l'Express" de septembre 1978, parmi les français séjournant en France 49 % sont allés au bord de la mer et 20 % à la montagne.



### 3. Localisation temporelle

L'étalement de la saison touristique est également un moyen efficace d'éviter la dégradation de l'environnement.

Les efforts de plusieurs pays vont dans ce sens ; mais les résultats sont encore peu sensibles et il est probable qu'à court terme la situation évoluera peu étant donné les obstacles auxquels se heurte une telle politique : climat, scolarité, fonctionnement des entreprises, habitudes ...

Cependant, on peut supposer qu'à long terme il y aura une meilleure répartition du temps de vacances sur l'année car :

- Le développement du tourisme exotique entraîne l'accroissement des séjours hors saison (notamment en hiver pour l'hémisphère nord) ;
- c'est aussi le cas du développement des sports d'hiver ; on prévoit pour la période 1976-1982 un accroissement de 6,8 % par an du nombre de skieurs dans le monde. En France, le taux d'accroissement annuel de départs aux sports d'hiver a été de 7,1 % de 1958 à 1968 et de 8,4 % de 1968 à 1978.
- Bien que le taux de départ dans les milieux agricoles ait fortement augmenté dans plusieurs pays, les conséquences de cet accroissement du nombre de touristes seront négligeables pour l'environnement car les exploitants sont contraints de prendre leurs vacances à des périodes qui, du point de vue touristique, correspondent à des périodes creuses, comme l'hiver par exemple.
- La répartition temporelle du tourisme permet d'une part la pleine utilisation des équipements et des infrastructures, d'où une meilleure rentabilisation, et d'autre part réduit les pertes dues aux effets d'encombrements (temps de loisirs, énergie, suréquipement ...). C'est pour ces raisons purement économiques que les pouvoirs publics, comme les producteurs et les promoteurs touristiques, cherchent de plus en plus intensément à favoriser l'étalement des vacances par toutes sortes de mesures :
  - . Dans un certain nombre de pays : application de tarifs aériens plus avantageux hors-saison ;
  - . en France, une directive a fixé comme unité de base de location la semaine et non plus de mois, d'où une plus grande souplesse ;
  - . aux Pays-Bas et en Allemagne des accords bilatéraux ont été conclus concernant l'étalement des vacances scolaires ;
  - . dans plusieurs pays, offre de tarifs spéciaux hors-saison par les hôteliers et les transporteurs.

Ces actions incitatives viennent renforcer et accentuer une tendance spontanée à l'étalement des vacances qui se développe depuis peu au sein d'une partie de la population touristique, et ceci en raison des désagréments de moins en moins supportables (effets d'encombres, de surpopulation, de pénurie . . .) qu'entraîne la concentration saisonnière.

Tout ceci fait qu'on assiste à un fractionnement du temps de vacances en séjours beaucoup plus courts et mieux répartis tout au long de l'année, mais également plus nombreux.

On peut penser que cette tendance nouvelle s'accroîtra probablement d'elle-même et sera aussi encouragée par les gouvernements au fur et à mesure que se feront sentir tous les avantages qui en résultent.

La diminution de la concentration saisonnière sera tout à fait favorable à l'environnement car il a été prouvé par de nombreuses études de cas que l'une des causes fondamentales de la dégradation de l'environnement était la présence d'un trop grand nombre de touristes au même endroit et au même moment.

Pendant, la multiplication des petits séjours se traduit aussi par le développement d'une forme de tourisme dont l'impact sur l'environnement semble particulièrement négatif puisqu'elle s'accompagne d'une utilisation accrue de certains types d'espaces ainsi que des infrastructures et des moyens de transports : il s'agit du tourisme de week-end qui connaît un essor croissant dans la plupart des pays de l'OCDE, comme en témoignent les encombrements de plus en plus fréquents aux approches des grandes villes les vendredi et dimanche soirs. Ainsi, on prévoit en France, en Allemagne et au Royaume-Uni une suroccupation des moyens courriers en raison de cette progression du tourisme de week-end dans les prochaines années. Une étude de la CEE\* prévoit qu'en 1980 un citoyen aura besoin de 100 à 300 m<sup>2</sup> d'espaces verts péri-urbains et un touriste 750 m<sup>2</sup> de surface de détente. Pour tous les pays de la CEE, les besoins futurs en surfaces de loisirs, de vacances et de week-ends représenteront environ 13 500 à 19 000 km<sup>2</sup> en 1980, soit 2 % des terres agricoles de ces pays ; les logements touristiques occuperont 650 à 1 000 km<sup>2</sup> supplémentaires ; la superficie touristique globale sera alors de l'ordre de 45 000 à 85 000 km<sup>2</sup>.

Or étant donné que le développement du tourisme de week-end s'explique essentiellement par un besoin de compensation des conditions de vie urbaines, il est vraisemblable que ce phénomène se poursuivra en même temps que s'accroîtra le taux d'urbanisation. De plus, il est favorisé par le fait que certaines catégories de touristes sont contraintes de réduire la durée de leur séjour et la distance de leur lieu de séjour

---

\* "Besoins de détente en tant que facteurs pour le développement régional et agricole", CEE, Direction Générale de l'Agriculture, n° 116, novembre 1973.

en raison des difficultés économiques : elles sont alors davantage incitées à partir durant le week-end.

Si le tourisme de week-end continue à se poursuivre à ce rythme, trois types de dégradations de l'environnement sont donc à craindre dans les prochaines années :

- une destruction quasi-totale des rares espaces verts urbains et péri-urbains en raison d'une fréquentation trop intense ; ainsi beaucoup de forêts et de bois qui forment la "ceinture verte" des grandes agglomérations montrent des signes de dégénérescence et leur gestion, uniquement à des fins de loisirs, a complètement modifié le cycle naturel de reproduction des arbres ;
- un accroissement de la pollution lié à la multiplication des déplacements qui, dans ce cas, ont lieu généralement en véhicule individuel ;
- une consommation accrue des espaces péri-urbains encore libres en raison à la fois de l'emprise spatiale croissante des infrastructures (en particulier du réseau autoroutier) dont on augmentera la capacité pour réduire les temps de déplacements, et de celle des résidences secondaires qui constituent le mode de logement le plus approprié au tourisme de week-end mais utilisant le plus d'espace.

#### 4. " Formes futures du tourisme

L'impact du tourisme sur l'environnement varie également en fonction du type de tourisme pratiqué. Aussi est-il important de chercher à évaluer la façon dont le tourisme utilisera l'espace dans les années à venir.

Ce genre de pronostics est particulièrement difficile étant donné que les formes futures du tourisme dépendent essentiellement de l'évolution du comportement touristique, lui-même difficilement prévisible car changeant et soumis à toutes sortes d'influences (modes, conjoncture économique ...).

Néanmoins, toujours en se basant sur les mutations actuelles du tourisme, on peut tenter de dégager les grandes tendances dans ce domaine. De plus, l'action à long terme des gouvernements qui s'efforcent d'orienter la croissance du tourisme selon certains objectifs, constitue un indice permettant de discerner les formes futures du tourisme.

i) En ce qui concerne les modes d'hébergement et les prestations touristiques, la demande semble de plus en plus caractérisée par une exigence croissante de qualité et de confort, voire même de luxe. Ceci se remarque entre autres par la fréquentation élevée et la multiplication

des hôtels d'un certain confort ou encore par le développement de commerces de luxe saisonniers dans les stations.

Or il est fort vraisemblable que ces exigences de qualité et ce goût du confort, qui s'acquièrent en même temps que s'accroît le niveau de vie, se renforceront à l'avenir ou tout au moins se maintiendront.

Cette évolution pourrait être tout à l'avantage de l'environnement car l'offre devra s'adapter à la demande et fournir alors un produit de plus grande qualité, ce qui signifie : amélioration des conditions d'hébergement, des équipements sanitaires, de l'architecture, etc . . .

A cela s'ajoute pour les producteurs ou les promoteurs du tourisme la nécessité de répondre aux souhaits et aux conditions des pays ou des régions d'accueil qui sont de plus en plus avertis des dégradations que peut entraîner le développement du tourisme.

Aussi la préservation de l'environnement devient-elle une de leur préoccupation majeure : désormais on recherche une meilleure intégration du tourisme au milieu local en même temps qu'une meilleure rentabilité ce qui se traduit par une tendance à la concentration des hébergements et des équipements touristiques au profit du maintien des espaces verts, une réduction des nuisances et de la pollution, une amélioration de la qualité architecturale . . .

Enfin cette amélioration de la qualité des hébergements et des prestations touristiques est fortement encouragée par de nombreux gouvernements qui en ont fait un des objectifs principaux de leur politique touristique :

- ainsi, par exemple, l'Autriche veut améliorer les conditions d'hébergement et les prestations en évitant les surcharges dans certaines régions, en fournissant plus de divertissements "d'intérieur" aux touristes, en améliorant la formation professionnelle ;
- l'Irlande cherche à améliorer la qualité de l'industrie touristique dans les domaines de la formation du personnel, des services, de l'accueil et de la diffusion de l'information ;
- l'Italie, le Luxembourg, la Suisse, la Turquie, la Yougoslavie cherchent à favoriser la modernisation ainsi que l'amélioration de la qualité des services et des équipements, notamment à l'aide de subventions.

L'action conjuguée des touristes, des producteurs et des pouvoirs publics pourrait donc contribuer dans les années à venir à améliorer de façon sensible l'hébergement et les prestations touristiques et ceci au bénéfice de l'environnement et des conditions de vie durant la saison.

ii) Paradoxalement, ces exigences de qualité s'accompagnent d'exigences en matière de prix : il semble en effet que, si l'on recherche

un hébergement ou des services de qualité, on exige de plus en plus qu'ils soient à bon marché. Cette évolution du comportement a trois raisons :

- le touriste dispose d'une information de plus en plus complète sur le produit "vacances ou loisirs" qu'il désire consommer et adopte une attitude plus critique lors de son choix ;
- les catégories à revenus modestes représentent une part de plus en plus grande de la demande touristique globale, or celles-ci ne peuvent consommer qu'un produit à bon marché ;
- par ailleurs les catégories qui réduisent leurs dépenses touristiques en raison des difficultés économiques recherchent de plus en plus un produit meilleur marché, qui ait cependant la qualité à laquelle elles étaient habituées auparavant.

Aussi assiste-t-on actuellement au développement des modes d'hébergement touristiques peu coûteux tels que la petite hôtellerie, les gîtes ruraux, les locations de meublés, le logement chez l'habitant et surtout le camping-caravaning qui, dans plusieurs pays, connaît une progression spectaculaire.

En France, par exemple, le nombre de places a augmenté de 56 % entre 1970 et 1977 et l'on envisage de créer dans les prochaines années 800 000 places supplémentaires\*.

En Allemagne on prévoit une multiplication par 10 d'ici 1990 du nombre de caravanes soit un total de 2,5 millions.

Pour des raisons sociales évidentes beaucoup de pays cherchent à favoriser le développement de ces modes d'hébergement peu coûteux. Cependant, si cette politique n'est pas accompagnée d'une réglementation très stricte, notamment en matière d'équipements sanitaires, de système d'évacuation des eaux usées, de limitation de la capacité d'hébergement etc . . . , elle risque de donner cours à des abus entraînant alors une dégradation importante de l'environnement : en effet, la faible rentabilité de ce type d'hébergement réduit souvent au minimum, ou même ne permet pas, la réalisation de travaux d'entretien ou de modernisation, à moins de bénéficier de subventions ou de prêts avantageux comme cela se fait dans quelques pays (Autriche, France, Islande, Italie, Japon, Suisse).

iii) Parallèlement à ce développement de l'hébergement de type social, on assiste, dans un certain nombre de pays de l'OCDE, à

---

\* Déclaration de V. Giscard d'Estaing dans la "Charte de la Qualité de la Vie".

la multiplication spontanée des résidences secondaires. Ce phénomène semble toucher plus particulièrement les pays dotés d'un patrimoine touristique important et varié comme la France ainsi que les pays dont le revenu par habitant est élevé et qui marquent une nette préférence pour l'habitat individuel comme les pays scandinaves par exemple.

Ainsi, on prévoit que le nombre de résidences secondaires augmentera de la façon suivante dans quelques pays de l'OCDE :

France .....	7,2 % par an pour 1970-1980
Suède .....	2,8 % par an pour 1969-1990
Norvège .....	4,7 % par an pour 1969-1990
Danemark .....	8,0 % par an pour 1969-1985

Même si cette tendance n'est pas généralisée, il convient de la noter étant donné l'impact qu'elle peut exercer sur l'environnement ; ce phénomène s'accompagne surtout d'effets négatifs comme :

- le mitage du paysage,
  - une consommation élevée de l'espace pour une utilisation saisonnière,
  - une désorganisation du réseau urbain,
  - un accroissement du coût des infrastructures,
  - une privatisation de l'espace qui rend souvent des sites de valeur inaccessible au public (côte, plages ...)
- et favorise la concentration.

Seule une réglementation efficace telle que celle pratiquée en Autriche pourra éviter la poursuite de cette tendance et par là la dégradation de l'environnement : l'Autriche pratique en effet avec succès une politique de prêts très avantageux pour la petite hotellerie et les locations de meublés tandis qu'elle dissuade la construction de résidences secondaires par des conditions peu avantageuses.

iv) En ce qui concerne le type de tourisme pratiqué, on assiste actuellement à une demande croissante du tourisme de nature et des loisirs de plein air, en particulier dans les pays très urbanisés comme les pays scandinaves, les Etats-Unis, le Canada, les Pays-Bas, le Royaume-Uni ainsi que le Japon où l'on estime que la demande en loisirs de plein air doublera ou triplera dans les 10 années à venir.

Cette forme de tourisme, qui nécessite peu ou pas d'équipements et un environnement de qualité, contribue par sa nature à préserver le milieu d'accueil.

Aussi la politique touristique de nombreux pays vise-t-elle à favoriser le développement de ce nouveau courant par diverses mesures telles que la création de réserves naturelles et de parcs nationaux notamment en Australie, en France, au Japon, au Royaume-Uni.

L'une des conséquences de cette nouvelle demande touristique est le développement récent du tourisme rural qui connaît un succès croissant car il permet de satisfaire ce besoin de contact avec le milieu naturel et constitue une forme de tourisme peu onéreuse. De plus, il présente l'avantage de ne pas dégrader l'environnement tout en contribuant au développement régional, d'où l'importance croissante que lui accordent certains pays\* :

- le tourisme rural utilise en effet comme moyens d'hébergement l'habitat existant, ce qui limite d'autant le coût des investissements, évite la consommation d'espaces encore libres et toute modification importante de l'environnement ;
- de plus, ce type de vacances à bon marché, qui se développe dans des zones généralement peu touristiques, contribue à diversifier l'offre et, par là, à mieux répartir la fréquentation touristique sur l'ensemble du territoire national comme cela a été le cas en Autriche et en Yougoslavie : ceci est d'une part tout à fait favorable à l'environnement et permet d'autre part l'apport de revenus complémentaires non négligeables pour l'économie locale ;
- enfin, la promotion et l'organisation de l'accueil touristiques étant ici le fait de petits propriétaires locaux ou de petites entreprises familiales, les revenus provenant du tourisme profitent directement à la population locale au lieu de lui échapper comme cela se produit souvent dans les grandes stations touristiques exploitées par des promoteurs étrangers à la région. Ces revenus sont alors réinvestis sur place et permettent l'amélioration des conditions d'hébergement ou la modernisation des exploitations.

Le développement du tourisme rural ne constitue donc pas une menace pour l'environnement pour la raison essentielle qu'il se pratique de façon dispersée et par petites unités, contrairement au tourisme de masse.

Ces quelques grandes tendances de l'évolution des formes du tourisme apparaissent dans l'ensemble relativement favorables à la préservation de l'environnement. Cependant, de même que les tendances spontanées qui régissent la croissance du tourisme en volume, dans l'espace et dans le temps, elles devront s'accompagner d'une surveillance voire d'une intervention permanentes des pouvoirs publics afin de se

---

\* Cf. "Aménagement touristique régional et de l'espace rural" in: Politique du Tourisme et Tourisme International dans les Pays Membres de l'OCDE, OCDE, Paris, 1978.

développer toujours dans un sens et à un rythme qui soient conformes aux besoins environnementaux.

Le tourisme en effet concerne de plus en plus de personnes et devient un véritable phénomène de masse dont l'expansion incontrôlée s'est peut-être révélée dommageable pour l'environnement. Une organisation et une réglementation efficaces s'avèrent donc désormais indispensables, d'où l'importance pour les pouvoirs publics de connaître les perspectives d'évolution du tourisme afin d'adopter une politique à long terme consistant à accentuer, modifier ou au contraire freiner, selon les exigences de l'environnement, les tendances de la croissance touristique.

## L'EXEMPLE DE L'ESPAGNE

### A. Croissance du Tourisme en Espagne

Les études effectuées par le Secrétariat d'Etat au Tourisme montrent qu'en ce qui concerne l'Espagne, les perspectives d'évolution sont analogues à celles prévues pour l'ensemble du Bassin méditerranéen, c'est-à-dire que le nombre de touristes étrangers continuera à augmenter lentement mais régulièrement.

Le programme d'action touristique du Gouvernement espagnol vise à maximiser les recettes touristiques tout en occasionnant le minimum de dommages à l'environnement. On envisage d'atteindre ce résultat sans augmenter le nombre de touristes, ce qui, à son tour, implique un meilleur étalement du tourisme sur l'ensemble de l'année.

Toutefois, les autorités espagnoles prévoient un accroissement important du tourisme intérieur. Celui-ci a d'ailleurs déjà progressé depuis quelques années à un rythme supérieur à celui du tourisme international. Ainsi on estime qu'en 1978 le nombre de touristes intérieurs a été de l'ordre de 18 millions, nombre auquel il faut encore ajouter celui des touristes étrangers estimé à 38 millions. Il n'est donc pas surprenant que les problèmes posés par l'afflux d'un aussi grand nombre de touristes puissent prendre des proportions majeures, d'autant que ceux-ci se concentrent dans quelques régions limitées.

### B. Distribution Régionale du Tourisme

On a en effet pu déterminer des régions touristiques et les classer grâce à l'utilisation de plusieurs indices : capacité et densité touristiques, densité et intensité hôtelières, répartition du marché touristique par région en % ;



CAPACITE TOURISTIQUE  
(par région)

Indice

Costa Brava .....	27,7
Majorque .....	13,6
Costa del Sol .....	10,5
Grande Canarie .....	8,0
Barcelone .....	6,7
Madrid .....	4,5
Murcie-Alicante .....	3,6
Ténérife .....	2,3
San Sebastian .....	2,0
Santander .....	1,0

$$\text{Capacité touristique} = \frac{\text{Nbre de lits dans les hôtels, etc.} + \text{Nbre de places dans les restaurants, etc.} + \text{Nbre de licences commerciales}}{\frac{\text{Population normale en milliers} \times \text{Superficie (en km}^2\text{)}}{100}} \times 100$$

DENSITE TOURISTIQUE  
(par région)

Indice

Majorque .....	827
Costa Brava .....	248
Ténérife .....	143
Grande Canarie .....	122
Costa del Sol .....	113
Murcie-Alicante .....	45
Barcelone .....	14
Madrid .....	13
San Sébastian .....	9
Santander .....	5

$$\text{Densité touristique (DT)} = \frac{\sum u_i w_i}{D} \times \frac{Pe}{P_t}$$

où DT = indice de densité touristique

$u_i$  = nombre de places dans les hôtels de catégorie i

$w_i$  = pondération du nombre de places de catégorie ii dans le total

D = population normale de la région  
 P<sub>e</sub> = nombre de nuitées d'étrangers  
 P<sub>t</sub> = nombre total de nuitées dans la région.

DENSITE HOTELIERE	INTENSITE HOTELIERE
1. Costa Brava ..... 62,32	1. Majorque ..... 407,09
2. Majorque ..... 56,68	2. Costa Brava ..... 178,90
3. Grande Canarie .... 27,58	3. Grande Canarie ... 57,59
4. Tenerife ..... 9,96	4. Costa del Sol ..... 54,37
5. Barcelone ..... 8,22	5. Tenerife ..... 54,13
6. Costa del Sol ..... 6,48	6. Murcie-Alicante .. 32,93
7. Madrid ..... 5,96	7. Santander ..... 18,50
8. San Sebastian ..... 3,79	8. Barcelone ..... 16,17
9. Murcie-Alicante ... 3,36	9. Madrid ..... 12,56
10. Santander ..... 1,63	10. San Sebastian ..... 11,98

Densité hôtelière : elle indique aussi le potentiel hôtelier d'une zone. Elle est exprimée en places disponibles par km<sup>2</sup> de superficie. Elle peut être globale ou par catégories.

Intensité hôtelière : elle indique le potentiel hôtelier d'une zone. Elle est exprimée en places disponibles par 1 000 habitants de droit. On peut l'étudier globalement ou par catégories.

#### REPARTITION DU MARCHE TOURISTIQUE PAR REGION EN %

1. Majorque .....	35,20
2. Murcie-Alicante .....	7,40
3. Madrid .....	7,47
4. Barcelone .....	6,83
5. Costa del Sol .....	6,36
6. Costa Brava .....	5,55
7. Tenerife .....	5,11
8. Grande Canarie .....	4,67
9. Santander .....	0,76
10. San Sebastian .....	0,75

La combinaison de ces différents indices permet de classer les dix régions touristiques dans l'ordre décroissant suivant : Majorque, Costa Brava, Grande Canarie, Costa del Sol, Ténérife, Barcelone, Murcie-Alicante, Madrid, Santander et San Sebastian. Cette classification montre que des régions géographiques relativement limitées

peuvent avoir une densité moyenne relativement élevée avec toutes les conséquences que cela comporte.

Deux autres facteurs sont aussi à l'origine des graves difficultés qui se sont produites dans ces régions : la demande extraordinairement forte de services a été concentrée sur quelques mois et la population autochtone relativement peu nombreuse ne disposait pas des ressources permettant de fournir des services suffisants.

De plus, le gouvernement espagnol n'ignore pas que les régions touristiques espagnoles présentent certaines insuffisances dont quelques-unes sont indiquées ci-après :

- surexploitation des ressources touristiques ;
- dommages à la nature et à l'environnement ;
- infrastructure insuffisante ;
- lacunes des services locaux et commerciaux de soutien ;
- mauvaise utilisation des sols, y compris des zones côtières ;
- législation inappropriée en matière de construction et concentration excessive de personnes dans les zones touristiques.

Sans chercher à excuser ces insuffisances, il convient de reconnaître que le développement du tourisme s'est fait dans des régions économiquement et socialement sous-développées de l'Espagne et que celles-ci n'étaient pas préparées à s'adapter à cette évolution de façon ordonnée ; jusqu'à une date récente, l'utilisation des sols ainsi que les mesures concernant l'environnement et leur application n'étaient pas généralisées. Il faut aussi admettre que l'Espagne a connu des difficultés de balance des paiements au début du développement du tourisme et a eu tendance à donner la priorité à l'amélioration de l'équilibre de cette balance. En outre, le manque de fonds publics au niveau de l'administration centrale et de l'administration locale ne permettrait pas d'apporter les investissements indispensables à la mise en place d'une infrastructure convenable.

### C. Mesures proposées

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement espagnol se propose d'engager toute une série d'actions (dont plusieurs sont déjà en cours) concernant les politiques d'utilisation des sols dans les régions touristiques. Il s'agit soit de mesures destinées à remédier aux dommages existants soit de mesures de planification de l'utilisation future des sols. Il s'ensuit que des mesures correctives ont été prises dans les régions touristiques déjà développées, tandis que les mesures de planification sont destinées aux régions non développées.

Il est proposé d'entreprendre des études dans les régions touristiques en vue d'obtenir les informations suivantes :

- examen de l'offre actuelle de services touristiques ;
- examen de l'infrastructure existante et du développement actuel urbain ;
- examen des difficultés auxquelles se heurte actuellement l'offre de services marchands et de services publics ;
- inventaire et évaluation des ressources touristiques ;
- étude de la demande potentielle de tourisme et origine des touristes ;
- création de régions touristiques propices au développement des installations touristiques ;
- examen et classification des zones d'après leurs besoins de protection ;
- mesures de protection de l'environnement ;
- tracé d'itinéraires touristiques ;
- harmonisation du plan avec les besoins de protection de la nature et de l'environnement ;
- autres utilisations possibles compatibles avec le tourisme ;
- évaluation des avantages possibles pour la population locale.

En 1977, le Secrétariat d'Etat au Tourisme a entamé la préparation d'une loi-cadre sur le tourisme et commencé à appliquer, région par région, un programme couvrant l'ensemble du pays visant l'offre de services touristiques.

Trois types de plan sont envisagés :

a) Inventaire des ressources touristiques dans les régions où la pression touristique est faible et où une expansion importante du tourisme n'a pas été prévue.

b) Planification de l'offre de services touristiques dans les régions où ces installations ont été considérablement développées et où des problèmes d'encombrement urbain pourraient se poser et où également l'augmentation de la rentabilité des activités saisonnières pourrait créer des problèmes de protection de l'environnement et des ressources naturelles.

c) Plans de développement touristique concernant les régions qui sont en cours de développement ou qui ne sont pas encore développées mais qui présentent un potentiel touristique important.

Dans ces régions, la planification ordonnée peut avoir une forte incidence sur le développement du tourisme ainsi que sur l'urbanisme car ces régions jouissent encore d'une liberté relative en ce qui concerne la mise en œuvre de nouveaux plans.

L'objectif à court terme du programme de travail est d'obtenir autant de renseignement que possible sur les diverses mesures qui devraient être prises à présent par les différentes autorités administratives. Son objectif à moyen terme est de dresser un inventaire

complet des différents instruments de politique et d'étudier leur utilisation optimale (la durée de cette période sera de dix ans).

L'objectif à long terme du programme est d'adapter la planification de l'utilisation des sols aux exigences de la politique de développement. Aux termes de la législation espagnole, les besoins minimums en infrastructure sont les suivants :

- approvisionnement en eau potable ;
- traitement et évacuation des eaux usées ;
- électricité ;
- communications ;
- aires de stationnement ;
- traitement et élimination des déchets solides.

Les problèmes d'électricité et de communication ont été entièrement résolus dans toutes les régions, y compris celles qui ont été développées pour le tourisme. Les quatre autres points précités présentent des insuffisances manifestes que le Gouvernement espagnol est prêt à éliminer.

Depuis 1972, un plan national a été préparé concernant l'implantation d'un réseau sanitaire dans les régions touristiques riveraines de la Méditerranée. Ce plan dont le coût est de 21 milliards de pesetas a été récemment mis en œuvre et une partie des travaux est à présent achevée. Les conflits de compétence entre l'administration centrale, les provinces espagnoles autonomes et les administrations locales ainsi que les sommes énormes nécessaires pour les investissements impliquent que la responsabilité incombe en définitive à l'administration centrale.

On estime néanmoins qu'à l'avenir, le renforcement de la position financière des collectivités locales leur fournira davantage de moyens financiers pour répondre aux besoins du tourisme. Ce résultat sera en grande partie atteint grâce à différentes mesures, c'est-à-dire à la réforme de la fiscalité locale qui améliorera leurs recettes.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, il convient de rappeler que ce n'est que depuis peu que l'Espagne a accédé au rang de pays économiquement développé. Un pays qui n'a aucun grand centre industriel ni aucun centre urbain surdéveloppé n'a pas de problèmes d'environnement.

Lorsque les phénomènes d'industrialisation et de concentration urbaines ont gagné l'Espagne, des problèmes d'environnement se sont posés pour lesquels on continue à rechercher des solutions. On ne peut par ailleurs accepter que le tourisme entraîne inéluctablement une détérioration réelle de l'environnement. Théoriquement, le tourisme ne devrait pas entraîner une dégradation de l'environnement. Il convient de rappeler que le tourisme atteint en général les zones à peine touchées par l'industrie et qui ont conservé en très grande partie leur

caractère naturel. Il est donc indispensable que les programmes et, en particulier ceux qui ont trait à l'environnement, soient fondés sur l'afflux de touristes dans une région donnée bien plus que sur le nombre normal d'habitants de cette région.

En principe, il convient de faire une distinction entre le tourisme et la préservation de la nature :

- certains plaident en faveur soit d'une interdiction totale de l'accès à des zones présentant une valeur naturelle remarquable, soit d'une limitation à cet accès qui se traduirait par l'absence de dommages à l'environnement ;
- dans l'intervalle, l'un des objectifs, du tourisme devrait être de maintenir l'utilisation des zones naturelles à un niveau permettant de les sauvegarder en tant que patrimoine national irremplaçable pour les générations futures ;
- tout en permettant au public d'accéder le plus librement possible à la nature, il est indispensable de protéger l'environnement dans toute la mesure du possible.

Depuis la réforme administrative de 1977, le Gouvernement espagnol se préoccupe davantage des questions d'environnement et a créé à cette fin un sous-secrétariat d'Etat chargé de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il a, en même temps, maintenu en activité la Commission inter-ministérielle pour l'environnement (CIMA) qui comporte un Comité spécial pour le tourisme et l'environnement.

Les ressources touristiques à protéger peuvent être divisées en quatre catégories.

1. Milieu aquatique : (cours d'eau intérieurs et berges, océans, côtes et eaux côtières, faune et flore aquatiques).
2. Milieu terrestre : (terres et sols, faune et flore sylvestres, paysages, air).
3. Milieu architectural : (constructions faites par l'homme qui attirent les touristes en raison de leurs particularités et de leur objet).
4. Milieu humain : (activités humaines qui peuvent être perçues indépendamment de leur but particulier ou de l'environnement dans lequel elles sont menées).

Les deux premières catégories d'actions correspondent exactement aux préoccupations traditionnelles en matière d'environnement. L'inquiétude des autorités touristiques qui est axée sur la sauvegarde et la restauration de l'environnement n'a fait que croître avec la montée du tourisme.

C'est pourquoi le projet de programme élaboré par le Ministère du Commerce et de l'Industrie comprend les trois parties ci-après :

1. Etablissement d'un inventaire de ressources touristiques de base.
2. Mise en œuvre des mesures de protection des ressources indiquées dans cet inventaire.
3. Enoncé des mesures visant à garantir que ces ressources seront utilisées de façon optimale pour le développement du tourisme.

## II

### LES ASPECTS ECONOMIQUES DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE SECTEUR DU TOURISME \*

#### INTRODUCTION

Ce rapport contient un exposé et une étude des principales questions économiques que soulève la protection de l'environnement dans les régions touristiques. Il repose sur l'idée que le tourisme forme un secteur d'activité important dans la plupart des pays de l'OCDE et qu'il apporte une contribution appréciable à leur économie. On trouvera, dans le tableau 1, quelques indications de la part qu'occupe le tourisme dans la balance des paiements. Etant donné que les ressources naturelles sont l'un des principaux atouts de ce secteur, on pourrait recourir à certaines mesures de la politique économique pour garantir que ces ressources seront utilisées judicieusement conformément aux besoins à long terme du secteur du tourisme, à ceux des régions touristiques et à ceux du pays dans son ensemble.

Le point de vue adopté dans ce rapport n'empêche nullement de reconnaître pleinement, d'une part, que le tourisme présente d'autres aspects (d'ordre social ou culturel, par exemple) qui revêtent tout autant d'importance, d'autre part, que les mesures économiques ne sont que l'un des instruments auxquels les pouvoirs publics peuvent recourir pour intervenir dans le secteur du tourisme. En outre, seuls les quelques aspects économiques du tourisme qui ont un intérêt direct pour l'environnement sont examinés dans ce rapport.

Celui-ci a été subdivisé en trois parties :

a) La première offre un aperçu des principaux aspects économiques que présente le tourisme du point de vue écologique. Le terme de "tourisme" est pris ici dans un sens très large, mais aux fins de la présente étude, on entend par là essentiellement les touristes dont les diverses activités de loisirs - qu'elles soient sportives, culturelles ou de simple détente - ont une incidence considérable sur le milieu ambiant. De même, l'environnement et la protection de l'environnement sont considérés ici dans leur acception la plus générale et désignent toutes

---

\* Rapport du Secrétariat.



Tableau 1

PART DES RECETTES AU TITRE DU TOURISME INTERNATIONAL  
DANS LES EXPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES

(En %)

PAYS RECEPTEURS	1972	1973	1974	1975	1976	1977	MOYENNE 1972/77
EUROPE .....	6,4	5,9	4,8	5,3	5,1	(5,4)	5,5
Espagne .....	32,6	30,9	24,7	25,0	21,3	23,1	26,3
Autriche .....	27,2	26,0	20,4	23,3	23,5	21,7	23,7
Grèce .....	20,7	19,1	12,6	16,2	18,5	(19,6)	17,8
Portugal .....	18,5	17,8	14,0	12,1	12,7	(14,0)	14,8
Suisse .....	11,8	11,5	10,0	10,3	9,7	(9,3)	10,4
Italy .....	9,2	8,7	6,5	7,2	6,7	8,2	7,8
Irlande .....	8,3	7,6	7,3	6,7	5,9	(5,1)	6,8
Danemark .....	7,8	6,6	5,9	6,2	6,2	6,5	6,5
Turquie .....	5,3	5,6	5,4	5,5	7,0	(7,8)	6,1
Finlande .....	6,4	6,3	4,6	4,8	4,3	4,6	5,1
France .....	5,5	5,1	4,3	5,0	4,9	(5,3)	5,0
Royaume-Uni .....	3,6	3,5	3,2	3,8	4,2	4,5	3,8
Norvège .....	3,4	2,8	2,4	3,1	3,2	3,3	3,0
Allemagne .....	3,3	2,8	2,2	2,6	2,6	2,7	2,7
Pays-Bas .....	3,5	3,2	2,5	2,6	2,2	2,1	2,7
Islande .....	2,7	3,1	3,3	2,5	2,1	(2,1)	2,6
Belgique-Luxembourg .....	2,2	2,3	1,9	2,2	2,0	2,0	2,1
Suède .....	1,7	1,3	1,5	1,7	1,6	(2,0)	1,7
AMERIQUE DU NORD .....	4,2	3,7	3,2	3,5	3,7	3,5	3,6
Canada .....	5,0	4,7	4,4	4,5	4,3	3,8	4,4
Etats-Unis .....	3,9	3,4	2,9	3,3	3,6	3,4	3,4
AUSTRALASIE - JAPON .....	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	(0,8)	0,8
Nouvelle-Zélande .....	3,1	3,4	4,5	5,7	4,8	(4,3)	4,3
Australie .....	1,9	1,8	2,1	2,0	2,0	2,3	2,0
Japon .....	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
OCDE .....	5,3	4,8	3,9	4,3	4,2	(4,4)	4,5

PART DES DEPENSES AU TITRE DU TOURISME INTERNATIONAL  
DANS LES IMPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES

(En %)

PAYS EMETTEURS	1972	1973	1974	1975	1976	1977	MOYENNE 1972/77
EUROPE .....	5,4	5,3	4,1	4,8	4,7	(4,9)	4,9
Autriche .....	8,6	7,7	7,7	9,0	10,3	10,0	8,9
Allemagne .....	8,8	9,3	7,8	8,6	7,9	8,3	8,4
Suisse .....	6,1	6,2	5,6	6,6	6,6	(5,8)	6,1
Danemark .....	6,0	5,3	4,4	5,1	5,0	5,7	5,3
Suède .....	6,7	5,7	4,0	4,4	4,6	(5,0)	5,1
Norvège .....	5,1	4,5	4,0	4,7	4,9	5,3	4,8
Portugal .....	5,5	6,0	4,6	5,8	3,0	(2,5)	4,6
France .....	4,8	4,6	3,7	4,6	4,4	(4,8)	4,5
Irlande .....	4,9	4,6	4,0	4,8	4,2	(3,7)	4,4
Pays-Bas .....	4,4	4,3	3,5	4,1	4,1	4,7	4,2
Finlande .....	4,1	4,1	2,8	3,3	3,7	3,9	3,7
Belgique - Luxembourg .....	3,9	4,0	3,1	3,6	3,3	3,4	3,6
Islande .....	3,8	3,8	3,4	3,0	3,8	(3,4)	3,5
Turquie .....	3,0	3,5	3,2	3,1	3,6	(3,9)	3,4
Royaume-Uni .....	3,6	3,4	2,4	2,8	2,6	2,4	2,9
Grèce .....	3,4	2,5	2,4	2,7	2,4	(2,8)	2,7
Espagne .....	3,3	3,4	1,8	2,1	2,0	2,5	2,5
Italie .....	3,4	3,1	1,8	2,0	1,4	1,6	2,2
AMERIQUE DU NORD .....	6,3	5,6	4,5	5,1	4,8	4,4	5,1
Canada .....	5,8	5,7	4,9	5,6	6,3	6,4	5,8
Etats-Unis .....	6,4	5,6	4,4	4,9	4,3	3,9	4,9
AUSTRALASIE - JAPON .....	3,5	3,3	2,4	2,5	2,6	(2,8)	2,9
Nouvelle-Zélande .....	6,3	6,6	5,5	5,2	5,5	(6,1)	5,9
Australie .....	5,1	4,6	3,6	4,3	3,9	3,3	4,1
Japon .....	2,9	2,8	1,9	2,0	2,2	2,6	2,4
OCDE .....	5,5	5,2	4,0	4,6	4,4	(4,5)	4,7

( ) Estimations.

SOURCE: Politique du Tourisme et Tourisme International dans les pays Membres de l'OCDE, OCDE, Paris 1978.

les mesures restrictives auxquelles sont soumises les diverses activités polluantes afin de sauvegarder la santé de la population et de réduire les dommages matériels, de conserver la faune et la flore, de préserver les espaces verts et le littoral, enfin, de conserver les ressources naturelles.

b) La deuxième partie comprend un examen de l'hypothèse selon laquelle la dégradation du milieu ambiant aurait atteint des proportions telles dans certaines régions touristiques que le tourisme commencerait maintenant à y décliner. Cette étude se fonde en majeure partie sur les renseignements tirés des études de cas que les pays Membres ont établies spécialement à cette fin\*, mais elle comprend également certaines données extraites d'autres études analogues sur ce sujet.

c) Dans la troisième partie, on a examiné si les mesures économiques décrites dans les études de cas ont réellement réussi à protéger le milieu ambiant tout en garantissant la rentabilité à long terme de l'industrie du tourisme. Ces mesures, qui reposent sur des systèmes de fixation des prix et sur le principe du "pollueur payeur", visent à protéger l'environnement contre une pollution constante et contre une dégradation progressive. En outre, cette partie du rapport comprend diverses propositions qui ont trait, les unes, à des réglementations analogues à celles qui ont déjà été adoptées pour combattre la pollution dans le secteur de l'industrie et des transports, et les autres, à certaines mesures qui apporteraient une contribution efficace à la protection de l'environnement si elles étaient adoptées et mises en oeuvre à l'échelon international.

## L'ECONOMIE PRAGMATIQUE DU TOURISME ET SES CONSEQUENCES ECOLOGIQUES

Pour exposer la question de la protection de l'environnement et des conséquences qui risquent de se produire si on la néglige, il est à la fois commode et utile de décrire le comportement économique des quatre principaux agents du secteur du tourisme : le consommateur (ou touriste), le producteur ou le vendeur direct des services touristiques qui est, d'ordinaire, une entreprise privée, le producteur indirect d'une grande partie des services fournis aux touristes, c'est-à-dire l'administration locale ou régionale, enfin, le pouvoir central qui assume la responsabilité vis-à-vis de tous ces agents et de la population tout entière.

On peut esquisser un cadre économique qui réglemente le comportement que ces agents devraient adopter pour assurer à la fois l'expansion du tourisme et la protection de l'environnement. Cependant, dans

---

\* La liste des études de cas figure dans l'Annexe I.

ce même cadre, on peut aussi démontrer ou, si l'on préfère, décrire la dégradation du milieu ambiant et le déclin à long terme du tourisme que ces groupes risquent de provoquer si chacun d'entre eux se borne à poursuivre ses intérêts à courte vue.

On peut classer dans les catégories énumérées ci-après les objectifs écologiques à atteindre dans les régions touristiques :

- i) Protéger la santé de la population touristique et locale. Les conditions à remplir à cet effet sont le maintien de la qualité de l'air et de l'eau, la création d'un système d'enlèvement des ordures ménagères et l'adoption de normes pour régler le bruit qui devraient être au moins aussi élevées que dans les régions industrielles d'où proviennent les touristes. Certes, on peut faire valoir que ces normes devraient même être plus élevées du fait que les touristes ont besoin de se retremper dans un cadre de vie meilleur que celui dans lequel ils vivent normalement. En plus, pour offrir des conditions satisfaisantes, une région touristique doit en principe aussi présenter une densité de touristes (ou d'habitation) compatible avec un milieu de vie sain et reposant.
- ii) En plus des conditions ci-dessus, qui devraient être remplies rapidement, il faudrait maintenir l'environnement dans un état qui garantisse à l'industrie du tourisme une rentabilité à long terme. C'est là un principe plus dynamique que statique, étant donné la diversité des goûts de chacun : c'est ainsi que l'alpiniste passionné d'ascensions solitaires dans les montagnes n'a rien en commun avec un habitué des salles de jeu de Las Vegas. Néanmoins, face à l'urbanisation toujours plus poussée de notre monde industriel, il est permis de penser que la population souhaitera, dans un avenir plus lointain, bénéficier pour ses vacances d'un milieu différent et plus humain que celui que lui offre la vie quotidienne dans les grandes villes. Il faudra donc prévoir et planifier plus longtemps à l'avance qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.
- iii) Ces objectifs sont compatibles avec les buts assignés à certaines grandes interventions gouvernementales qui ont une incidence directe sur le milieu touristique et qui pourraient être conçues de manière à servir à plusieurs fins à la fois. Par exemple, la décision prise par les pouvoirs publics de réserver certaines régions à l'industrie du secteur primaire aura, dans certains cas, simultanément pour effet de fournir le cadre de verdure nécessaire à des stations touristiques, dans d'autres, de préserver le patrimoine culturel, qu'il s'agisse de témoignages de l'architecture locale ancienne ou de monuments historiques, et dans d'autres encore, de répondre au désir du public de maintenir un certain mode de vie. Dans quelques pays même, des lois ont été adoptées pour protéger

des régions sauvages dont la population apprécie les beautés naturelles uniques en leur genre.

La méthode utilisée ici, qui consiste à exposer les dispositions réglementaires qui créeraient les conditions optimales, puis à décrire comment le secteur du tourisme fonctionne en réalité, est utile parce qu'elle conduit logiquement à une définition du genre de mesures économiques à adopter pour approcher le plus possible de la situation idéale.

### Le fonctionnement du secteur du tourisme

Dans cette section, nous commenceront par établir le cadre réglementaire dans lequel les conditions écologiques prescrites pourraient être remplies, puis nous énumérerons ces conditions. Nous décrirons ensuite comment le marché fonctionne selon toute vraisemblance et nous expliquerons pourquoi les objectifs écologiques ne pourront sans doute être atteints si les agents du secteur du tourisme se laissent guider par leurs intérêts personnels à courte vue.

a) Le cadre réglementaire nécessaire pour que les objectifs écologiques et économiques puissent être atteints simultanément est fourni par la situation que les autorités dont dépend le tourisme devraient essayer de créer sur le marché : la principale condition est que tous les agents qui entrent dans ce cadre accordent une importance primordiale à certains intérêts à plus long terme. Cependant, il ne faut pas se cacher que parmi toutes ces conditions, seules quelques-unes se trouvent réunies en un même moment.

- i) Le consommateur touriste cherche à obtenir le plus de satisfaction possible pour l'argent qu'il dépense : pour y parvenir, il doit obtenir une somme d'information suffisante et prendre le temps et la peine d'effectuer un choix conforme à ses goûts. Il devrait non seulement recevoir l'information nécessaire, mais aussi des renseignements sur les autres possibilités dont il dispose pour se dédommager si le produit (le séjour de vacances) qui lui est offert est différent de celui pour lequel il avait payé. En tant que consommateur averti, il devrait connaître aussi bien les divers inconvénients que la région qu'il a choisie présente du point de vue de la santé et du milieu ambiant (qualité de l'air et de l'eau, surpeuplement, etc.) que ses avantages financiers et écologiques et choisir en conséquence la période et le lieu de ses séjours touristiques.
- ii) Dans le secteur du tourisme, le producteur privé devrait se laisser guider par le souci d'accroître le plus possible la rentabilité à long terme de ses investissements aussi

bien dans l'établissement du calendrier de ses travaux dans la région et dans la qualité de ses constructions que dans le choix du type de promotion à laquelle il contribue. S'il cherche à accroître ses profits à long terme au lieu de viser à augmenter le nombre des touristes dans l'immédiat, il s'efforcera de préserver le milieu naturel et la rentabilité à long terme de la région. Le producteur soucieux d'obtenir très rapidement des bénéfices n'a aucune raison de tenir compte de l'une ou l'autre des considérations ci-dessus et exploitera jusqu'à l'épuisement les ressources naturelles sous des formes contraires à tous les principes de la rentabilité mais qui lui seront profitables à lui personnellement.

- iii) L'administration locale et régionale qui fournit des services indirects aux touristes devrait chercher à augmenter à long terme le revenu des habitants de la région. Les mesures à prendre à cet effet viseront à créer et à maintenir des emplois dans l'industrie du tourisme, de manière à ce que celle-ci procure un revenu aux habitants de la région. Ici encore, c'est dans l'intérêt à long terme de la population locale que les autorités garantiront la viabilité économique de l'industrie touristique. Le deuxième grand objectif économique que se proposera l'administration locale sera de prendre les dispositions nécessaires pour que la part des dépenses publiques afférente aux services locaux - en particulier ceux qui sont chargés de la protection de l'environnement - soit autant que possible couverte par les taxes perçues sur l'industrie du tourisme et peut-être, en un deuxième temps, sur les touristes. Des dispositions de cet ordre auraient jusqu'à un certain point pour effet de taxer l'utilisation des ressources naturelles, de réunir les fonds nécessaires au financement des services de protection de l'environnement et de garantir que la région se développera à un rythme adapté aux ressources matérielles et budgétaires dont elle dispose.
- iv) C'est à l'administration centrale qu'il incombe en dernier ressort de gérer l'économie et de veiller à ce que le développement des régions soit équilibré. En général, elle essaie à cette fin d'accroître ses recettes brutes ou nettes en devises et d'équilibrer le développement régional. Pour que le développement régional soit réellement équilibré, l'expansion doit se poursuivre à peu près à la même cadence dans les diverses régions touristiques, et l'action gouvernementale menée à cet effet pourrait se traduire par une protection efficace de l'environnement dans ces régions. Une politique de protection de l'environnement et du tourisme conçue de cette façon comprendrait aussi, dans certains

pays, une planification nationale à long terme de l'expansion du tourisme, dans laquelle les conséquences écologiques de ces mesures seraient prises en considération.

Il ressort de cet exposé que l'accroissement à long terme de la rentabilité, un comportement économique rationnel de la part des touristes et une politique gouvernementale orientée en fonction d'objectifs économiques à plus long terme concourraient à protéger l'environnement. Cela ne signifie pas que l'on puisse renoncer à d'autres mesures réglementaires, administratives, etc. Bien au contraire, tout donne à penser que la protection de l'environnement serait mieux garantie si les mécanismes du marché étaient améliorés dans le secteur du tourisme.

Inversement, on peut démontrer que, par leur comportement économique, les principaux agents du secteur du tourisme et les protagonistes du tourisme en général peuvent détériorer l'environnement et lui ont déjà causé des préjudices. Cette conséquence tient à la fois à leur désir de retirer rapidement de gros bénéfices de leurs investissements, à un manque d'information et de discernement, mais aussi à l'incapacité dont fait preuve le système de l'économie de marché d'inclure dans les prix le coût des dommages subis par le milieu ambiant et celui de l'utilisation des ressources naturelles.

b) Le cadre descriptif montre comment le fonctionnement actuel du "marché du tourisme" pourrait être envisagé du point de vue économique et en fonction de son incidence sur l'environnement. Cette description est composée de considérations générales qui souffrent de nombreuses exceptions. Néanmoins, elle se fonde sur une observation de la situation actuelle, et les considérations générales d'ordre économique qu'elle comprend s'appliquent à un grand nombre des régions étudiées.

- i) Le touriste prend en principe ses décisions à partir d'un ensemble limité de renseignements qui ne sont pas toujours absolument exacts. C'est pourquoi il ne choisira pas nécessairement une région touristique qui correspond à ses préférences, mais une fois qu'il est sur place, il lui est pratiquement impossible de changer de lieu. Parmi les quelques renseignements très subjectifs dont le touriste dispose, c'est essentiellement le prix - qui est fonction de la qualité promise de l'environnement - qui déterminera sa décision. A cela s'ajoute que les touristes changent en principe fréquemment de lieu de séjour, de sorte qu'il leur est difficile, sinon impossible, de menacer de ne plus revenir dans une région donnée si leurs exigences d'ordre écologique ne sont pas satisfaites. Même s'ils adoptent eux-mêmes une conduite respectueuse

du milieu naturel, ils ne parviendront pas, pour autant, à lutter contre la détérioration de l'environnement qu'ils subissent.

- ii) En général, le fournisseur de services touristiques cherche à obtenir des profits immédiats. On peut décrire comme suit son comportement, notamment s'il est extérieur à la région : les immeubles qu'il construit sont conçus en fonction d'une capacité ou d'une densité d'habitation maximale et situés le plus près possible des endroits qui présentent un attrait particulier en raison de leur beauté naturelle. Souvent, il calcule l'amortissement de ses constructions à un taux élevé et aspire à une utilisation maximale de ses bâtiments. Comme il souhaite récupérer rapidement son capital, il maintient souvent les dépenses d'entretien à un minimum et cherche à tirer le plus rapidement possible un rendement de son investissement. Avec de tels objectifs, les bâtiments et l'environnement se détériorent rapidement. L'idée d'imposer une taxe sur l'utilisation des ressources naturelles ou d'exiger le remboursement intégral des frais qu'entraîne la fourniture des services locaux se heurte à une opposition farouche, car des mesures de ce genre obligerait à augmenter les prix demandés aux touristes et réduiraient peut-être aussi le bénéfice total que les bailleurs de fonds peuvent retirer des activités touristiques. Une exploitation complète du marché de l'emploi risque, lui aussi, d'être préjudiciable aux travailleurs locaux et d'empêcher le développement régional de progresser au rythme que l'expansion du tourisme devrait normalement lui conférer.
- iii) L'administration locale adopte parfois à l'égard du tourisme une politique économiquement désavantageuse pour la région en cause et, partant, également préjudiciable sur le plan écologique. Il s'agit de toutes les mesures qui visent à augmenter le nombre des touristes afin d'accélérer le développement de la région et qui créent une situation à laquelle les services locaux ne peuvent pas faire face, de sorte qu'il faut faire appel, pendant la saison, à des travailleurs d'autres régions. Un développement plus progressif créerait à plus long terme des emplois dans l'industrie locale du bâtiment et dans les nouveaux services de protection de l'environnement. Si l'on passe à l'aspect financier, l'administration locale sera peut-être moins exigeante du point de vue administratif et politique si le budget est équilibré du fait que le montant total des dépenses afférentes aux services locaux est faible, que si les dépenses brutes relatives à ces services sont élevées et si les taxes fournissent des recettes assez importantes pour les couvrir. Dans le premier cas, les mesures de protection

de l'environnement seront limitées et le milieu naturel se dégradera rapidement.

- iv) Soucieux de profiter du tourisme pour accroître ses recettes en devises, le pouvoir central cherche souvent à augmenter le nombre des touristes, dans l'idée que les recettes touristiques se multiplieront proportionnellement. Une politique de cet ordre peut avoir deux conséquences : d'une part, elle risque de faire peser à nouveau une menace sérieuse sur le milieu naturel des régions touristiques qui ne relèvent pas toujours directement du pouvoir central, d'autre part, s'ils visent uniquement à augmenter le nombre des touristes, les pouvoirs publics n'imposeront aucune redevance pour les installations utilisées par les touristes ou pour les préjudices que ceux-ci font subir au milieu naturel dans les endroits qui dépendent du pouvoir central, par exemple, les routes. Cependant, dès lors qu'il ne perçoit pas les sommes qui correspondent aux dépenses de consommation de ces nouveaux touristes, le pouvoir central n'augmentera pas proportionnellement ses recettes en devises et négligera en même temps de protéger l'environnement. Ces considérations et d'autres du même ordre donnent à penser qu'une politique de ce genre pourrait aussi se solder par un déséquilibre dans le développement régional si les touristes n'ont pas à payer le coût de la protection de l'environnement.

Quelques conclusions, qui pourraient présenter de l'intérêt pour une politique du tourisme et de l'environnement, se dégagent de l'examen ci-dessus :

1. Les quatre catégories d'agents du secteur du tourisme peuvent se comporter d'une façon qui paraît logique à court terme mais qui ne constitue pas nécessairement le moyen le plus efficace d'atteindre leurs objectifs.
2. Ces quatre catégories d'agents contribuent à des degrés divers à détériorer l'environnement et risquent de ce fait d'entraîner, à long terme, un déclin du tourisme.
3. Ces constatations semblent indiquer qu'un vaste champ d'application s'offre à des mesures axées sur le marché qui auraient pour objet de concilier les objectifs écologiques et les objectifs économiques dans le secteur du tourisme.
4. Les pouvoirs publics devraient revoir les objectifs qu'ils se proposent d'atteindre dans la politique qu'ils ont adoptée en vue de retirer le plus grand avantage économique possible du tourisme et s'efforcer de concilier les objectifs propres aux divers secteurs d'une part, les objectifs économiques et écologiques d'autre part.



## LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT DUE AU TOURISME ET SES CONSEQUENCES POUR LE TOURISME

Cette étude de l'OCDE sur le tourisme et l'environnement a été faite à la suite d'une proposition qui avait été présentée dans l'idée que l'expansion rapide du tourisme - dans bien des cas ni planifiée, ni réglementée - avait déjà provoqué une détérioration si grave de l'environnement dans certaines régions touristiques que cette industrie elle-même, ou les recettes touristiques en valeur absolue, étaient déjà en déclin. L'adage "le tourisme détruit le tourisme" a été forgé pour désigner ce phénomène. Aussi cette étude a-t-elle été entreprise essentiellement pour vérifier le bien-fondé de cette affirmation à partir des données et des autres renseignements quantitatifs et qualitatifs que devaient fournir les études de cas, et pour proposer des mesures qui combattraient les excès les plus graves, fourniraient une base meilleure à l'action gouvernementale et de garantir l'expansion à long terme du tourisme.

### a) La portée des études de cas établies par les pays, leur nature et leur arrière-plan économique

Plus de la moitié des pays Membres de l'OCDE ont collaboré activement à l'exécution de ce projet en établissant des études de cas générales et particulières. Vingt-trois monographies ont été fournies au total, étant donné que quelques pays ont soumis des études comparées pour plus d'une seule région\*. La qualité de ces études et les données statistiques qu'elles contiennent diffèrent sensiblement d'un pays et d'une région à l'autre.

La méthode qui avait été proposée dans les directives pour l'établissement de ces rapports nationaux consistait en une analyse diachronique qui devait servir à comparer l'évolution de l'incidence du tourisme sur l'environnement (telle qu'elle ressort du nombre des touristes, etc.) aux changements subis par la qualité de l'environnement, cette dernière étant évaluée au moyen de divers indices. Cette méthode paraissait préférable à une étude comparée de plusieurs régions, pour laquelle on aurait utilisé le même genre de sources et qui aurait pu fournir des indications plus précises, en ce sens qu'elle aurait expliqué pourquoi l'évolution observée sur plusieurs années diffère dans un même pays. Cette méthode avait paru trop onéreuse, mais peut-être les divers pays souhaiteront-ils y recourir ultérieurement. Les quelques études comparées qui ont été effectuées ont fourni des éclaircissements particulièrement instructifs sur les rapports de cause à effet ainsi que sur les causes du succès ou de l'échec des mesures adoptées.

---

\* Au moment de la rédaction du présent rapport, le Secrétariat n'avait pas encore reçu la version finale de toutes les études de cas.

On n'a pas essayé, dans toutes les études de cas, de répondre directement à la question qui avait été posée, en partie faute de renseignements suffisants sur l'environnement. Il s'est révélé particulièrement difficile de déterminer et, à plus forte raison, d'appliquer un critère qui aurait permis de mesurer sous une forme utilisable la nature et l'étendue de la détérioration écologique. Cela n'est nullement surprenant si l'on songe combien la demande de tourisme, les attitudes propres à chaque pays et à chaque région et les régions étudiées sont diverses.

A ces difficultés s'ajouteront celles que soulèvent les grandes différences que présentent la situation économique et les institutions propres à chacun de ces pays.

- i) Les pays qui n'ont pas collaboré à la réalisation de ce projet, ou qui n'ont tout au moins pas établi d'études de cas, ont tous un revenu élevé par habitant et font tous partie des pays industriels avancés dans lesquels la législation relative à la protection de l'environnement est relativement évoluée. Il s'agit en particulier des pays nordiques, des Etats-Unis, du Canada et de la République fédérale d'Allemagne. Comme ils sont également les pays de la zone de l'OCDE dont les ressortissants forment une proportion très élevée des touristes qui fréquentent les stations de villégiature étrangères et nationales, de solides intérêts les incitent probablement à se préoccuper de la création d'un milieu touristique satisfaisant. Trois d'entre eux sont de vastes Etats fédéraux dans lesquels les compétences en la matière sont décentralisées, ce qui expliquerait en partie que ce projet n'ait pas retenu l'attention de leurs autorités fédérales.
- ii) Les autorités nationales et régionales dont dépendent le tourisme et la protection de l'environnement sont très nombreuses. Elles vont du ministère de tutelle du tourisme aux diverses branches du ministère de l'agriculture (sylviculture et pisciculture), du ministère des affaires économiques, du ministère des affaires culturelles (éducation), du ministère des transports, du ministère de l'intérieur (administrations locales) et du ministère de l'environnement. S'il est certain que ces attributions ont été réparties entre les divers services et leurs ressources en fonction des domaines de leur ressort, cette fragmentation semble néanmoins compliquer la tâche des centres de décision. Dans la plupart des pays, le ministère de l'environnement semble avoir des compétences relativement limitées, puisqu'il n'intervient de façon énergique dans les régions touristiques que si des activités industrielles sont manifestement à l'origine d'une pollution sérieuse, par exemple à la suite d'importants déversements d'hydrocarbures.

On peut distinguer deux phases dans la période sur laquelle portaient ces études : jusqu'au deuxième semestre de 1973, la croissance économique s'est poursuivie régulièrement à une cadence rapide et s'est accompagnée d'une progression comparable dans le nombre des touristes et dans le nombre des nuitées de touristes. Les recettes touristiques augmentaient elles aussi dans des proportions analogues en valeur réelle. A partir de 1974, la situation a changé du tout au tout. Après avoir traversé d'abord une phase de récession, l'économie a présenté un taux de croissance bien inférieur à ceux qu'elle avait atteints au début des années 70. L'évolution du tourisme a suivi la même courbe : en 1974, le nombre des touristes et le montant total des recettes en valeur réelle ont diminué et leur accroissement est demeuré relativement modeste en 1975 et 1976. Au cours de ces mêmes années, l'évolution du tourisme a subi le contre-coup de plusieurs autres événements économiques et politiques : il s'agit, dans le premier cas, de l'inflation qui a sévi dans le monde tout entier et des graves fluctuations sur le marché des devises, et dans le second, des troubles politiques nationaux et internationaux qui ont éclaté dans la région méditerranéenne et dont les conséquences ont été graves pour certains pays.

Dans l'analyse des données relatives au tourisme et à l'environnement, il a fallu tenir compte de tous ces facteurs externes pour pouvoir dégager les rapports de cause à effet entre l'environnement et le tourisme. Cependant, même ainsi, plusieurs difficultés sérieuses demeuraient :

- i) Aucune directive particulière n'avait été donnée aux pays au sujet de la région sur laquelle devaient porter leurs études de cas. Ils ont donc choisi selon leurs préférences soit une région dont ils souhaitaient étudier le développement, soit une région qui leur paraissait fournir un exemple particulièrement représentatif pour la monographie, soit encore une région dans laquelle on attache une importance particulière à la protection de l'environnement. Par conséquent, il est difficile de savoir jusqu'à quel point ces études de cas rendent réellement compte de la situation générale dans ces pays de l'OCDE.
- ii) Lorsqu'un facteur écologique est nettement plus important que les autres, il est difficile d'imputer à chacun d'entre eux la part qui leur revient, par exemple, de savoir si les touristes accordent leur préférence à une région donnée en raison de son climat ensoleillé ou parce que l'eau y est peu polluée.
- iii) Au cours d'une période de grand essor touristique, il est difficile d'attribuer de légers fléchissements à des raisons d'ordre écologique.

b) Résultats des études de cas et autres données de fait

Les indications fournies dans cette première partie du rapport proviennent essentiellement des études de cas, mais quelques renseignements supplémentaires ont également été tirés d'autres études sur le tourisme et d'articles publiés dans la presse. Autant que possible, ils seront présentés séparément. Dans quelques études de cas, les données ont été fournies sous forme de statistiques, et il est évidemment arrivé que la réponse à la question posée demeure ambiguë. Dans le présent rapport, on n'a pas indiqué le nom des régions mentionnées.

Etudes de cas dont il ressort que le nombre des touristes a diminué ou que la composition de la population touristique a changé en raison d'une détérioration à plus long terme de l'environnement

- i) Dans la région d'un lac, le nombre des touristes a baissé de 14% en raison de l'eutrophisation des eaux, alors que le déclin correspondant était de 7,6 % pour l'ensemble de l'Etat.
- ii) Dans une autre région de lac, le nombre des touristes a diminué de 8 % pour les mêmes raisons, alors que le fléchissement moyen était de 4 % pour l'ensemble de l'Etat.
- iii) Dans une région côtière, le nombre des touristes en provenance d'un même pays est tombé de 25 % à cause de la pollution des eaux et des plages. Cependant, il semble que dans ce cas, il n'existait aucun indice d'une pollution particulièrement élevée, mais que les grandes agences de voyages organisés s'étaient orientées vers des régions dans lesquelles leurs opérations promettaient d'être plus rentables.
- iv) Une recrudescence subite de la pollution qui l'avait rendue dangereuse pour la santé a été à l'origine de fluctuations appréciables mais non précisées dans le nombre des touristes dans les environs de certaines grandes villes touristiques situées en bordure de la mer.
- v) Les encombrements, ou le degré élevé de densité des touristes, ont modifié la composition de la population touristique dans une région côtière très fréquentée que les touristes appartenant à certains groupes de revenu ont abandonnée lorsque le tourisme eut atteint un certain degré d'intensité. Ils ont été remplacés par une nouvelle catégorie de touristes plus jeunes. Toutefois, il a été impossible de déterminer le degré de densité de touristes auquel se produit ce genre de modification.
- vi) Dans deux des régions touristiques étudiées, l'expansion du tourisme a été relativement lente faute d'infrastructures écologiques suffisantes. Les autorités ont réussi à maintenir

l'essor touristique dans les limites nécessaires pour qu'il aille de pair avec la mise en place progressive des mesures de protection de l'environnement : c'est ainsi, par exemple, qu'aucun permis de construire n'était délivré tant que les terrains à bâtir n'étaient pas raccordés au système d'égouts.

Autres études sur le tourisme qui fournissent des indications sur l'environnement

- i) Il est prouvé qu'une détérioration importante de l'environnement a une incidence immédiate et considérable sur le nombre des touristes. On estime que celui-ci a diminué de 50 % sur les côtes de la Bretagne à la suite du déversement d'hydrocarbures par l'"Amoco Cadiz". Des fléchissements passagers analogues ont été signalés sur la côté des Etats-Unis à la suite de déversements d'hydrocarbures moins importants encore. Toutefois, dans tous ces cas, cet effet est de courte durée.
- ii) A la suite d'une saison de pénurie d'eau et d'une hausse des prix de 40 %, le nombre des touristes a fortement baissé dans une région. Dans ce cas, la hausse des prix avait été partiellement décidée pour éviter l'arrivée d'un nombre supplémentaire de touristes qui auraient à nouveau provoqué une pénurie d'eau. La diminution du nombre des touristes a été proportionnelle à la hausse des prix.
- iii) Il ressort d'une étude de l'OCDE que la faible pollution par hydrocarbures que provoque régulièrement le nettoyage des réservoirs des pétroliers et qui se présente sous forme de particules de goudron n'a aucune incidence sur le nombre des touristes. Toutefois, dans le cas considéré, des mesures avaient été prises pour éliminer ces particules de goudron de la plage.
- iv) Le nombre des touristes a aussi diminué dans certaines régions autrefois très recherchées mais dans lesquelles les conditions se sont dégradées en raison du vieillissement des hôtels et des autres installations. C'est là un phénomène qui semble être cyclique et qui risque de se produire à l'avenir dans la plupart des régions touristiques. Il est à certains égards comparable à la dégradation et à la rénovation des quartiers anciens dans les villes.

Compte tenu des réserves formulées au début de cette section, les résultats les plus concluants ont été obtenus dans les régions qui ne présentent qu'un seul grand attrait touristique et où la dégradation du milieu naturel en une époque de récession générale du tourisme a provoqué un déclin beaucoup plus prononcé que dans d'autres endroits très

recherchés en raison de la diversité de leur milieu naturel. Une autre conclusion se dégage également de ces études : à partir du moment où l'intensité du tourisme atteint un degré qui devient insupportable à certains touristes, le nombre total de ceux-ci ne diminuera pas nécessairement, mais les recettes touristiques pourront être moins élevées parce que les personnes qui séjourneront dans cette région appartiendront à une autre catégorie de revenu. C'est ce qui se passe dans plusieurs stations touristiques, notamment sur le littoral méditerranéen et on pense qu'elles subiront une dégradation et une urbanisation toujours plus grandes.

Dans plusieurs cas, on a précisé que ce déclin s'était produit dans le nombre des touristes étrangers, ce qui ouvre la voie à plusieurs suppositions. Premièrement, on pourrait faire valoir que les touristes étrangers, qui consentent des dépenses relativement plus élevées, sont plus sensibles au milieu touristique ambiant ou qu'ils sont mieux renseignés par leurs services du tourisme, ou encore, que les statistiques relatives aux touristes étrangers sont meilleures.

Ces études appellent une dernière observation : on y trouve constamment la remarque que plusieurs régions ont atteint leur point de saturation. Cependant, cet argument n'est pas entièrement étayé par les chiffres cités et l'on peut se demander si les critères sur lesquels il repose peuvent servir d'indicateurs précis du seuil qui constitue la limite de l'expansion touristique. Comme on l'a déjà dit dans le présent rapport et dans les études de cas, la notion de seuil est dynamique et non statistique, et l'utilité de ce genre de mesures, particulièrement pour le long terme, est douteuse.

## MESURES ECONOMIQUES ET BUDGETAIRES DESTINEES A PROTEGER L'ENVIRONNEMENT TOURISTIQUE

### A. Renseignements nécessaires à une meilleure gestion de l'environnement

a) Il est utile, voire indispensable, de disposer de renseignements suffisants sur les recettes et les dépenses avant d'examiner les mesures économiques et les ressources budgétaires qui pourraient servir à protéger l'environnement dans les régions touristiques. Une somme considérable de renseignements divers est actuellement réunie à l'échelon national et local. Cependant, quelques-uns d'entre eux, tout en étant très utiles pour l'étude de certaines tendances, ne présentent pas un intérêt particulier pour une politique de l'environnement. On peut les ranger dans les catégories suivantes :

- i) Recettes et dépenses brutes en devises, classées en fonction d'une définition approuvée à l'échelon international.

- ii) Revenus ou dépenses touristiques bruts des entreprises et des administrations locales.
- iii) Dépenses brutes des administrations locales.
- iv) Certaines dépenses des entreprises privées.

Il serait très utile, aussi bien pour l'élaboration de la politique générale que pour le rassemblement des fonds nécessaires au financement de la protection de l'environnement, que certaines postes de recettes et de dépenses soient ventilés de façon plus détaillée\*.

Au niveau national :

- les diverses dépenses et recettes de transport qui sont en rapport avec les mouvements touristiques nationaux ;
- la part des dépenses des touristes qui correspond à une importation de devises ;
- le cas échéant, le remboursement des investissements étrangers et des bénéfiques qui en ont découlé.

A l'échelon local :

- les recettes des administrations locales, ventilées par principales catégories ;
- les dépenses des administrations locales, ventilées par principales catégories ;
- les revenus que les activités touristiques procurent au secteur privé ;
- le revenu salarial créé par les activités touristiques.

b) Dans les études de cas les mieux documentées, on a essayé de déterminer les recettes et les dépenses locales ainsi que les sommes nécessaires pour financer les dépenses supplémentaires. Cependant, même lorsque toutes ces données sont réunies, il n'est pas certain que les calculs aient toujours été effectués sous une forme qui conduise aux résultats qui sont les plus souhaitables du point de vue économique et écologique. En effet, les calculs relatifs au développement portent en principe uniquement sur les dépenses et les recettes à relativement court terme ou ont pour objet d'assurer que les frais occasionnés par le développement seront couverts le plus rapidement possible, sans tenir compte des conséquences à plus longue échéance. De même, pour autant que l'on puisse en juger par les calculs effectués dans le passé, il n'est guère probable que ceux qui établissent ces prévisions tiennent compte des divers avantages et coûts sociaux, en particulier des coûts afférents à la protection de l'environnement. En principe, les trois conditions suivantes doivent être remplies pour que les calculs soient corrects : ils doivent porter sur tous les postes de dépenses et de

---

\* Cf. par exemple O. Dalli, "Aperçu pour la contribution du tourisme à l'économie nationale en Turquie", dans The Tourist Review N° 1 (1975).

recettes correspondantes, se fonder sur une bonne méthode et tenir compte des considérations nationales et régionales. Ils fourniraient ainsi la base nécessaire à une analyse coûts/avantages de l'évolution à plus long terme du tourisme\*.

- i) Afin d'internaliser le coût de la protection de l'environnement, toutes les dépenses requises à cette fin devraient être incluses dans les calculs. Selon les circonstances, il faudra aussi tenir compte de certains coûts résiduels des dommages causés à l'environnement\*\*. Ces diverses dépenses devraient être évaluées pour chaque année, en prenant comme base soit l'année au cours de laquelle le dommage a été causé, soit celle pendant laquelle les dépenses ont été engagées si ces dernières sont antérieures au dommage. Il faudrait également tenir compte, dans les recettes et les dépenses, de l'incidence qu'un plan de développement pourrait avoir sur les régions voisines.
- ii) La méthode adoptée pour ces calculs devrait être une forme d'analyse actualisée des flux de disponibilité qui se fonderait sur des estimations à relativement long terme des coûts et des avantages. La longueur de la période considérée varierait selon la durée de vie des divers investissements effectués et en fonction de la période pour laquelle il est possible d'établir des prévisions de la demande touristique.
- iii) Les autorités nationales devraient se forger une opinion à partir des ordres de priorité et des recettes nettes afin de pouvoir établir le calendrier des travaux de développement dans les diverses régions. Comme les ressources sont limitées, toutes les activités de développement ne pourront être entreprises en même temps, ni menées à la même cadence. Les autorités compétentes devront donc opérer des choix à partir des calculs effectués selon les méthodes décrites aux points (i) et (ii) et sur la base d'autres critères afin de pouvoir déterminer les endroits où les plans de développement seront entrepris ainsi que la forme sous laquelle ils seront réalisés. C'est à cette occasion qu'elles tiendront compte de toutes les considérations d'ordre écologique qui ne peuvent être ni chiffrées, ni évaluées.

---

\* Cette thèse a été également défendue par J. Krippendorf, "Kritische Beurteilung bisheriger methodischer Ansätze zur Bestimmung der Belastbarkeit von Erholungslandschaften", dans The Tourist Review, n° 1 (1977).

\*\* a) Cf. aussi La Mesure économique des dommages dans le domaine de l'environnement, OCDE, Paris, 1976.

b) "Impact on Tourism from Oil Pollution on the Beaches in South-West Wales" (document de l'OCDE, 1978, en langue anglaise seulement).



## B. Mesures à prendre pour financer les dépenses afférentes à la protection de l'environnement

a) Lorsque l'expansion du tourisme est conçue conformément aux principes décrits ci-dessus, les fonds nécessaires à la protection de l'environnement pourront être réunis à un coût minimal. Certains indices donnent à penser que dans bien des cas, ces calculs n'ont pas été faits et qu'il en est résulté de graves conséquences écologiques. Cependant, il ressort aussi des études de cas que dans plusieurs endroits, des redevances et des taxes ont été perçues\* pour financer les dépenses occasionnées par la protection de l'environnement. Le montant des redevances et des taxes devrait être fixé de manière à ce que les utilisateurs de ces services ou ceux qui causent des dommages à l'environnement remboursent les frais relatifs à la fourniture du service considéré ou à la protection de l'environnement. Dans certains cas, il est relativement facile de fixer le montant de ces redevances, par exemple, pour le ramassage et l'évacuation des ordures ménagères. Cependant, même là, il sera parfois nécessaire d'appliquer également d'autres mesures telles que des amendes afin de garantir le maintien des normes établies pour le service de ramassage des ordures ou de réduire son coût total. Dans d'autres cas, il sera plus malaisé de calculer le montant des redevances, par exemple, lorsqu'il faut tenir compte du coût à long terme d'un service tel que les égoûts ou bien lorsque la redevance est destinée à réduire la demande, par exemple celle pour les places de stationnement. Toutefois, dans l'imposition des redevances ou des taxes, il faudrait partir du principe qu'elles sont le moyen le moins onéreux et le plus efficace d'atteindre l'objectif visé, c'est-à-dire, de créer un service donné et de protéger l'environnement, et qu'elles devraient, autant que possible, être équitables. Les catégories de taxes et de redevances les plus courantes sont les suivantes :

- i) Taxe de séjour perçue sur les touristes : il s'agit en principe d'une somme prélevée par l'intermédiaire des hôtels, etc. en vue d'alimenter un fonds local pour le financement de certains services dont il est difficile de taxer l'utilisation, ainsi les forces de police, les services de sapeur-pompier, etc.
- ii) L'impôt local qui est calculé en fonction de la valeur immobilière. Il sera payé en dernier ressort par les touristes mais ce glissement de la charge fiscale dépend de la compétitivité de la région touristique en cause. Par le truchement de la valeur immobilière, cette taxe peut refléter, le nombre de touristes qui utilisent les possibilités de logement, mais elle est aussi perçue pour des services plus généraux tels que le nettoyage et l'entretien des voies publiques et parfois aussi les services d'égoût.

---

\* Les redevances de pollution, essais de bilan, OCDE, Paris, 1976.

- iii) Les redevances perçues pour des services en fonction de leur utilisation : par exemple, la redevance payée pour l'eau utilisée dans les divers établissements, qui est incluse dans les prix demandés aux touristes. Mais ces redevances se présentent aussi sous d'autres formes telles que le prix d'entrée dont le touriste s'acquitte directement chaque fois qu'il se rend à la plage, le stationnement payant pour les voitures garées en bordure des voies publiques, ou encore, le prix versé aux services locaux d'information.
- iv) Les autres redevances, permis ou taxes : permis de pêche ou de chasse, taxe sur les paris, droit d'entrée dans les salles de jeu.
- v) Les péages sur certaines routes et certains ponts.

Si ces taxes, redevances, etc. étaient calculées à leur juste niveau, elles couvriraient toutes les dépenses afférentes à certains services tels que le ramassage des ordures ou l'approvisionnement en eau. Dans ce cas, elles auraient à la fois un effet direct de dissuasion, comme par exemple le stationnement payant qui vise à réduire les encombrements, et un effet indirect, du fait qu'elles entraîneraient aussi accessoirement une diminution du nombre total des touristes.

b) Bien entendu, certains dommages causés à l'environnement ne peuvent être évités par l'imposition de taxes. Celles-ci sont souvent trop peu élevées pour empêcher qu'une région se développe dans des proportions qui sont jugées non souhaitables du point de vue national. Dans ces cas, une réglementation sera plus efficace. Il en ira de même dans la lutte contre certains modes de comportement qui constituent une menace sérieuse pour la santé, par exemple, le déversement d'eaux usées non traitées à proximité des plages. C'est à partir de considération de ce genre qu'il a paru plus efficace, dans certaines villes, d'interdire complètement les voitures au lieu de faire payer des redevances élevées aux automobilistes qui y pénètrent.

c) Le pouvoir central peut et devrait prendre à sa charge une part appréciable des dépenses causées par la protection de l'environnement. Il a le choix entre deux possibilités : d'une part, il peut percevoir diverses redevances et en répartir le produit entre les administrations locales en vue de les doter des fonds nécessaires pour financer les dépenses relatives à l'environnement, ou bien utiliser lui-même ces recettes fiscales pour des mesures de protection de l'environnement. D'autre part, il peut allouer des crédits du budget général aux administrations locales.

- i) Le pouvoir central peut augmenter ses recettes en devises en faisant payer des redevances pour certains services ou pour les dommages causés à l'environnement. Ces redevances sont de deux ordres :

- redevances perçues pour des services fournis à l'échelon national, par exemple, les autoroutes et les aéroports ;
- redevances perçues dans les régions dont les administrations locales n'ont pas de pouvoirs financiers.

Lorsqu'ils établissent ce genre de mesures, les pouvoirs devraient tenir compte de leurs obligations internationales et des conséquences que ces dispositions pourraient avoir dans les diverses régions du pays : dans certains cas, elles entraîneront aussi une diminution du nombre des touristes.

- ii) Les pouvoirs des administrations centrales et locales dans le domaine de la fiscalité et l'obligation qu'elles ont de protéger l'environnement diffèrent beaucoup d'un pays de l'OCDE à l'autre mais n'en présentent pas moins certaines similitudes :
- l'infrastructure nécessaire aux régions touristiques n'est pas financée au moyen de la répartition "normale" des fonds entre ces autorités : dans certains pays, les pouvoirs publics ont reconnu les difficultés que soulève l'accroissement énorme de la population dans les régions touristiques pendant la saison des vacances et s'efforcent de leur fournir une compensation ;
  - la législation relative à la protection de l'environnement vise principalement les régions urbaines industrialisées, de sorte que le cas particulier des régions touristiques n'est pas toujours pris en considération et que les normes établies sont parfois trop basses, compte tenu des besoins particuliers des touristes ou de la vulnérabilité de ces régions.

Les études de cas ont montré que les autorités locales étaient pleinement conscientes des difficultés de financement qui résultent essentiellement de l'expansion rapide du tourisme et des périodes de pointe pendant la saison touristique : toutefois, étant donné les dispositions financières auxquelles les soumet actuellement l'administration centrale, il leur est impossible de financer les dépenses d'investissement nécessaires pour faire face à ces périodes de pointe. La détérioration de l'environnement est à maints égards la conséquence directe et inévitable de cette situation à laquelle les redevances perçues dans certaines régions ont partiellement remédié. Cependant, les administrations locales hésitent à imposer ces taxes, dans la crainte que les touristes se dirigeront vers d'autres régions. Si le bien-fondé de ces redevances était reconnu à l'échelon international et si les pouvoirs centraux favorisaient la création de taxes de cet ordre, les administrations locales seraient plus disposées à prendre ce genre de mesures. Dans certains cas, il faudra peut-être donner des pouvoirs d'imposition

plus étendus aux autorités locales afin qu'elles puissent profiter pleinement des avantages financiers qu'offre le tourisme.

C. Protection de l'environnement qui résulterait d'une amélioration du fonctionnement du marché touristique

Du point de vue écologique, de grands progrès pourraient être accomplis si une information suffisante était diffusée en vue d'améliorer le marché. Eclairé par ces renseignements supplémentaires, le touriste consommateur serait à même de faire des choix plus judicieux et d'obliger ainsi les autorités compétentes à prendre des mesures de protection et d'amélioration. Dans le secteur de la production, les fournisseurs pourraient offrir des services meilleurs si une concurrence plus grande s'instaurait entre eux et s'ils étaient mieux informés des plans des pouvoirs centraux.

- i) Amélioration de l'environnement au moyen de mesures qui incitent le consommateur à exiger un cadre de vie meilleur :
  - L'éducation écologique des touristes : elle leur procurerait l'avantage d'être mieux à même de préserver leur santé et de se ménager des loisirs plus plaisants et enrichirait en même temps leurs connaissances. Elle pourrait être dispensée à l'école, au moyen de programmes gouvernementaux de formation ou à l'aide d'opuscules destinés aux touristes.
  - Renseignements sur l'environnement pour lequel le touriste paie : les régions touristiques devraient être classées en fonction de normes qui seraient fixées à l'échelon international et dont l'application serait supervisée par les autorités compétentes : ces renseignements seraient fournis au touriste au moyen d'un document écrit dans lequel lui-même ou les autorités locales s'engageraient à remplir les conditions requises.
  - Informer le touristes de la conduite qu'il devrait observer à l'égard de l'environnement. Tous les touristes devraient recevoir au passage de la frontière des directives écologiques (ce genre d'information est déjà donné aux visiteurs à l'entrée des parcs nationaux et dans d'autres régions vulnérables du point de vue écologique). Des indications sur la conduite que doivent observer les touristes pourraient aussi être prévues dans les programmes scolaires ou dans les programmes publics d'éducation des adultes (récemment, l'Office fédéral de presse et d'information du gouvernement allemand a fait paraître des annonces dans les périodiques allemands pour indiquer aux ressortissants du pays, la conduite à observer pendant les séjours de vacances à l'étranger).

- ii) Les fournisseurs de services touristiques pourraient eux aussi contribuer à améliorer l'environnement si une compétition plus acharnée s'instaurait entre eux :
- Les promoteurs privés devraient être informés des plans d'expansion touristique à long terme de l'Etat et des exigences écologiques à satisfaire dans les régions touristiques. Il serait aussi indispensable que l'Etat s'assure un droit de préemption dans tous les cas de spéculations qui entraînent une utilisation des ressources naturelles dans certaines régions. Les projets de nature spéculative, entrepris pour faire fructifier rapidement le capital, sont souvent conçus et exécutés de façon fort peu satisfaisante du point de vue écologique.
  - Tout octroi de droits exclusifs de promotion du tourisme ou d'un monopole pour la fourniture des services devrait être assorti de mesures suffisantes de protection de l'environnement. S'il est assurément plus commode de traiter avec un seul promoteur qu'avec un grand nombre de petites entreprises, on a pu constater dans le passé que les grandes sociétés de promotion peuvent se permettre de ne pas tenir compte des directives données par une petite administration locale.

D. La gestion de la demande en tant que moyen de réduire le coût de la protection de l'environnement

Les principales menaces que le tourisme fait peser sur l'environnement sont dues à la demande pendant les périodes de pointe, qu'il s'agisse des fins de semaine, des vacances ou des unes et des autres. En outre, si les conditions climatiques sont particulièrement défavorables dans un pays ou sur un continent, ou bien si un accident préjudiciable à l'environnement (comme celui de l'"Amoco Cadiz") ou un changement de régime politique se produit dans un grand pays touristique, une foule supplémentaire de touristes affluera dans des régions déjà surchargées et augmentera d'autant la demande en haute saison. Il est bien entendu impossible de mesurer ces pointes fortuites, en revanche, la demande de pointe en fin de semaine et pendant les périodes de vacances se prête à certaines mesures économiques, et cette analyse a été effectuée.

Pendant la saison des vacances, la population des régions touristiques examinées dans les études de cas augmentait dans des proportions qui allaient du décuple au centuple. La capacité des services de santé et de protection de l'environnement devrait donc augmenter proportionnellement. Cela vaut en particulier pour les systèmes d'approvisionnement en eau, et d'égoûts, les routes et le nombre des places de stationnement, services qui sont tous fournis par les administrations

locales. De même, la capacité de la plupart des réalisations du secteur privé, telles que les hôtels et les installations connexes, est calculée pour les périodes de pointe. Si les vacances étaient échelonnées sur un nombre de mois plus grand, de manière à réduire la demande de pointe qui s'étendrait ainsi sur une période plus longue et pourrait même, dans certains cas, ne plus présenter une baisse brutale à la fin de la saison, l'Etat et le secteur privé auraient à supporter un coût plus réduit et le taux de rendement de tous les investissements serait plus élevé. Une mesure de cet ordre n'entraînerait guère d'économies dans les frais d'exploitation, mais elle aurait pour effet d'allonger la durée de l'emploi saisonnier local.

Les avantages d'ordre écologique seraient appréciables :

- a) des sommes plus élevées pourraient être consacrées à la protection de l'environnement puisque les dépenses d'investissements seraient plus faibles ;
- b) quelle que soit la saison, les services dont dépend la protection de l'environnement seraient moins surchargés ;
- c) le nombre des touristes et la densité de la circulation diminueraient.

Les raisons qui empêchent de réduire la demande de pointe sont en partie d'ordre écologique (climatique) et en partie d'ordre institutionnel (les dates des vacances scolaires). Sur le plan économique, d'importantes mesures d'encouragement ont déjà été prises, qu'il s'agisse des billets à tarif réduit, des prix spéciaux pour les séjours dans les hôtels ou dans certains cas, des vacances hors saison. Les pouvoirs publics devraient encourager tous les stimulants fournis par le marché, car ils présentent de grands avantages du point de vue écologique et conduisent de ce fait à une amélioration des conditions dans les régions touristiques. Les inconvénients que pourrait entraîner cet étalement de la saison touristique, qui ne coïnciderait plus toujours avec la période la plus favorable du point de vue climatique, seraient largement compensés par les avantages qu'offrirait un cadre de vie plus agréable. Les études de cas ayant abordé la question des vacances d'été ou d'hiver, on a insisté sur ce problème de la demande de pointe, et il ressort de certaines d'entre elles que les mesures prises pour y remédier donnent de bons résultats.

## CONCLUSIONS

a) Les faits observés témoignent de façon convaincante qu'il est vrai, dans certaines régions, que "le tourisme détruit le tourisme". Ce phénomène est le plus manifeste pendant des périodes de récession économique et risque de donner naissance à des régions touristiques défavorisées tout à fait semblables aux régions industrielles en crise.

b) Les mesures de politique économique qui ont déjà été utilisées et qui pourront encore être appliquées à l'avenir pour améliorer l'environnement tout en favorisant l'industrie du tourisme, sont très nombreuses. Elles devraient être assorties de réglementations et de dispositions à plus long terme relatives à l'utilisation des sols.

c) Si les pouvoirs publics percevaient les redevances, taxes, etc. dont l'imposition est proposée, ils augmenteraient leurs recettes en devises ainsi que le revenu des diverses régions et seraient à même de financer les dépenses relatives à la protection de l'environnement.

d) S'ils adoptaient des mesures en vue d'améliorer le fonctionnement du marché, les pouvoirs publics inciteraient les touristes à contribuer eux-mêmes à protéger l'environnement et à obtenir des services meilleurs.

e) C'est essentiellement à cause de la demande touristique de pointe qu'il est nécessaire de créer des services onéreux de protection de l'environnement. Les pouvoirs publics devraient donc favoriser tous les stimulants du marché qui concourent à réduire la demande de pointe. Les avantages d'ordre écologique seraient substantiels.

## Annexe

- Australie : Rapport national de l'Australie  
Etude de cas : Impact of Tourism on the Environment: Heron Island (en langue anglaise seulement)
- Autriche : Rapport national de l'Autriche  
Etude de cas : le lac Millstatt et le Weissensee (Carinthie)  
Etude de cas : le lac de Neusiedl (Burgenland)
- Canada : Rapport national du Canada : Incidences du tourisme sur l'environnement
- Espagne : Schéma du rapport national relatif aux conséquences écologiques du tourisme (en langue anglaise seulement)  
Etude de cas : la côte de Huelva (en langue anglaise seulement)  
Etude de cas : Alcudia (Majorque)  
Etude de cas : Palma de Majorque (en langue anglaise seulement)
- France : Etude de cas d'une station littorale, Saint-Hilaire de Riez, et d'une station de sports d'hiver, Montchavin (Savoie)  
Etude comparative de deux stations touristiques, Saint-Hilaire de Riez et Montchavin
- Grèce : Rapport national : National Planning in the sector of Tourism in Greece (en langue anglaise seulement)  
Etude de cas : Patmos, première phase (en langue anglaise seulement)



- Italie : Rapport national de l'Italie sur l'environnement et le tourisme (en langue anglaise seulement)  
Etude de cas : Le delta du Po : la qualité de l'environnement et son exploitation touristique
- Japon : Rapport national du Japon concernant les conséquences écologiques du tourisme  
Etude de cas : la région de montagnes de Shiga (en langue anglaise seulement)
- Nouvelle-Zélande : Rapport national de la Nouvelle-Zélande sur les incidences du tourisme sur l'environnement  
Une étude de cas : Queenstown  
Etude de cas : la Baie des Iles
- Pays-Bas : Rapport national des Pays-Bas : Environnement et tourisme  
Etude de cas : le bassin de Grevelingen
- Portugal : Etude de cas : l'estuaire d'Alvor (en langue anglaise seulement)
- Suisse : The Growth of Ski-Tourism and Environmental Stress in Switzerland (en langue anglaise seulement)
- Turquie : Rapport national sur le tourisme  
Etude de cas : Kusadasi (en langue anglaise seulement)  
Etude de cas : Bodrum (en langue anglaise seulement)

# III

## LES MESURES POLITIQUES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ZONES TOURISTIQUES ET LEUR EFFICACITE \*

### INTRODUCTION

Il semble simple de dresser un bilan des mesures de protection dans les zones touristiques, à la condition qu'elles soient connues avec une exhaustivité ou du moins une comparabilité suffisantes. Mais mesurer leur efficacité est, en tout état de cause, une gageure, puisque c'est précisément en raison de la gravité des problèmes de protection non résolus que le groupe d'experts a été formé.

Cet exposé manquerait donc son objectif s'il n'était essentiellement critique, compte tenu de l'effort remarquable de pudeur ou même d'embellissement que dénotent plusieurs rapports ou études de cas disponibles.

Aussi m'efforcerai-je, pour décrire la situation dans les pays membres, et malgré cette relative discrétion des rapports disponibles, de préciser tout d'abord les mesures adoptées par les pays membres, puis leurs conditions d'application et leur efficacité.

### LA SITUATION DES MOYENS DE PROTECTION

A. En ce qui concerne les mesures politiques adoptées par les pays membres, la plupart des rapports mentionnent en priorité l'élaboration de plans et de programmes généraux d'aménagement, puis les mesures portant sur les modalités du développement touristique, enfin les mesures de protection de l'environnement

#### a) Les mesures de planification générale

De nombreux pays élaborent à l'échelon national ou régional des plans directeurs axés sur le tourisme ou comprenant celui-ci : la

---

\* Jean-Luc Michaud, Direction du Tourisme, Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, Paris.

Turquie (exemple de Kuzadasi), l'Espagne (exemple d'Alcudia), la France (schémas des régions côtières, schémas de massifs montagneux), la Nouvelle-Zélande (loi sur la planification urbaine et rurale), les Pays-Bas (plans de développement tels qu'Aqua-Delta ...) etc. Dans le meilleur des cas, ces plans sont appliqués partiellement et progressivement. Mais les problèmes et les solutions évoluent très vite en ce domaine, qui relève dans chaque pays d'administrations multiples et peu comparables d'un pays à l'autre.

Les instruments de planification sont pour la plupart conçus par rapport à un ensemble d'activités et non au seul tourisme.

A l'échelon local, les mesures les plus fréquemment adoptées ont trait soit à la constitution de parcs et de réserves naturelles, soit à la maîtrise de l'urbanisation : la Nouvelle-Zélande (loi de 1952), le Canada, le Japon (27 parcs nationaux, 50 parcs assimilés, 289 parcs de préfecture), la Grande-Bretagne (National Trust), la France (parcs nationaux d'une part, régionaux d'autre part), etc. ont parmi d'autres constitué de telles entités, fermées ou non au public selon que leur vocation est axée sur la protection de la nature ou bien sur les loisirs.

Certains pays conscients de la rareté de leur espace et de la nécessité de différencier les fonctions, (le Japon, la France par exemple) ont développé les différents types de parcs simultanément. D'autres (tels le Canada) tout en distinguant entre parcs fédéraux et parcs provinciaux, cherchent au contraire à orienter les activités de loisirs de plein air vers les parcs : l'aménagement suppose l'organisation d'activités actuellement diffuses, tout autant que leur contrôle.

D'autres enfin, tels l'Espagne ou l'Italie, mentionnent les faiblesses des moyens de planification intéressant le tourisme : le rapport italien particulièrement, avec beaucoup de franchise et un courage qu'il convient de saluer met en évidence les lacunes de l'arsenal de planification et de protection. Ceci ne donne que plus de poids aux remarques positives formulées dans ce rapport concernant par exemple les dispositions à prendre en faveur de l'aménagement en profondeur du littoral.

En effet, il s'avère généralement extrêmement difficile de bloquer entièrement la construction dans une région très attractive : il est préférable de canaliser la pression touristique, et de créer des procédures juridiques et financières associant les collectivités locales pour réaliser, avec l'aide du niveau provincial ou national, un aménagement conforme à la politique préconisée.

b) Les mesures portant sur les modalités du développement touristique se révèlent profondément différentes d'un pays à l'autre. Je dirais volontiers, pour schématiser, que l'on peut distinguer trois groupes de pays :

- Ceux qui ont une tradition touristique ancienne, et dont le développement des infrastructures comme les relations avec les autres secteurs d'activité se sont naturellement harmonisés avec les caractères géographiques, économiques et socio-culturels des régions d'accueil : tel est le cas notamment de celle dans laquelle nous nous trouvons, et plus largement de l'Autriche toute entière, où l'on se pose la question d'une adaptation de la taille des collectivités locales pour mieux répondre aux nouvelles dimensions du tourisme.
- Ceux qui, ayant connu un développement touristique récent et massif, notamment dans les régions faiblement peuplées jusque-là, ont cherché à attirer les investissements et les fréquentations en réalisant le "modèle" touristique industriel des années 60 à forte densité et à constructions collectives\*. Ces pays sont peu armés à présent pour maîtriser le flux touristique, les flambées foncières liées aux habitudes spéculatives, l'internationalisation des profits et la banalisation du bâti.
- Ceux enfin qui, séduits un temps par ce modèle, se sont heurtés très vite aux excès qu'il autorise lorsque les bassins de clientèle sont proches (France, Italie et Espagne) : à des degrés divers, ils tentent à présent d'adapter les caractères mêmes du développement touristique aux possibilités régionales et locales : ces pays là semblent, compte tenu de leur mixité (fort potentiel d'émission, forte capacité de réception touristique) les plus menacés. Ainsi s'explique par exemple que la France ait récemment redéfini sa politique nationale en la matière, (cf. rapport "Choisir ses loisirs") pour assurer l'intégration du tourisme dans le milieu d'accueil.

On ne peut ainsi s'empêcher de constater que la majorité des pays membres, s'ils disposent de certains instruments d'aménagement et - nous allons le vérifier dans un instant - de nombreux outils de protection de l'environnement, n'ont guère élaboré de véritable stratégie de développement touristique à caractère environnemental (cf. le rapport du Portugal par exemple, très explicite à cet égard).

c) Les mesures de protection de l'environnement sont, quant à elles, extrêmement abondantes. Il serait fastidieux de les énumérer, d'autant qu'elles concernent tant l'héritage culturel et monumental que la préservation des paysages et la lutte contre les pollutions et les nuisances. On relève malgré tout que beaucoup de pays (le Japon, par exemple) présentent davantage leurs intentions que leurs réalisations.

---

\* Hôtels, résidences secondaires, villages de vacances.

D'autres, limitant leurs investigations à un aspect ou à une région particulière, ne permettent pas d'établir un bilan d'ensemble des mesures de protection de l'environnement, bilan qui, au surplus, ne peut être établi que pays par pays et en vue de l'état des réalisations effectives.

#### B. Les conditions d'application des mesures de protection et leur efficacité

De façon générale, les mesures dont l'efficacité peut être évaluée sont celles dont l'application remonte déjà à plusieurs années. Le fait même que le tourisme n'ait acquis que récemment dans la plupart des pays membres une extension ou une intensité nécessitant des actions de contrôle pour l'environnement explique que la plupart des moyens de protection déjà appliqués aient été en réalité définis pour d'autres motifs (contrôle de l'urbanisation permanente, lutte contre la pollution industrielle ...).

Les effets de ces actions de protection sont en fait peu visibles par définition, puisqu'elles ont en principe pour objet de prévenir d'éventuelles dégradations, et à défaut seulement, de les séparer : c'est seulement dans les situations extrêmes d'amélioration d'un environnement dégradé (que ce soit pour une raison liée au tourisme ou non) qu'il est possible de mesurer les effets éventuels de l'action correspondante sur l'évolution de la fréquentation : et même alors, si l'on a pu par exemple estimer la perte du chiffre d'affaires touristique, liée à une baisse de fréquentation, à 800 M. F en 1978 après l'échouage de l'Amoco-Cadiz en Bretagne, comment évaluer précisément l'effet du gigantesque effort de nettoyage qui a été accompli dès avant le mois d'août ?

Les problèmes de méthode de calcul en matière d'appréciation d'efficacité de mesures sont, nous le savons tous, très complexes : d'abord parce que ces effets se mesurent non seulement à l'échelle locale, mais aussi régionale ou nationale ; non seulement sur le plan économique, mais aussi du point de vue social ; non seulement dans le secteur touristique stricto sensu, mais aussi en quantité et qualité des loisirs des habitants - qui ne fuient pas une région à l'environnement attractif - et non seulement à court terme, mais aussi à long terme.

Aussi semble-t-il plus opérationnel de déterminer si les mesures et leur application ont répondu aux objectifs des responsables du point de vue d'une part de la protection de l'environnement, d'autre part de la poursuite du développement touristique.

A cet égard, les rapports nationaux et les études de cas sont diversement explicites : chacun estime d'une part que l'application des mesures n'est pas complète, d'autre part que leur efficacité ne saurait être immédiate. Au surplus, il s'avère que beaucoup de gouvernements,

en cas de pollution côtière excessive par exemple, n'hésitant pas à mettre en danger la santé des touristes en autorisant la baignade sans que les effets d'éventuelles mesures d'assainissement aient été clairement établis au préalable.

L'effort des pays membres s'est concentré en fait dans trois directions :

i) La planification spatiale et la maîtrise du développement spontané du domaine bâti (urbanisation concentrée continue sur les côtes, prolifération anarchique en espace rural et de montagne) : il semble à cet égard que l'efficacité des mesures varie considérablement d'un pays à l'autre, avec - pour autant que les rapports permettent d'en juger - des efforts certains aux Pays-Bas par exemple, et à l'opposé beaucoup moins évidents en Italie et en Espagne sauf sur la Côte Atlantique (ex. d'Alcudia). Notons à cet égard que, face à cette difficulté de respect de la planification, l'Italie envisage de taxer les résidences secondaires ...

ii) L'adaptation des caractéristiques du développement touristique aux possibilités locales. L'objectif des responsables paraît ici atteint lorsque la poursuite du développement touristique n'engendre pas de traumatisme local grâce à :

- une bonne insertion paysagère des constructions s'harmonisant avec le bâti antérieur ;
- une maîtrise de l'investissement et de la gestion touristique par les agents économiques locaux (petites ou moyennes exploitations, hébergements locatifs) ;
- le respect de certaines valeurs socio-culturelles constitutives de l'originalité du pays d'accueil.

En d'autres termes, il semble que le choix d'une échelle adaptée soit une condition d'efficacité des actions de maîtrise du tourisme, car elle facilite le respect des seuils de tolérance physique, économique et socio-culturel du milieu d'accueil.

iii) En troisième lieu, les mesures de protection de l'environnement qui sont bien entendu plus aisées à mesurer quant à leur efficacité.

La protection environnementale des régions touristiques repose habituellement sur des procédures réglementaires et financières à vocation générale (taxe sur les effluents aux Pays-Bas ou en France par exemple) qui s'appliquent au tourisme en tant que de besoin.

Leur efficacité est naturellement limitée, dans ces conditions, par les caractères spécifiques de l'activité touristique. C'est ainsi que les infrastructures de communication et d'assainissement des régions touristiques ne permettant guère de faire face (du moins dans les zones côtières) à l'afflux des visiteurs pendant les périodes de pointe, lorsque la population va jusqu'à décupler dans les zones les plus fréquentées.

## LES SIX PARADOXES DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES DU TOURISME

Cette présentation synthétique se placera tout naturellement sous le signe de la contradiction et du paradoxe ; d'ailleurs, les rapports du Tourisme et de l'Environnement ne sont-ils pas, par nature, contradictoires et paradoxaux.

a) La première conclusion, celle qui expliquera en partie la faiblesse des suivantes, c'est que si le phénomène touristique a connu une extraordinaire progression depuis vingt ans, sa connaissance se caractérise par une stagnation tout aussi extraordinaire : certes, de nombreuses techniques particulières (gestion, marketing, animation, réservation, etc.) ont été développées notamment à l'échelle des associations et des entreprises. Mais la compréhension des aspects globaux du tourisme et des interactions entre ses composantes n'a guère progressé. Et ceci vaut singulièrement pour les relations entre le tourisme et l'environnement.

La cause semble se situer à la fois au plan politique et au plan scientifique :

- au plan politique, rares sont les responsables gouvernementaux et administratifs qui ont perçu à la fois le rôle économique du tourisme à sa véritable dimension, et l'impératif essentiel de la protection de l'environnement ;
- au plan scientifique ensuite : la connaissance du tourisme, tout comme celle de l'environnement, suppose des recherches de caractère interdisciplinaire qui sont d'autant moins développées que le tourisme et l'environnement constituent des objets de science récents.

b) La deuxième conclusion n'est pas étrangère à la première : le foisonnement de l'information sur les ressources touristiques n'a d'égal que la faible crédibilité de celle-ci. Ceci tient en partie au caractère promotionnel de l'information diffusée par les organismes officiels, soucieux de présenter une image favorable des régions d'accueil touristiques qu'ils sont chargés de faire connaître. Il est bien évident que cette préoccupation, malgré l'effort d'objectivité que révèlent maints rapports, n'est pas absente des bilans nationaux ou des études de cas.

c) La troisième conclusion est plus paradoxale encore : ce sont les pays les plus touchés par la vague touristique qui sont aussi les moins outillés pour en maîtriser les effets sur l'environnement.

Cette situation semble s'expliquer car :

- les pays de l'Europe du Nord qui dans l'ensemble, se sont industrialisés et urbanisés plus tôt, disposent d'une

tradition de planification de l'espace et souvent d'une véritable administration chargée de l'environnement. De plus, le tourisme représente pour eux une activité secondaire : le problème de son insertion y est donc à la fois moins aigu et mieux maîtrisé ;

- les pays méditerranéens au contraire n'ont pris conscience que très récemment des problèmes de protection de l'environnement, face à un tourisme lui-même récent, qui constitue une source de revenu importante ; ces pays n'ont que rarement une administration et une législation adaptées ;
- les pays membres non européens se situent entre ces deux situations extrêmes, à des degrés variables.

d) Cette constatation explique un quatrième paradoxe : ce sont les autorités responsable du tourisme qui sont inquiètes, beaucoup plus que les services de l'environnement, puisque lorsque les administrations de l'environnement sont développées, le problème ne l'est pas et qu'à l'inverse quand le problème est aigu, les instances administratives de l'environnement sont peu étoffées et n'ont guère de moyens. Certes, quelques exceptions existent - telles que la France, en situation charnière de pays à la fois de tradition industrielle et d'accueil touristique : dans ce cas, même si les instruments administratifs et réglementaires de protection de l'environnement existent, ils ne parviennent pas nécessairement à maîtriser les flux touristiques.

e) La cause de ce décalage fréquent entre les politiques et leurs résultats revêt, elle aussi, un caractère quelque peu paradoxal : dans la plupart des pays membres en effet - et davantage bien entendu dans les pays centralisés, à un degré moindre dans les pays à orientation fédérale - c'est à l'échelon national que la prise de conscience est la plus nette, que les politiques sont définies, que les mesures sont arrêtées. Mais leur mise en œuvre concrète relève généralement des autorités locales, dont la perception des problèmes environnementaux est faible tandis que, au contraire, l'intérêt immédiat qu'elles trouvent à la poursuite de l'expansion touristique est fort.

f) Une sixième contradiction ressort des cinq premières : la capacité d'anticipation des politiques de protection de l'environnement s'avère limitée - et celle de leur application plus encore - alors que les dégradations apportées à celui-ci sont irréversibles, à la différence des domaines économique et social, par exemple : ainsi, c'est dans un domaine qui exigerait une très forte capacité d'anticipation des politiques que celles-ci dans la majorité des cas, apparaissent particulièrement à courte vue. Souhaitons que ce séminaire soit suffisamment riche, et ses conclusions suffisamment diffusées, pour que l'indispensable prise de conscience s'accélère ...



## CONCLUSION

Je soulignerai, en guise de conclusion, que l'efficacité des politiques de protection apparaît d'autant plus durable - même si elle demeure, bien entendu, délicate à évaluer avec précision - que l'effort porte en amont du processus de développement.

De sorte que l'optimum est de concevoir et d'appliquer une planification spatiale globale intégrant et maîtrisant de façon "préventive" le volet touristique : une telle planification présente l'avantage d'une efficacité maximale à long terme si elle est appliquée de façon suivie ; elle présente l'inconvénient inverse d'être difficile à mettre en œuvre rapidement et intégralement.

Un intermédiaire d'efficacité est atteint lorsque l'on recherche l'adaptation des caractéristiques propres des aménagements touristiques au milieu local : cette stratégie d'accompagnement du développement, plus aisée à mettre en œuvre, offre néanmoins une efficacité satisfaisante.

Une politique minimale consiste à adopter des mesures spécifiques de lutte contre les pollutions et de sauvegarde des paysages : bien que relativement aisées à appliquer et rapidement perceptibles en raison de leur caractère ponctuel et partiel, de telles dispositions ont essentiellement un rôle curatif.

Ces trois types d'interventions apparaissent, en pratique, fort complémentaires, et l'on perçoit mal comment, face à l'exigence de qualité environnementale qui prévaut de plus en plus largement chez nos concitoyens, les gouvernements, pour des motifs de politique économique autant que de politique sociale, n'y recourraient pas simultanément.

# IV

## NECESSITE D'UNE DEFINITION ET D'UNE ACTION \*

### INTRODUCTION

#### Objet du rapport

Le présent document a pour objet de définir succinctement et de rassembler certains types de mesures qui semblent indispensables et dont la mise en œuvre s'impose si l'on veut concilier le développement du tourisme avec la protection et la sauvegarde de notre environnement. En particulier, l'attention porte sur les aspects institutionnels, économiques et sociaux de cette question et référence est faite aux niveaux d'action international, national et sub-national. Il est fait mention de certains intérêts internationaux, des efforts déployés dans ce domaine et de certains secteurs dans lesquels des progrès ont été réalisés.

Pour les besoins de ce document, on peut grosso modo diviser la communauté internationale en trois types de pays :

- a) Les pays développés qui ne réagissent pas tous de la même façon au tourisme international, encore qu'en général ils s'attachent surtout à développer les loisirs offerts aux résidents et même le tourisme autochtone ;
- b) Les pays en développement qui de même ont des réactions différentes face au tourisme international, mais qui très souvent considèrent que c'est là une panacée qui apportera une solution à leurs problèmes économiques intérieurs ;
- c) Les pays en développement se situant à un stade intermédiaire qui ont fait une entrée précoce sur la scène du tourisme international (par exemple, l'Espagne) et qui en sont à une phase d'action corrective déjà en ce qui concerne les régions qui ont connu une extension considérable du fait du tourisme.

---

\* A.S. Travis, Université de Birmingham.

## Hypothèses retenues

D'importantes hypothèses de base ont été retenues sans que toutes les justifications à l'appui aient été fournies, à savoir :

a) Le tourisme international est une industrie qui revêt une grande importance sur le plan économique. Dans de nombreux pays, il représente un facteur positif pour la balance commerciale du pays d'accueil. Dans certains pays (les Pays-Bas, par exemple), la balance touristique est déséquilibrée et parfois des groupes de pression puissants s'opposent à l'entrée d'un nombre "exagéré" de touristes étrangers dans leur pays. Le tourisme dépend d'une planification, d'une gestion et d'une commercialisation cohérentes à des niveaux allant du niveau international au niveau local, en passant par le niveau national et régional.

b) Les perspectives à long terme du tourisme doivent nécessairement permettre d'établir des relations appropriées entre le développement du tourisme et la sauvegarde de trois séries critiques de ressources touristiques :

- Le maintien d'une qualité élevée des ressources naturelles en air, en terrains et en eau, de la lumière, de l'ensoleillement, des caractéristiques favorables du climat et de la météorologie ;
- La protection de l'intégrité des ressources du patrimoine immobilier créées par l'homme que constituent les cités historiques, les villes, les paysages urbains, les sites, les bâtiments et vestiges du passé (archéologiques, historiques, architecturaux, etc.) ;
- La protection et l'encouragement des ressources culturelles de la société : groupements, valeurs, particularités, caractéristiques artistiques et culturelles, activités et patrimoine culturels.

c) Les ressources précitées se traduisent par des différences souhaitables dans le caractère des lieux, qui, en tant que sources d'activités touristiques, doivent être maintenues. Le tourisme, comme l'urbanisation et l'industrialisation (avec lesquels il a des liens) est un utilisateur de ressources ; il peut être un destructeur de ressources et il est générateur d'infrastructures, d'installations et d'activités. C'est pourquoi ses incidences, ses avantages et ses inconvénients doivent être évalués préalablement à tout développement.

d) Il peut être légitime de maintenir des différences entre les sites mais la réalisation de normes et de sauvegardes minimales analogues peut exiger que celles-ci soient définies et réalisées, tant dans l'intérêt à court terme des touristes que dans les intérêts à long terme de la société d'accueil qui leur fournit l'environnement.

## Examen des sources de données

Le texte du présent document a été établi à partir de trois sources principales de données :

a) Les données contenues dans la documentation préparée à l'intention d'une quarantaine de grandes conférences internationales qui ont eu lieu et des rapports publiés qui ont été consacrés en totalité ou en partie aux questions fondamentales que constituent la conservation de l'environnement et le développement du tourisme. La liste des conférences et rapports en question jointe en Annexe I montre que l'administration publique à tous les niveaux et de nombreux types d'agences y ont largement participé.

b) Quelques-unes des données établies à l'occasion des conférences, débats et activités de recherche patronnés par la Direction de l'Environnement de l'OCDE, Paris.

c) Les données essentielles rassemblées par l'auteur dans le cadre de ses propres activités de recherche menées dans une dizaine de pays et d'une façon extrêmement poussée dans quatre d'entre eux du point de vue collecte, comparaison et évaluation. L'appendice II se réfère à quelques-unes des sources secondaires de données auxquelles il a été fait appel.

## LONG TERME OU COURT TERME ?

### Avantages à long terme et avantages à court terme

a) L'adoption de mesures qui assurent le maintien à long terme des ressources touristiques (qu'elles soient naturelles ou artificielles) répond à des critères économiques rationnels, étant donné que leur mise en œuvre peut se traduire par des avantages économiques à long terme.

b) Une utilisation excessive causant des dommages aux ressources ou leur destruction est synonyme de dégâts à court terme et de pertes à long terme.

c) Une action commune portant sur des ressources environnementales partagées peut sauvegarder des gains à long terme pour tous les intéressés, par exemple pour les groupes de pays riverains d'une même mer, d'un lac ou jouissant en commun d'un système hydrographique par exemple.

d) Le principe de la maximisation du revenu à long terme perçu par les régions et les pays est préférable du point de vue économique à la maximisation du nombre de touristes. La planification systématique à long terme de l'économie et de l'environnement facilite la réalisation de ce processus.

e) On estime que la meilleure approche économique à long terme du tourisme est l'approche fondée sur les ressources socio-biologiques. Ainsi les systèmes écologiques fournissent un cadre dans lequel peuvent s'insérer la planification et la gestion économiques et physiques.

#### Nécessité d'établir une relation entre les mesures à court terme et les actions à long terme

a) La récession économique actuelle est l'une des raisons qui expliquent pourquoi les mesures sont actuellement concentrées dans ce domaine : la concurrence à laquelle on se livre à présent pour attirer les touristes est considérable par suite des avantages économiques qui peuvent en résulter en cas de succès.

b) Le tourisme est le secteur d'activité dont l'importance se situe déjà dans plusieurs pays entre la première et la quatrième places.

c) La diminution imposée des dépenses publiques dans certains secteurs économiques a conduit à recourir davantage aux programmes mixtes publics/privés : le tourisme se prête à de petits investissements pilotes qui attirent des réactions du secteur privé et ont des effets multiplicateurs importants.

d) Le tourisme est un produit qui fait l'objet "d'échanges internationaux" : une proportion importante de l'industrie touristique est internationale. Cette industrie est pour le pays considéré une source de gains, qui contribue à l'équilibre de la balance des paiements, à l'acquisition de devises fortes, etc. Cependant, à long terme, il importe de satisfaire les intérêts du tourisme autochtone tout comme ceux du tourisme international. Par ailleurs, les avantages économiques que procure le tourisme commercial doivent être harmonisés avec les besoins et avantages sociaux qui découlent du "tourisme social".

e) La protection des intérêts économiques acquis de certains pays est à l'origine des programmes élaborés à l'intention des touristes par les compagnies aériennes et maritimes d'Etat, les réseaux nationaux de chemins de fer, les réseaux nationaux d'autoroutes à péage, l'hôtellerie d'Etat et autres activités de service.

f) Dans le passé, les mesures d'urgence prises en cas de catastrophe étaient riches d'enseignement sur le plan économique, par

exemple, la perte de recettes touristiques pour les régions côtières après une marée noire (Bretagne, Cornouailles), la perte de recettes pour une région montagneuse du fait de la crainte d'une épidémie dans une station de montagne, les dommages causés par des inondations à des régions touristiques : îles, basses terres, etc.

g) Les remèdes à court terme sont payants : les dommages à l'environnement font rapidement boule de neige et ont des effets cumulatifs.

h) Dans le développement des zones touristiques et des lieux, de villégiature, les investissements à court terme sont de plus en plus considérés comme un élément clé du processus de développement régional et de planification régionale.

#### Nécessité de définir et de sauvegarder les ressources indispensables au tourisme

a) Pour un territoire donné, l'ensemble des ressources doit tout d'abord être reconnu, défini, inventorié puis effectivement protégé. Les ressources biotiques et culturelles qui sont facilement compromises dans les pays en développement représentent des ressources économiques à long terme pour ces pays et doivent être protégées et gérées en conséquence. De la même façon, il faut assurer une adaptation ou une sauvegarde permettant aux populations résidentes d'avoir une qualité de vie comparable à celle des populations de visiteurs, afin que disparaissent les notions de "néo-colonialisme" et d'"inégalité" qui sont traditionnellement attachées au tourisme, notamment dans le cas où des pays en développement relativement pauvres accueillent des visiteurs venant de pays plus riches. Il faut absolument que les effets économiques se répercutent directement sur l'économie locale et régionale. La population d'accueil et les services locaux présentent un intérêt en soi et constituent par ailleurs des ressources essentielles pour le tourisme.

b) Le maintien de la qualité élevée des ressources environnementales ou la restauration des ressources d'eau douce et d'eau salée, la lutte contre la pollution de l'air, les dommages ou les menaces à la flore ou à la faune, la conservation de l'intégrité du patrimoine immobilier et culturel constituent un ensemble d'actions de sauvegarde indispensables au développement continu du tourisme. Quelques pays avancés tels que les Etats-Unis, les Pays-Bas et le Danemark consacrent parfois d'importants moyens aux équipements de loisirs de plein air. Ceux-ci sont destinés aux résidents et aux touristes autochtones. Des ressources destinées aux loisirs peuvent également être utilisées comme ressources touristiques si leur nature, leur importance, leur type et leur capacité

le permettent. Les besoins de la population d'un pays en loisirs et en tourisme autochtone doivent être protégés en tout premier lieu.

c) En plus des "ressources touristiques" définies précédemment, il convient d'ajouter la fourniture d'installations touristiques destinées à couvrir les besoins des touristes du point de vue hébergement, repas, repos, déplacements, divertissements, santé et hygiène, sécurité, agrément et confort. Ces besoins sont satisfaits par la planification, le développement, la gestion et l'entretien de l'infrastructure touristique (routes, canalisations électriques, télécommunications, etc.) et des superstructures (bâtiments et entreprises fournissant des services).

d) De même qu'il est possible de créer de toutes pièces des installations touristiques, les ressources touristiques limitées peuvent elles aussi être développées et renforcées :

- Par exemple, on peut "accroître" l'utilisation sociale des ressources de l'environnement naturel en augmentant le nombre et l'étendue des parcs nationaux et des réserves naturelles et en prenant parallèlement toutes les mesures de protection nécessaires dans un état-nation. L'existence de parcs nationaux et de réserves naturelles n'ont encore qu'une importance relative dans un grand nombre de pays et ne bénéficient que d'un faible soutien politique et financier ; certains pays (notamment le Royaume-Uni) ne disposent d'aucun parc national qui réponde aux critères de l'IUCN ; les ressources forestières peuvent être accrues par un reboisement à une grande échelle et les ressources en eau peuvent être conservées à la fois par un recyclage et la création de nouvelles étendues d'eau, grâce à la construction de barrages et de réservoirs, la lutte contre les inondations et l'utilisation après épuisement des carrières, sablières et gravières. Dans les pays en développement, le stade et l'état des valeurs du développement ainsi que la culture risquent de gêner la conservation de la faune et de la flore. Si les besoins de conservation freinent la chasse de subsistance et la pratique d'autres activités économiques rurales, il faudra non seulement accorder des allocations compensatoires aux groupes de population touchés mais aussi adopter d'autres solutions économiques valables en faveur de ces groupes.
- Par exemple, le patrimoine immobilier peut bénéficier des projets de création de voies piétonnes qui entraînent une augmentation rapide de la surface utile de zones interdites à la circulation, propres et à usage multiple dans les centres urbains ; les programmes de conservation et

de ravalement peuvent améliorer non seulement le nombre, mais la qualité des cités, quartiers, sites et bâtiments historiques utilisables pour de nouvelles activités et de nouvelles fonctions. En accroissant la durée du séjour dans le centre des villes, en améliorant la qualité de l'environnement et en encourageant la connaissance de celui-ci, on enrichit l'expérience touristique.

- Par exemple, les ressources du patrimoine culturel peuvent être développées par des programmes d'action, des subventions, la fourniture d'installations aux groupes artistiques et culturels, professionnels ou amateurs. L'encouragement actif accordé aux traditions folkloriques, populaires et régionales concernant la danse, la musique, le costume, la cuisine, l'artisanat, la construction est économiquement justifié à long terme.

## INSTITUTIONS ET POLITIQUES

### Identification des "acteurs" et des institutions de planification du tourisme

a) On s'est déjà référé à tous les niveaux auxquels des mesures sont prises pour inventorier et planifier les ressources touristiques. Le niveau international étant provisoirement laissé de côté, il importe de déterminer quels sont les principaux acteurs et le rôle qu'ils jouent sur le plan national et international.

- Sur le plan national, ce sont les acteurs du secteur public qui sont chargés de définir, fournir, planifier et préserver les activités touristiques ainsi que d'assurer la sauvegarde des intérêts des touristes et du pays d'accueil. Ces fonctions sont en général assumées par le gouvernement, ses ministères et agences, en liaison avec les organismes publics, régionaux et locaux.
- Sur le plan national et international, les acteurs du secteur privé ont principalement pour rôle de vendre des services touristiques et souvent de mettre à la disposition des visiteurs au moins une partie des installations touristiques.  
(Cette catégorie peut inclure les compagnies aériennes, les compagnies maritimes, l'hôtellerie, la restauration, les Agences de voyage, les agences de tourisme, les promoteurs, les investisseurs, les groupes commerciaux et les agriculteurs).



Les ressources, équipements et services sont fonction des hypothèses que nous formulons sur la nature de l'expérience touristique. La "sociologie du tourisme" qui en découle nous offre maintenant d'autres explications simples à ce sujet, qui vont des opinions exprimées tout d'abord par Clawson et Huizinga jusqu'aux plus récentes, celle de MacCannell, Cohen et Kaplan. Les responsables de la planification et de la gestion de l'industrie touristique doivent concilier non seulement les coûts et avantages, mais aussi les hypothèses divergentes figurant dans les écrits sur la sociologie du tourisme et les calculs relatifs à l'économie du tourisme.

- Sur le plan national et international, les principaux acteurs sont les touristes qui peuvent être définis comme des générateurs de demandes, des consommateurs de services et d'installations touristiques ainsi que des utilisateurs de ressources touristiques. On a déjà évoqué "l'expérience touristique" ou phénomène touristique. Souvent le secteur bénévole lui aussi joue un rôle clé dans la fourniture, la promotion, la protection et la conservation.

b) Les données contenues dans les sources (Appendice I) montrent clairement qu'il n'existe pas un seul type, mais de nombreux types de planification du tourisme. Cette activité devrait toujours être en symbiose et en harmonie avec les conditions socio-économiques, culturelles et politiques de chaque pays. En raison des différences que font apparaître les systèmes politiques, les stades de développement, les structures du pouvoir et les degrés de centralisation, cette planification est obligatoirement très diversifiée.

c) Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire de disposer d'un ensemble d'institutions pour planifier, guider, développer, gérer et conserver les activités et les ressources touristiques. Ces institutions appartiennent en général au secteur public et comprennent notamment les Ministères du tourisme, de la Planification, de l'Environnement, de la culture etc, ainsi que les Organisations touristiques telles que les sociétés et organismes de développement et des agences de conservation de la nature et du patrimoine immobilier. Ces institutions définissent les actions qu'appellent les questions du type de celles qui ont été évoquées plus haut.

#### Les différents types d'action nécessaires aux institutions :

Ils comprennent notamment :

a) Les politiques d'aménagement du territoire qui ont trait à l'utilisation des sols, c'est-à-dire le zonage de l'espace et des activités, à la densité, à la capacité et aux facteurs agissant sur les structures.

Les politiques concernant la protection de la qualité de l'air, et de l'eau et celles qui touchent à la sauvegarde des normes de santé publique jouent un rôle fondamental dans le domaine de l'environnement physique. Ainsi que le prouve la diversité des conditions que l'on trouve autour de la Méditerranée, on ne peut considérer la mise en œuvre de ces mesures comme une chose évidente.

b) Les actions concernant l'accessibilité et la non-accessibilité. Planification des transports relative à l'implantation et à la capacité optimale des aménagements pour le tourisme, à leur accessibilité par les transports ainsi qu'à l'identification et à la sauvegarde de ressources connexes appartenant au patrimoine sensible, ressources qui peuvent être protégées en partie par leur inaccessibilité voulue.

c) Les mesures de politique économique, notamment celles qui ont un caractère non spatial et qui ont été suggérées par l'OCDE et la CEE auxquelles il convient d'ajouter les politiques d'aménagement de l'espace permettant une mise en valeur, les contrôles et mesures économiques de dissuasion, les mesures destinées à remédier à une situation et les politiques d'aménagement périphériques ou zonales. Taxes, amendes, subventions et politiques de prêts.

d) Les politiques de conservation (notamment celles qui sont encouragées par l'IUCN) visant à sauvegarder et à gérer le patrimoine naturel ainsi qu'à maintenir son caractère et sa qualité.

e) Les politiques culturelles et éducatives relatives aux activités, au comportement, à l'information, à l'éducation et à la compréhension dans les domaines de l'environnement urbain et rural, du patrimoine social et culturel, politique, assorties de mesures de soutien sous forme de subventions, (mis à part les suggestions formulées par l'UNESCO, le Conseil International des monuments et des sites et le Conseil de l'Europe).

Le système de planification des politique du tourisme et de l'environnement peut résulter de l'interaction complexe de cet ensemble de mesures.

#### Domaines d'action dans lesquels des spécifications et des normes sont nécessaires

On peut déduire de ce qui précède qu'il existe donc une série de domaines pour lesquels des spécifications et des normes sont nécessaires. Si dans les pays développés, on peut - à tort - considérer que les normes de planification physique vont de soi, il n'en demeure pas moins que l'on néglige souvent :

a) Les normes de qualité de l'environnement : Niveaux de bruit acceptables et normes minimales de qualité de l'air et de l'eau ; niveaux de vie essentiels dans l'eau de mer et l'eau douce, normes applicables à la sauvegarde de la production biotique de certains écosystèmes critiques (par exemple, dans les estuaires) normes de construction, contrôle des panneaux publicitaires à la ville et à la campagne, décharges, déchets, déblais, normes et fréquence du nettoyage des rues et d'enlèvement des ordures ménagères, le traitement de celles-ci, etc.

b) Les normes de protection des consommateurs du point de vue santé publique, hygiène et propreté, surveillance des denrées alimentaires, des restaurants et de la qualité de l'eau. Normes concernant le taux d'occupation des hôtels, des terrains de camping et de caravaning et mesures indispensables concernant une série d'activités touristiques. Protection des consommateurs en liaison avec les services utilisés par les touristes.

## CRITERES, PRINCIPES ET SAUVEGARDES

### Critères et principes destinés à guider les "fournisseurs" ou "gestionnaires" du secteur du tourisme

Il s'ensuit que les principes destinés à orienter les "fournisseurs du secteur du tourisme" sont les suivants :

a) La planification doit viser à accroître le bien-être économique à long terme du pays d'accueil, en se servant du développement du tourisme pour susciter les changements souhaitables d'ordre économique et physique dont le tourisme a lui-même besoin. Dans ce processus d'optimisation, les conflits entre les intérêts nationaux ou régionaux et les intérêts locaux doivent être résolus au cours de la phase de planification préparatoire.

b) Le renforcement des normes concernant la santé, l'hygiène et l'environnement se traduit par des avantages pour le pays d'accueil et pour les visiteurs et à plus long terme par des gains touristiques.

c) Le principe général selon lequel le pollueur doit payer (principe pollueur-payeur) est rationnel du point de vue des avantages qu'il présente pour l'économie et l'environnement ; mais il présente des limitations importantes étant donné que la pollution ou le processus de changement engendre des dommages irrémédiables ou des changements irréversibles contre lesquels l'argent ne peut rien.

d) Une ressource touristique détruite peut donc être irremplaçable, quel que soit le coût ; il est donc nécessaire d'avoir pour principe d'évaluer les avantages et les inconvénients d'un aménagement éventuel avant d'accepter ou de rejeter une proposition relative au développement du tourisme.

e) Une importance particulière s'attache au principe selon lequel le touriste doit avoir le sentiment d'avoir fait des dépenses utiles et être satisfait de son séjour, en fonction de ce qu'il en attendait et de son expérience en la matière, ce qui permettra au pays d'accueil de retirer deux avantages de ses visites répétées. Les ouvrages de sociologie et de psychologie de la perception nous fournissent d'autres illustrations dans ce domaine. Si nous savons peu de choses des impressions que retirent les vacanciers, il semble que nous en sachions encore moins en ce qui concerne les voyages d'affaires et le tourisme éducatif.

#### Protection du touriste en tant "qu'utilisateur" de ressources touristiques

Le tourisme commercial et le tourisme social doivent s'entourer de toute une gamme de sauvegardes :

a) L'intégrité des ressources touristiques doit être assurée, si l'on veut que des générations de touristes apprécient le caractère d'un lieu donné et qu'ils n'aient pas seulement le sentiment de se trouver dans une foule dépourvue d'identité.

b) Le touriste s'attend à ce que le lieu touristique choisi soit bénéfique pour sa santé, et lui permette de se détendre et entend que sa santé ne soit pas compromise par l'insuffisance de l'environnement sanitaire.

c) La sûreté et la sécurité personnelle du voyageur ou du touriste doit être assurée contre les troubles civils, les agressions, les attentats, les escroqueries. Les pays et régions considérés comme dangereux risquent de ne pas réaliser l'intégralité de leur potentiel touristique.

d) La facilité d'accès et l'agrément des séjours sont fonction du comportement du pays d'accueil et de son attitude à l'égard des touristes, de son hospitalité naturelle ainsi que de la réceptivité et de l'attitude responsable des touristes.

Les programmes d'action peuvent permettre de faire face à certains des problèmes évoqués aux deux derniers points ci-dessus.

## POLITIQUES APPROPRIÉES OU NIVEAUX APPROPRIÉS

### Actions au niveau international

Nous avons assisté à une lente évolution sur le plan international. Dans le passé des mesures étaient prises en réaction à des situations difficiles ; à présent des mesures correctives plus rigoureuses sont adoptées en commun par des organismes et des groupes de pays. L'accent a été mis sur la lutte contre la pollution des mers, des côtes et des cours d'eau, la diminution des entraves à la libre circulation des biens et des personnes, les accords sanitaires, les accords sur les déplacements et les transports. On trouvera en Appendice I une liste des nombreuses activités menées dans ce domaine et en particulier sur les aspects suivants :

- a) Mers - Méditerranée, Baltique et Atlantique par exemple.
- b) Cours d'eau : Rhin, Danube, etc.
- c) Côtes (telles que le Projet Ramoge de partage du littoral entre trois pays).

Les zones côtières et les estuaires sont sans doute des ressources naturelles qui exigent plus particulièrement une action de nettoyage et de protection du site.

d) Zones montagneuses et leur protection - il s'agit ici des liens existant entre les pays, qui ont des ressources en commun, par exemple la France et l'Italie, la Tchécoslovaquie et la Pologne, le Canada et les Etats-Unis, la Suède et la Norvège ou même de tout un système alpin - sur lequel s'est axée la Conférence de Grindelwald organisée par le Conseil de l'Europe.

Les actions et les mesures prises au niveau international portent de plus en plus sur l'ampleur et la nature du système naturel représenté par la ressource partagée ainsi que sur l'utilisation en commun et la conclusion d'accords en matière de transport, de change, de couverture sanitaire des ressortissants étrangers venant dans le pays, etc. Sur le plan international, l'accord se fait de plus en plus sur la définition des ressources à protéger et sur les problèmes essentiels, on commence à surveiller l'évolution des ressources. Les divergences qui existent entre les définitions statistiques demeurent l'un des principaux écueils ; on s'emploie de plus en plus à établir des plans relatifs au tourisme et à élaborer ceux-ci en commun, mais le processus d'application et de mise en œuvre a pris un certain retard, tant à l'échelon national qu'international.

### Actions au niveau national

a) Ce qui précède montre bien que les gouvernements peuvent être guidés par les principes ci-après :

- Les pouvoirs publics ont le devoir de protéger et de sauvegarder le patrimoine touristique. Ils peuvent le faire dans le cadre des activités de planification et de conservation.
- Les pouvoirs publics doivent principalement faire porter leurs efforts sur les activités touristiques qui engendrent un revenu maximum pour la nation et qui portent le moins atteinte à l'environnement. Il est essentiel de se préoccuper du développement du tourisme autochtone aussi bien que de celui du tourisme international.
- Les pouvoirs publics doivent prendre des mesures préventives ainsi que des mesures correctives pour maintenir la qualité de l'environnement et peuvent, à cette fin, faire appel au principe pollueur-payeur. Les autorités nationales doivent lier les activités de protection au développement des loisirs ainsi qu'aux possibilités touristiques offertes à la population du pays et aux visiteurs étrangers.

b) Les pouvoirs publics doivent élaborer des politiques nationales dans le domaine du développement économique, de la planification de l'aménagement du territoire et de sa sauvegarde mais il leur appartient aussi de définir des normes ainsi que des mécanismes permettant d'atteindre ces normes grâce aux processus de planification et de gestion en question. Il faut aussi que les politiques nationales tiennent compte des problèmes relatifs à la répartition dans le temps - déséquilibres saisonniers de la demande et dans l'espace - répartition des activités touristiques sur le territoire.

### Actions au niveau régional

a) Alors qu'à l'échelon national, la planification porte sur des stratégies générales de développement et de sauvegarde et traite par conséquent des relations entre les régions et de leur rôle respectif, c'est au niveau inférieur, c'est-à-dire régional, que se situe le niveau critique de planification des actions.

b) Le développement du tourisme est une nouvelle forme clé du développement régional. Alors qu'auparavant, le développement régional a été axé sur la réglementation et la promotion de locaux industriels et à usage de bureaux, à présent, on tarde de plus en plus dans la planification régionale de points, de pôles, de corridors de croissance touristique. On peut citer comme exemples récents : en Italie,

les "zones de développement touristique", en Angleterre septentrionale les "points de croissance du tourisme" et en Israël les "zones prioritaires de développement du tourisme". Les plans en question prévoient la mise en œuvre de mesures dans le domaine économique, physique, social et culturel.

c) Stratégies régionales de développement du tourisme. Celles-ci doivent donc être étroitement liées à plusieurs autres plans, à savoir :

- Les plans concernant le développement de l'infrastructure, l'utilisation des sols et les transports.
- Les plans concernant le développement des sports et loisirs (pour les résidents et les visiteurs - nationaux et étrangers).
- Les plans concernant la gestion en vue de la sauvegarde qui intéressent notamment les parcs nationaux, les réserves naturelles, les forêts et réserves de gibiers, les zones de protection périphériques et les zones-tampons.

d) Les principes directeurs de cette action concernent la répartition des flux touristiques, la capacité des réseaux de transport, les directives positives concernant l'importance, la capacité et les caractéristiques des aménagements, le logement, l'équipement et les services et leur capacité, par rapport aux possibilités d'accueil et à la conservation des zones de préservation du patrimoine. Les forêts des zones tempérées possèdent des capacités d'accueil relativement élevées. Le respect de la culture régionale facilite la mise en œuvre, par les planificateurs et gestionnaires, de stratégies de diversion, de pôles d'attraction ainsi que d'un ensemble de mesures de gestion des ressources et de la population.

e) Parmi l'ensemble des techniques de planification du développement et de la conservation qui entrent ici en ligne de compte, on peut citer : l'analyse entrées-sorties, l'analyse de seuils, l'analyse des surfaces potentielles, le bilan de planification, la capacité de l'environnement et les études d'impact sur l'environnement. Les agences ou institutions spécialisées dans ce domaine peuvent recourir à la planification, l'analyse, la gestion et les techniques de protection.

f) L'harmonisation de l'offre et de la demande fait que, de plus en plus, la mise au point de produits est associée à des segments facilement identifiables de la demande et aux besoins sociaux.

#### Actions au niveau local ou au niveau du site

a) Une série de principes directeurs qui peut aider les administrations locales chargées de la planification et de la gestion des sols à

développer le tourisme et à protéger l'environnement devrait mettre l'accent sur la nécessité d'engager des actions énergiques aux extrémités du spectre, c'est-à-dire dans des sites ou domaines d'importance critique sur le plan de l'environnement ou dans lesquels doivent s'exercer le choix, ainsi que dans des zones de protection de l'environnement ou de préservation des ressources naturelles, afin de doter ainsi le système d'une certaine souplesse. Ces principes sont les suivants :

- Utilisation maximale à l'échelon local de possibilités de développement effectives déterminées offrant une forte capacité. C'est ainsi que les capitales, les zones industrielles et commerciales, les stations balnéaires, les sites touristiques en montagne et les stations thermales peuvent offrir de grandes capacités d'accueil. Non seulement des ensembles touristiques entiers, mais également de simples sites peuvent disposer d'une importante capacité matérielle d'accueil tout en répondant à des critères économiques culturels et écologiques et en présentant le haut niveau d'accessibilité que l'on peut exiger, (par exemple : sur le plan du développement du site, centres-villes interdits à la circulation automobile, complexes hôteliers, salles et salons de loisirs, centres de conférences et d'expositions, principaux terminaux de transport et parcs d'attractions spécialisés, tels que le Tivoli (Copenhague), Disneyland, Madurodam (La Haye), etc. et les grandes stations balnéaires). On peut remarquer qu'un site tel que Disney World - qui constitue un cas limite - accueille tous les ans autant de touristes qu'une ville comme Londres reçoit de touristes étrangers (10 millions par an).
- Respect et protection des zones qui peuvent souffrir d'un afflux de visiteurs, qui sont fragiles de nature et qui ont une faible capacité d'utilisation.  
Il s'agit notamment de la protection scientifique, c'est-à-dire dont bénéficient les réserves naturelles, les écosystèmes préservés, la flore, la faune ou les sites peu étendus ou encore les vestiges culturels, scientifiques ... pour lesquels des seuils écologiques peuvent être définis. Il convient de préserver certaines zones de faible capacité, en raison de l'intérêt qu'elles présentent pour l'utilisateur tout autant que pour leur importance scientifique : par exemple, une "zone laissée à l'état sauvage" permet à l'être humain de garder le contact avec la nature, de trouver calme et solitude. Cet aspect a trait aux possibilités "perceptuelles" ou "psychologiques" offertes par un site. Dans le cadre d'une planification physique globale et bien structurée, on devrait donc pouvoir établir des plans détaillés et souples.



- Respect du pouvoir d'évocation d'un site ou du sentiment associé à un lieu et mise en valeur par des actions appropriées.  
Par exemple : adaptation de villages folkloriques et de bâtiments historiques à des fins touristiques appropriées, comme l'illustrent les meilleurs travaux réalisés en Grèce, en Israël et en Yougoslavie.
- Protection des localités et des lieux, par l'application du principe pollueur-payeur.

b) Une gamme de mesures doivent être prises au niveau local et à celui du site :

- Faire appel aux divers services publics locaux tels que ceux qui sont chargés de la planification du tourisme, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la planification des transports, de la gestion de la santé publique et de la planification des services d'animation. La participation du secteur privé à ces activités est variable.
- Ces services sont des fournisseurs ou des gestionnaires du tourisme et ils planifieront et géreront en commun au plan local le tourisme et la protection de l'environnement, en tenant compte des intérêts du secteur privé.
- Les touristes en tant qu'utilisateurs participent à une série d'actions qui contribuent à la prospérité de l'économie locale ; ils utilisent l'environnement et les services : transports, service de santé, magasins, hôtellerie, syndicats d'initiatives et autres facilités existantes.

c) C'est au niveau local et au niveau du site qu'une synthèse de l'ensemble des mesures s'impose le plus et que l'on peut le plus facilement identifier, mesurer et évaluer les réactions des utilisateurs. C'est à ce niveau que l'impact du tourisme sur l'environnement et de l'environnement sur le touriste peut être déterminé dans les meilleures conditions.

## Annexe I

### LISTE INDICATIVE DE CONFERENCES INTERNATIONALES ET DE RAPPORTS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET LE TOURISME

- 1965 1. Conférence sur le tourisme et les voyages internationaux ; Rome ; (CEE) NU.
- 1b. Restauration des Monuments. Vienne - Conseil de l'Europe.
- 1967 2. Ecologie, tourisme et loisirs : Débats de la 10ème réunion technique - Morges ; Union Internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN).
3. Protection des côtes en Europe : Conférence ; Conseil de l'Europe.
4. Développement du tourisme et croissance économique : Estoril ; OCDE.
- 4b. Conservation et Planification ; Conseil de l'Europe ; La Haye.
- 1969 5. Convention sur la lutte contre la pollution par le pétrole de la Mer du Nord ; Bonn.
6. Planification et aménagement des zones de loisirs, y compris la mise en valeur du milieu naturel ; New-York, (CEE) NU.
- 6b. UNESCO/Conseil International des monuments et des sites et OCDE ; Conservation et tourisme, Oxford.
- 1970 7. Rapport du Séminaire inter-régional de planification physique pour le développement du tourisme ; Dubrovnik ; NU.
- 1971 8. Rapport Prémoli sur la protection des côtes en Europe ; Strasbourg, Conseil de l'Europe.
9. Conférence de la CEE sur les problèmes relatifs à l'environnement ; Prague, UN.

- 1971 10. Conférence sur l'évolution des marchés économiques ; Nassau.
11. Réunion internationale d'experts sur la gestion de l'environnement ; Conseil de l'Europe.
- 1972 12. Conférence sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, UNESCO.
13. Seconde Conférence mondiale sur les parcs nationaux ; Yellowstone (Etats-Unis) ; (rapport 1974), UICN.
14. Conférence internationale sur le tourisme et l'environnement ; Londres ; BTA.
15. Conférence des Nations Unies sur le milieu humain ; Stockholm ; Nations Unies.
- 1973 16. Conférence internationale sur le tourisme et l'environnement ; Glasgow ; STB.
17. Conférence européenne sur les parcs nationaux et les réserves naturelles ; Paris ; Gouvernement français et Conseil de l'Europe.
18. Tourisme et protection de l'environnement ; Copenhague ; Europa Nostra et Commission européenne des voyages internationaux.
19. Première Conférence ministérielle européenne sur l'environnement ; Vienne ; Conseil de l'Europe.
- 1974 20. Conférence sur le tourisme et l'environnement en Europe ; Ligue européenne pour la coopération économique.
21. Séminaires internationaux sur les projections touristiques, le tourisme et la balance des paiements ; Londres ; IUTO/BTA.
22. Conférence sur la politique gouvernementale de développement touristique, OCDE.
23. 8ème Congrès sur le tourisme international ; Berlin ; (AMK) Berlin.
- 1975 24. Etude pilote méditerranéenne concernant la lutte contre la dégradation et la pollution du milieu ambiant dues au développement du littoral ; Paris ; OCDE.
25. Colloque international sur les problèmes spécifiques à la rénovation du tapis végétal de la région méditerranéenne ; Cagliari ; Gouvernement italien et Conseil de l'Europe.

- 1975
26. Conférence internationale sur l'éducation mésologique dans un cadre urbain et rural ; Gouvernement des Pays-Bas et Conseil de l'Europe.
27. Conférence technique européenne sur les loisirs et la conservation de la nature ; Hambourg ; République fédérale d'Allemagne et Conseil de l'Europe.
28. Conférence des Ministres européens responsable du sport ; Bruxelles ; Conseil de l'Europe.
29. Planification et développement de l'industrie touristique dans la région de la CEE ; Dubrovnik ; Conseil Economique et Social des Nations Unies.
30. Conférence sur l'impact du tourisme ; SanDiego ; Travel Research Association (Etats-Unis)
31. Conférence finale de l'Agence Européenne du patrimoine architectural ; Amsterdam ; Conseil de l'Europe et Europa Nostra.
- 1976
32. Seconde Conférence ministérielle européenne sur l'environnement ; Bruxelles ; Conseil de l'Europe.
33. Conférence sur les problèmes de gestion dans le domaine du tourisme ; Athènes ; AIEST.
34. Conférence des Nations Unies sur les établissements humains ; Vancouver ; Nations Unies.
35. Conférence sur la planification et le développement de l'industrie touristique dans la région de l'OCDE ; New York ; Nations Unies.
- 1977
36. 11ème Congrès sur le tourisme international ; Berlin ; AMK.
37. Colloque sur la conservation des ressources halieutiques des océans ; Malte ; Conseil de l'Europe.
38. Conférence internationale sur le patrimoine ; Woburn (Angleterre) ; BTA.
39. Développement du tourisme dans les régions de montagne ; Vienne ; Conseil de l'Europe.
- 1978
40. Premier Symposium européen sur la conciliation entre le développement socio-économique et la conservation des zones protégées ; Salonique ; Conseil de l'Europe.

- 1978 41. Symposium sur le développement de l'industrie touristique ; Dubrovnik.

---

NOTE : Ne figurent cependant pas sur cette liste indicative de nombreuses autres conférences, rapports, etc., organisés ou élaborés par les organismes suivants : IUTO, WTO, OCDE, IATA, UNCTAD, OMS, Commission Statistique des Nations Unies, etc., et présentant un lien moins direct avec la question à l'étude.

## Annexe II

### LISTE D'AUTRES RAPPORTS ET OUVRAGES SELECTIONNES PRESENTANT UN GRAND INTERET POUR LA QUESTION A L'ETUDE

1. Politique du tourisme et tourisme international dans les pays membres de l'OCDE ; Paris ; OCDE, 1976.
2. L'homme et l'environnement vivant ; Institut d'écologie ; Etats-Unis, 1972.
3. Incidence économique du tourisme dans les pays en développement ; Sadler et Archer ; Bangor, 1974.
4. Gestion des zones côtières : usages multiples et conservation ; Brahtz ; J. Wiley, New-York, 1972.
5. Tourisme et développement ; Bryden ; Cambridge U.P. ; 1973.
6. La conservation en pratique ; Warren et Goldsmith ; J. Wiley, New-York, 1974.
7. Les éléments de la politique du tourisme dans les pays en voie de développement ; Nations Unies (UNCTAD) Genève-New-York, 1973.
8. Tourisme et environnement : la recherche d'un équilibre ; Haulot Marabout, Verviers, 1974.
9. La révolution environnementale ; Nicholson, Penguin, Londres, 1972.
10. Le tourisme, bénédiction ou calamité ? Young ; Penguin, Londres.
11. Politique des loisirs de plein air pour les Etats-Unis ; ORRRC, Washington, Etats-Unis, 1962.
12. Les parcs nationaux de l'avenir ; Fondation pour la conservation, Etats-Unis, 1972.
13. Construction et nature ; McHarg, Natural History Press, Etats-Unis, 1971.
14. Principes d'écologie pour le développement de l'économie ; Dasmann ; J. Wiley, 1973.

15. L'économie des loisirs de plein air ; Clawson et Knetch, Hopkins Press, Baltimore, 1966.
16. Milieu naturel : Etude d'analyses théoriques et appliquées ; Krutilla, Hopkins Press, Baltimore, 1972.
17. Comportement social, ressources naturelles et environnement ; Burch, Cheek et Taylor ; Harper et Row, Londres, 1972.
18. Planification du développement du tourisme - Méthodes quantitatives, Gearing, Praeger.
19. Terrains et loisirs - Concepts et méthodes des loisirs de plein air ; Fischer, Lewis et Priddle ; Maarafa Press, Chicago, 1974.
20. Trois rapports sur la conservation de l'environnement et le développement du tourisme ; Travis : CURS - STB - OCDE, respectivement en 1977, 1974 et 1978.

## BIBLIOGRAPHIE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE TOURISME

La bibliographie qui suit propose une sélection de publications portant sur le tourisme et sur les questions touchant l'environnement qui sont liées au tourisme. Elle ne recouvre qu'un certain nombre de pays ayant participé au projet et les publications mentionnées sont, pour la plupart, celles qui ont été communiquées par les pays participants.

### "Planification et Aménagement des Zones de Loisirs, y compris la Mise en Valeur du Milieu Naturel"

Nations Unies, New-York, 1969.

Commission Economique pour l'Europe.

2 volumes, 386 pages, annexes (anglais et français)

Eléments de base des politiques de loisirs : objectifs environnementaux, économiques, sociaux et politiques.

Planification des zones de loisirs (critères, normes, outils).

Exemples nationaux :

- de politiques des loisirs et de mise en valeur du milieu naturel,
- de planification des zones de loisirs,
- de réalisation de zones de loisirs.

### "Elements of Macro-Planning in Tourism Development"

Prof. Dr. Salah-Eldin Abdel Wahab.

AIEST (Association Internationale d'Experts Scientifiques du Tourisme)

Revue de Tourisme n° 2, avril/juin 1973, 10 p. (anglais)

Lignes directrices proposées pour un plan de développement touristique. La planification physique du tourisme en tant que partie intégrante d'un plan global de développement du tourisme.

Processus de planification : composantes et niveaux.



Individualisation classification et évaluation des ressources du tourisme au sein du contexte de planification.

"Protection des zones côtières"

J.A. Steers.

Conseil de l'Europe, 1974, 87 p. (anglais et français).

Centre Européen d'Information pour la Conservation de la Nature.

Principes de base d'une politique de sauvegarde du littoral associée à un certain développement touristique. Protection des zones côtières dans quelques pays d'Europe (Espagne, France, Italie, Chypre, Turquie, Malte, Pays-Bas, Allemagne fédérale, Suède, Norvège, Belgique, Irlande, Royaume-Uni).

"Legislative Measures Taken or To Be Taken by the Member States of the Council of Europe for the Protection of the Coastline"

Prof. Amselek, Jonathan Cohen, Prof. Prieur.

Conseil de l'Europe. 1974. 149 p. (anglais et français).

Centre Européen d'Information pour la Conservation de la Nature.

Instruments de protection au niveau national et international.

Politiques de protection (en particulier en ce qui concerne les zones côtières à usage touristique). Conservation des ressources naturelles et à caractère historique. Lutte contre la pollution.

"Planning and Development of the Tourist Industry in the ECE Region"

Commission Economique pour l'Europe.

Procès-verbal du Symposium sur la Planification et le Développement de l'Industrie Touristique dans la Région de la CEE (Symposium on the Planning and Development of the Tourist Industry in the ECE Region) tenu sous les auspices de la CEE à Dubrovnik (Yougoslavie), 13-18 octobre 1975. Nations Unies. New-York, 1976. 198 p. (français et anglais).

Discussion de sujets spécifiques portant sur le développement de l'industrie touristique :

- planification physique
- implications sociales
- implications environnementales :  
élaboration de normes relatives à la capacité d'accueil, l'héritage culturel en tant que valeur de base du développement de l'industrie touristique, lutte contre la pollution causée par le tourisme ou freinant son développement
- implications économiques :  
importance et évaluation des coûts et bénéfiques, incidence du tourisme sur l'emploi, la demande future du tourisme et ses facteurs

- méthodologie pour une planification intégrée socio-économique de l'environnement
- stratégies globales et mesures politiques
- recommandations.

"Politique du Tourisme et Tourisme International dans les pays Membres de l'OCDE"

Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Paris, 1978 (publication annuelle), 195 p. (français et anglais).

Politique et action gouvernementales intéressent le tourisme (notamment dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'emploi).

Flux touristiques internationaux dans les pays Membres.

Importance du tourisme dans les paiements internationaux.

Transports. Hébergement touristique. Données statistiques.

"Tourisme et Environnement"

AIEST (Association Internationale d'Experts Scientifiques du Tourisme).

Rapports présentés au 21ème Congrès de l'AIEST du 5 au 13 septembre 1971 à Puerto de la Cruz (Ténérife). 1971. vol. 11, 94 p. Ed. Gurten, Gurtenverlag. Berne, Suisse. (all., angl. esp. fr.).

Le tourisme face aux problèmes de l'environnement qu'engendre son développement (aspects physiologiques, psychologiques, techniques, architectoniques, juridiques et économiques).

Politique et mesures de protection de l'environnement dans différents pays.

"Congrès d'Ecologie et Tourisme de la Méditerranée Occidentale. Textes et Documents"

Madrid, 30 octobre-3 novembre 1972. 441 p. (esp., fr.).

Analyse de l'impact du tourisme sur le milieu naturel (continental et littoral) et sur le milieu urbain des régions méditerranéennes : facteurs de dégradation et conséquences.

Actions et mesures nécessaires à la protection de l'environnement dans les domaines politique et législatif.

"Besoins de Détente en tant que Facteurs pour le Développement Régional et Agricole"

Informations internes sur l'agriculture.

Commission des Communautés Européennes.

Direction Générale de l'Agriculture, Bruxelles.

n° 116, novembre 1973, 107 p. annexes (anglais et français).

Données générales sur le tourisme. Orientations possibles des politiques d'aménagement touristique destinées à favoriser le développement régional.

Impacts du tourisme sur l'économie régionale et sur l'espace rural. Evaluation de la demande touristique d'ici 1980 (besoins de superficies, d'investissements, d'emplois) en vue d'une planification dans les pays de la CEE.

Esquisse d'un système de planification et de contrôle budgétaire dans le domaine du tourisme et des loisirs.

"Les Dévoreurs de Paysages : le Tourisme doit-il Détruire les Sites qui le font Vivre ?"

Jost Krippendorf. Editions 24 heures, Lausanne, 1977, 157 p. (fr., all.).

Désagrégation et dégradation des zones de détente par le tourisme. Propositions de mesures pour la sauvegarde du paysage.

"L'Habitat des Loisirs et la Résidence Secondaire dans l'Aménagement du Territoire"

Journées Aménagement et Nature, 30-31 octobre 1968. Documents préparatoires et comptes rendus. n° 13, mars 1969, 85 p. ; n° 15, septembre 1969, 28 p. (fr.).

Problèmes soulevés par les diverses formes de loisirs dans plusieurs pays européens (dégradation des sites, des milieux naturels, etc.).

Incidences socio-économiques sur le milieu rural. Définition d'une politique permettant l'insertion harmonieuse de l'habitat de loisir dans l'aménagement du territoire.

"Conférence Technique Européenne sur les Loisirs et la Conservation de la Nature. Hambourg, 9-13 juin 1975"

- Thème 1 : "Aménagement de zones de loisirs et conservation de la nature dans les régions densément peuplées"

Dr. Walter Mrass (FRA), 25 p.

Les différents types de zones de loisirs des grandes agglomérations. Problèmes posés par l'aménagement des zones méritant d'être protégées.

- Thème 2 : "Aménagement de zones de loisirs et conservation de la nature dans les régions côtières, lacustres et fluviales"

G. Tendron (France), 38 p.

Les différentes formes de loisirs et leur impact sur le milieu aquatique et ses abords. Aménagement des zones de loisirs et protection de l'environnement.

- Thème 3 : "Aménagement des zones de loisirs et conservation de la nature dans les régions montagneuses"

Dr. Théo Hunziker et Dr. Willi Zeller (Suisse), 35 p.

Objectifs de planification des loisirs et recommandations de mesures adéquates dans le cadre européen.

Principes généraux de conservation de la nature en matière de planification des loisirs.

Impact des diverses formes de loisirs sur les régions de montagne. Exemples de stations suisses intégrant la protection de l'environnement dans la planification.

#### "Tourism and the Environment"

Mohamed Tangi.

Ambio. A journal of the human environment, research and management. The Mediterranean. Numéro spécial. Volume VI., n° 6, 1977, p. 336-241.

Académie royale des sciences, Suède, Universitetsforlaget (anglais).

Analyse du tourisme dans la région méditerranéenne.

Incidences du tourisme sur l'environnement naturel, aménagé par l'homme et socio-culturel.

Différents plans de développement pour l'industrie touristique.

#### "Les régions menacées des Alpes et les Mesures de Prévention"

Prof. Dr. H. Aulitsky.

Conseil de l'Europe, Strasbourg, France, 1974.

n° 6, Collection Sauvegarde et Nature, 106 p. (anglais et français).

Origines de l'accroissement du nombre des catastrophes naturelles dans les régions alpines :

- la modification de la structure de la population, des activités humaines et de l'occupation de l'espace en grande partie due au tourisme ;
- les conditions naturelles particulières "en équilibre".

Mesures de prévention dans les Etats alpins et recherche d'une coopération internationale.

#### "Stratégies pour le Développement Touristique des Régions de Montagne"

Rapport final par G. Feurstein (Autriche).

Conseil de l'Europe, Comité de Coopération pour les Questions Municipales et Régionales, 1976, 38 p. (all., angl., fr.).

Elaboration de principes de base pour une politique commune européenne du tourisme dans les régions de montagne, à partir de 10 études de cas qui analysent :

- l'état du développement du tourisme et le rôle de la population locale ;
- les problèmes et les conflits dus au développement touristique (capacité d'accueil, équipements, emplois, problèmes fonciers, de protection de la nature et de l'environnement).

"The Impact of Tourism upon Regional Economies"

B. H. Archer.

Local Government Finance, n° 6, 1971, p. 183-195 (anglais).

Incidences des dépenses des touristes sur l'emploi régional, les revenus ... L'effet multiplicateur.

"The Role of Tourism in Economic Development. Is it a Benefit or a Burden?"

International Tourism Quarterly.

The Economist Intelligence Unit, n° 2, 1973, p. 53-68 (anglais).

Effets économiques négatifs et positifs sur la croissance du tourisme international, en particulier dans les pays en voie de développement.

"The Impact of Tourism and Recreational Facility Development"

Jack L. Knetsch et Turgut Var.

AIEST (Association Internationale d'Experts Scientifiques du Tourisme).

Revue de tourisme n° 4, 1976, p. 5-9 (anglais).

Incidences économiques, sur l'environnement et sociales du tourisme.

"Tourism and Coastal Environment"

Arthur Haulot

AIEST (Association Internationale d'Experts Scientifiques du Tourisme).

Revue de tourisme n° 1, janvier/mars 1978, p. 10-12 (anglais).

Rôle récréatif des plages et des zones côtières. Les raisons amenant à une demande accrue d'espace côtier et les incidences sur l'environnement. Besoin de planification.

"L'aménagement physique du territoire"

dans l'Aménagement touristique du territoire, Séminaire de New Delhi, UIOOT, Genève, mars 1973, 26 pages.

Ce document décrit les différentes formes d'interaction qui existent entre l'environnement naturel ou œuvre de l'homme, et le tourisme et qui, en réalité, favorisent le tourisme ; constitue une mise en garde, rappelant que le tourisme pourrait bien constituer la plus grande menace à laquelle doivent faire face les plus célèbres attraits touristiques du monde ; souligne l'interdépendance du tourisme et des autres secteurs à l'économie nationale ; dégage certains principes de base relatifs à l'aménagement du territoire applicable au développement touristique.

AUSTRALIE

"The Impact of Tourism on the Environment"

Walter, R.D.

Melbourne Australian Recreation Research Association, 1975, 190 p.

Disponible à : Arch. Library, Melbourne University.

Rapport sur les caractéristiques générales du tourisme, la demande du tourisme, les services offerts aux touristes et le nombre des touristes. Les incidences du tourisme sur les éléments d'ordre économique, social, politique et physique de l'environnement y sont examinées. La compatibilité du tourisme et la conservation est mise en question et des doutes sont émis quant à l'utilité du concept de la capacité d'accueil lors de la planification touristique des régions et des services.

"Conservation and Wilderness Recreation". Enquête commencée en 1960 pour la Australian Conservation Foundation.

Mosley, J.G.

Etude sur les connaissances et l'appréciation des visiteurs sur les zones sauvages, basée sur des enquêtes par régions, des interviews et des questionnaires. Etude de dossiers, de rapports et d'activités au sein des ministères, etc.

"The Environmental Impact of Outdoor Recreation". In Victoria's Resources. September/november 1972, p. 11-16.

Mercer, D.

Passe en revue les régions dans lesquelles le tourisme a une incidence sur le paysage et donne des précisions sur le type d'activités qui y sont exercées.

"The Impact of Possible Tourist Development on the Upper Ovens Valley"

Melbourne, Environment Studies Association of Victoria, 1975, 35 p., \$ 2.40.

Mercer, D.

Ce rapport examine les problèmes posés par le développement futur du tourisme et des loisirs dans une petite ville de montagne, Harrierville, et dans les régions sauvages du Mont Feathertop et du Mont Hotham, pour lesquelles l'économie sociale, la configuration et le paysage constituent chacun des contraintes sérieuses en ce qui concerne le genre, le nombre et l'emplacement des facilités supplémentaires à fournir aux touristes et à ceux qui cherchent de la détente.

Victoria. Environment Studies Association.

"The Impact of the Ski Village on the Alpine Environment of the Baw Baw Plateau"

Melbourne, Environment Studies Association of Victoria, 1973, 9 p., \$ 1.10.

Ce rapport examine les utilisations actuelles et potentielles du Plateau Baw Baw à des fins récréatives, l'impact du village de ski et une étude sur le village considéré en tant qu'unité fonctionnelle.

"Tourism and its Environmental Impacts in Arid Australia"

Mabbut, J.A. (University of N.S.W.)

Est. Completion 1980

Partie d'une étude plus vaste sur les problèmes du développement des terres arides et les incidences de ce développement sur l'environnement. Etude en cours commencée pour la Conférence sur la Désertification (1977).

"Community Research in Environmental and Regional Planning"  
p. 1-23 Papers presented at the North Coast Research Review

Douglas, I.

Newcastle, Board of Environmental Studies and Department of Community Programs, University of Newcastle, 1977.

Recherche effectuée par des membres de l'Université de New England sur le développement de la North Coast (côte septentrionale) de New South Wales. Les conflits pour l'utilisation des sols liés au tourisme.

Importante bibliographie.

"Hunter 2000 - Conservation of Lands and Buildings of Natural Historical, Scenic or Recreational Value in the Hunter Region"

National Trust of Australia (New South Wales)  
Newcastle, 1972, 44 p., \$ 1.70.

Préparé à la demande de la State Planning Authority de New South Wales pour aider à l'élaboration de plans relatifs à la Hunter District en 1971 et 1972.

"Sydney 2000 - Requirements for Conservation of Natural Areas Scenic Preservation and Recreation"

Setchell, G.H.

Sydney, 1968, 44 p., \$ 1.40.

"Policies of the Australian Conservation Foundation"

Australian Conservation Foundation.  
Melbourne, 1971, 38 p.

Exposé sur les politiques de l'ACF. Protection et Préservation des espèces animales et végétales ; zones d'importance nationale particulière ; protection de la nature ; planification de l'utilisation des sols et des ressources.

"Management of Conservation Reserves"

Australian Conservation Foundation.  
Melbourne, 1972.

Mets en évidence la nécessité d'aménager les sites, de classer les réserves, les objectifs pour des espaces de loisirs et les réserves pour la protection de la flore et de la faune sauvages.



"Conservation Study of Stanley"

Hobart.

Busch, Parkes, Shugg and Moon, 1975, 92 p.

Disponible au Department of Tourism, Hobart.

Une étude sur la ville et le port maritime de Stanley, effectuée à la demande de la Municipalité de Circular Head. Contient un inventaire des monuments historiques et des curiosités naturelles de la zone et recommande des politiques pour leur préservation.

"Conservation of the Australian Coast"

Australian Conservation Foundation.

Melbourne, 1972, 77 p. (special publication n° 7), \$ 1.50.

Documents de travail d'un symposium sur le littoral australien.

Le symposium était divisé en quatre sections : perspectives, industries et effluents, le littoral vivant, les gens, la planification et la distraction.

"Coast Management - Qld - NSW Border to Northern Boundary of Noosa Shire - Volume 1" The Report.

Gutteridge, Haskins and Davey (Consultants).

1975, 151 p.

Disponible au Queensland Co-ordinator-General's Dept.

Voir en particulier la Section 8 : "Propositions pour les loisirs et la protection".

INCIDENCES DU TOURISME SUR L'ENVIRONNEMENT  
ET MESURES ENVIRONNEMENTALES ASSOCIEES,  
EXISTANTES OU NECESSAIRES

"Environmental Characterisation Report"

Ayers Rock - Mt Olga National Park.

Arid Zone Research Institute.

Alice Springs, AGPS, 1972, 100 p., cartes, tableaux.

Une description des Ayers Rocks - Mt Olga National Park du point de vue : géologique, géomorphologique, climatique, hydrologique, des sols, de la faune et de la flore. Un chapitre consacré aux effets d'une expansion de l'industrie touristique sur l'environnement propose des mesures pour la protection écologique.

"A Study of the Impact of Tourism at Ayers Rock - Mt Olga National Park"

Ovington, J.D., Groves, K.W., Stevens, P.R. et Tanton, M.T.  
Australia, Department of Interior.  
Canberra, 1972, 142 pages.

Les incidences du tourisme autour et sur l'Ayers Rock sont illustrées et une nouvelle technique appliquée pour déterminer la capacité touristique du parc. Des recommandations détaillées sont données sur l'utilisation de techniques de gestion pour répondre aux besoins des touristes sans détériorer davantage l'environnement. Le rapport se base sur une recherche originale faite en 1972 sur le site : observations, activités des touristes, les modifications dans la flore, les sols et la topographie. La capacité d'absorption est déterminée grâce à la méthode additive.

"Conservation and Tourism in Central Australia: ecological conservation project"

Australian Tourist Commission.  
Melbourne, 1972, 80 p.

Décrit la zone étudiée en termes d'environnement physique et biologique. Enumère les besoins de protection de la zone et les actions nécessaires incombant à l'industrie touristique. Enumère les tendances et conflits futurs avec leurs solutions possibles et formule des recommandations.

"Metropolitan Coast Protection District Study Report"

Pak-Poy (P.G.) et Associates PTY Ltd.  
Adelaide, 1974, 150 p.

Un rapport préparé pour le S.A. Coast Protection Board. Les objectifs étant :

1. de recueillir des données sur le Metropolitan Coast Protection District ayant une signification pour l'utilisation actuelle et future du district.
2. Déterminer des politiques pour la gestion, le type et l'emplacement des installations sur le littoral pour accueillir les activités des résidents de la métropole et des visiteurs.

Des propositions portent sur l'amélioration et l'intégration des réserves de l'intérieur des terres avec les plages ; les dispositions pour créer des aires de stationnement à l'écart des routes ; un programme de restauration des places et l'établissement d'une pépinière sur le littoral.

"Augusta : Tourism and Recreation" - Rapport sur le tourisme et les loisirs pour les besoins de l'étude sur l'environnement - pour le projet Blackwood River Estuary - Rapport technique n° 12.

Perth, Department of Conservation and Environment, 1976.  
Disponible au Department of Conservation and Environment.

"A Coastal Retreat"

Melbourne, Victorian Public Interest Group 1977, 270 p.

Une étude des causes et de la détérioration de la qualité de la côte en tant que site préservé et espace de loisirs. Deux zones ont été choisies ; l'une allant de Torquay à Peterborough, l'autre de Cape Paterson à Shallow Inlet. Le rapport examine leur histoire, naturelle et culturelle, la demande d'utilisation de ces sites comme zone de loisirs, les attitudes des utilisateurs, l'utilisation des sols, les organismes de gestion impliqués dans la réglementation de l'utilisation des sols et l'ampleur et l'efficacité de la planification en zones urbaine et rurale.

"The Future of the Great Barrier Reef"

Australian Conservation Foundation.  
Melbourne, 1969. 69 p. (special publication n° 3). \$ 1.50.

Rapports présentés au Symposium sur la Great Barrier Reef. Les thèmes portaient entre autre sur : la biologie marine, l'extraction de la pierre à chaux, les aspects juridiques, la prospection et l'exploitation du pétrole au large des côtes, le tourisme et les loisirs.

"Conservation of Cockburn Sound, Western Australia - a case study"

Chittleborough, R.G.  
Melbourne, 1970, 27 p. (special publication n° 5). \$ 0.50.

Rapport sur le Cockburn Sound et les conditions requises pour la préservation de ses ressources que l'ACF considère être d'une importance nationale.

AUTRICHE

"Beiträge zur Abklärung von Grundsatzfragen der Belastung und der Belastbarkeit im Alpenraum. Generelle Problemanalyse, Übersicht über Lösungsansätze, Empfehlungen"

(D. Bernt, G. Ruhl u.a.)

Alpeninstitut für Umweltforschung und Entwicklungsplanung und  
Österreichisches Institut für Raumplanung

/Seminar über Probleme der Belastung und der Raumplanung im  
Berggebiet, insbesondere in den Alpen, Grindelwald (Schweiz)  
vom 13-16 Juni 1978/.

"Belastbarkeitsgrenzen im Hinblick auf den Fremdenverkehr in der  
Region Kitzbühel"

Amt Der Tiroler Landesregierung, Abteilung I c - Landesplanung.  
(Innsbruck 1978).

"Untersuchung raumbezogener Probleme der Fremdenverkehrsentwick-  
lung im Montafon"

Amt der Vorarlberger Landesregierung (Raumplanungsstelle) und  
Österreichisches Institut für Raumplanung (ÖIR)

(D. Bernt, V. Fleischhacker, P. Haimayer, H. Tiefenthaler).

"Die Bedeutung der Landschaftsökologie für die Erholungslandschaft"

Bierhals, E.

In : Wasser für die Erholungslandschaft ; Hrsq. : Bayerische  
Biologische Versuchsanstalt, München 1975 (= Münchener Beiträge  
zur Abwasser-, Fischerei- und Flussbiologie, Bd. 26), S. 13-26.

"Das Modell Obergurgl. Ein Mikrokosmos: Wirtschaftswachstum im  
begrenzten Raum"

Bunnell, F., Bunnell, P., Buckingham, S., Hilborn, R.,  
Margreiter, G., Moser, W., Walters, C.

(Internationales Institut für Angewandte Systemanalyse, Laxenburg,  
Österreich).

Alpine Areas Workshop, 13-17.5.1974.

"Alpine Umweltprobleme. I. Ökologische Veränderungen durch das  
Anlegen von Schiabfahrten an Waldhängen"

Cernusca, A. (Hrsg.).

Berlin, 1977.

"Die Belastbarkeit des Landes Salzburg mit Zweitwohnungen"

Cziharz, G., Kyrer, A., Pichler, W. u.a.

(Erster Teil). Salzburg 1973.

"Landschaftsbewertung für Erholungszwecke. Modelluntersuchung  
Virgental, Osttirol"

Engelhardt, W., Weinzierl, W.

Wien, 1976.

"Tourismus und Umwelt in Österreich"

Gepp, J., Plank, St., Zimmerman, A.

(Ludwig Boltzmann-Institut für Umweltwissenschaften und  
Naturschutz, Graz).

Wien 1978.

"Zur Frage der Ganzjahresschigebiete: Das Beispiel Hochstuba/Tirol"

Haimayer, P.

Aus: Berichte zur Raumforschung und Raumplanung, 21 (1977), 1,  
12 S.

"Die Belastbarkeit des Landes Salzburg mit Zweitwohnungen"  
(Zweiter Teil)

Hutter, H.

Salzburg 1978.

"Dokumentation von Lösungsmöglichkeiten"

Infraconsult AG, Bern, (Federführung: U. Roth) in Zusammenarbeit  
mit Urbaplan, Lausanne, Österreichischem Institut für Raumplanung,  
Wien, Alpeninstitut für Umweltforschung und Entwicklungsplanung,  
München, Metron, Brugg, unter Mithilfe des Secrétariat du Comité  
des Hauts Fonctionnaires, Division de l'Aménagement du Territoire,  
des Monuments et Sites du Conseil de l'Europe.

Seminarbericht, Teil III (Europäische Raumordnungsministerkonfer-  
enz, komitee der Hohen Beamten - Seminar über Probleme der  
Belastung und der Raumplanung im Berggebiet, insbesondere in den  
Alpen, Grindelwald (Schweiz) vom 13-16 Juni 1978).

"Mab-6 Obergurgl"

Moser, W.

in: Mensch und Biosphäre Projekt Nr. 6, ICC-Vienna, 24. Okt. -  
1 Nov. 1977, Wien 1977, S. 74-97.

"Vorlagebericht für den Arbeitsausschuss "Umwelt" zum Österreichischen  
Fremdenverkehrstag 1976"

Österreichischer Gemeindebund.

Wien 1976.

"Ratschläge zur Vermeidung und Bereinigung von Oberlastungen der touristischen Landschaft"

Österreichischer Gemeindebund.

Entwurf, Wien 1976.

"Fremdenverkehrs-planung Neusiedlersee"

Österreichisches Institut für Raumplanung (Bearb.: D. Bernt, H. Palme).

Wien 1970.

"Die Raumannsprüche von Wirtschaft, Siedlung, Verkehr, Naturschutz, Bundesheer"

Österreichisches Institut für Raumplanung (Bearb.: D. Bernt)

Wien 1970.

"Vorschläge zum Entwicklungs-program Neusiedlersee"

Österreichisches Institut für Raumplanung (Bearb.: D. Bernt)

Wien 1970.

"Alpine Bergeebiete - städtische Agglomerationen"

Österreichisches Institut für Raumplanung (Bearb.: V. Fleischhacker, D. Bernt u.a.): Studie über die wichtigsten Verflechtungen des österreichischen Alpenraumes mit Agglomerationen.

Wien 1975.

"Grundlagen für das Seminar über Probleme der Belastung und der Raumplanung im Berggebiet": insbesondere in den Alpen, Gridelwald (Schweiz) vom 13. bis 16. Juni 1978, Hauptstudie I.

Österreichisches Institut für Raumplanung

(Bearb.: D. Bernt, A. Cerny).

Wien 1978.

"Entwicklungsplan Pongau - Teilkonzept Landschaft/Arbeitsmethode zur Berechnung der touristischen Kapazität und Belastbarkeit - Beispiel Grossarlal"

Planpartner Paula Wien

Im Auftrag des Amtes der Salzburger Landesregierung, Abt. VII, Uabt. Landesplanung und Raumordnung.

Wien 1977 (unveröffentlicht).

"Der Piburger See (Ötztal, Tirol) als Freizeitraum"

Haimayer, P.

Ein Beitrag zur Frage der Belastbarkeit touristischer Landschaften.  
In: Innsbrucker Geographische Studien, Bd. 6.

"Zweitwohnungen für Freizeit und Erholung"

Institut für Geographie der Universität Innsbruck  
(P. Haimayer)

"Ökologisches Gutachten zum wasserwirtschaftlichen Rahmenplan für das Iselgebiet, Osttirol. Fachgutachten: Die zu erwartenden Veränderungen des Landschaftsbildes und ihre Auswirkungen"

Kastner, F.

2 Bde.

Wien 1978.

CANADA

"Impact économique du Tourisme dans les Chic-Chocs (Gaspésie)"

Robert Avossa

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche,  
Service de la Recherche, Québec, mars 1973, 131 p. (fr.)

Effets économiques du tourisme dans les Chics-Chocs et choix d'un critère pour la réalisation de l'aménagement récréatif de cette région afin de la rendre plus attractive et de répondre aux besoins des touristes tout en ayant un effet positif sur l'économie locale.

"Retombées socio-économiques d'un développement touristique : théorie et application"

Faouzi F. Rassi

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche,  
Série méthodologique, volume IV, 1975, 557 p. (fr.)

Approche générale des méthodes de recherche utilisées dans le domaine touristique : aspect prévisionnel, analyse coûts-bénéfices. Prédiction des flux touristiques et des investissements requis de 1972 à 1982. Programme de formation et de recyclage de la main-d'œuvre.

"Some social costs and benefits of tourism to rural communities. The Cape Cod Case"

Abraham Pizam, Ernest J. Acquaro  
Department of Hotel, Restaurant and Travel Administration  
Research Bulletin n° 649, 1977, 84 p. (engl.)  
Publié par : the Massachussets Agricultural Experiment Station.

Caractéristiques sociales, économiques et démographiques des touristes, des populations locales et des "industriels" du tourisme. Attitudes de ces derniers à l'égard des touristes et incidences du tourisme.

"Inventaire des Terres du Canada, Potentiel des Terres à des fins récréatives"

Brown C.S., Hargrave M. M, Gavin H.C.R. et divers.  
Ministère de l'Expansion Economique Régionale, Ottawa,  
Rapport n° 6, 97 pages, cartes, photos.

Les objectifs du programme de classification des terres à des fins récréatives sont d'offrir une réelle vue d'ensemble de la qualité, du volume d'utilisation et de l'emplacement des zones propres aux loisirs, de déterminer les divers degrés d'aptitude récréative des terres non-urbaines, de fixer le genre de loisirs auquel le terrain se prête le mieux, et d'identifier les terrains ou les caractéristiques qui présentent une valeur récréative exceptionnelle ou unique.

ESPAGNE

"Tourismus und Entwicklungspolitik"

Carsten R. Moser.  
Veröffentlichungen des HWWA-Institut für Wirtschaftsforschung.  
Hamburg. Verlag Weltarchiv GmbH. 1972, 277 p., (all.).

Impact économique du tourisme illustré par le cas de l'Espagne où le tourisme a fortement contribué au développement économique du pays.

Analyse des échecs de la politique du tourisme en Espagne.  
Perspectives d'évolution de la demande touristique.



"La Nature et l'Environnement comme Infrastructure du Tourisme"

Urech Manuel Aullo.

Estudios Turísticos, Madrid, Numéro Spécial, Ecologia y Turismo, 36, 1972, p. 135-148.

Il faut entendre la conservation de la nature dans un sens large et dynamique, c'est-à-dire englobant la défense, la protection et la restauration. Aussi les plans et programmes devraient être systématiquement précédés d'une étude complète des caractéristiques écologiques et touristiques des zones pour obtenir, pour l'ensemble du littoral méditerranéen, (frange côtière et zones périphériques voisines), une classification des lieux ayant des potentiels de tourisme différents.

ETATS-UNIS

"Centre de Documentation Benjamin Franklin - Bibliographie sur l'Environnement"

Centre de Documentation Benjamin Franklin, Paris, Septembre 1970, 21 p.

A partir de trois thèmes généraux : environnement et Ecologie - Pollution - Préservation de la nature, la brochure regroupe une série de publications en langue anglaise. La bibliographie est essentiellement composée d'ouvrages de synthèse de brochures et d'articles de périodiques empruntés à la littérature américaine.

"Groupe de Recherches sur les Stratégies du Développement, Croissance et Environnement : Eléments pour une Stratégie d'Harmonisation"

In "Analyse Socio-Economique de l'Environnement : Problèmes de Méthode", Mouton, Paris, La Haye 1973, p. 183-227, graphiques.

La croissance économique et la protection de l'environnement sont-elles antinomiques, comme le prétendent de nombreuses études ? Le présent travail épouse un point de vue différent : ce n'est pas tant la croissance en tant que telle qu'il faut mettre en cause, mais plutôt ses modalités, les usages qu'on en fait et la distribution de ses fruits. C'est ce qu'essaie de mettre en évidence un modèle qui permet de dégager quelques axes de réflexion portant sur l'harmonisation du développement économique avec une protection accrue de l'environnement.

"An Analysis of Environmental Quality Ranking Systems"

Fabos, Julius G.

In Recreation Symposium Proceedings, USDA Forest Service, Northeastern Forest Experiment Station, Upper Darby, 1971, p. 40-55.

L'auteur passe en revue et analyse les méthodes de classification quantitative qui ont vu le jour au cours des années 70 dans le contingent nord-américain, en vue de mesurer la qualité de l'environnement pour les loisirs de plein-air. Vingt méthodes sont retenues concernant l'évaluation, soit des qualités du paysage, soit des préférences de la clientèle à l'égard des caractéristiques du paysage régional.

"Regional Recreation Land Plan: Interim Report",  
Detroit Metropolitan Area Regional Planning Commission, Detroit,  
March 1966, 38 p.

Habben Rudolf B., Miller James F., Tomasi Silla G.

Etude préliminaire à des recherches plus poussées, le rapport mis au point par une équipe de l'Aire Métropolitaine de Détroit, passe en revue les ressources naturelles de la région, examine les habitudes et aspirations des usagers des parcs nationaux et régionaux, évalue les besoins fonciers pour satisfaire les loisirs quotidiens et jette les bases de plans régionaux (1970 et 1980) pour la mise en valeur des zones existantes ou à créer.

"Proceeding from the first International Conference on the Relationship between Tourism and the Environment of Baja California Peninsula"

Feldman Arthur W., Casco Mario et divers.

University of Southern California, Sea Grant Program, Los Angeles, 1973, 106 pages, photos.

Ce rapport contient le fruits des efforts et des travaux d'éminentes personnalités d'Amérique du Nord et du Mexique qui ont apporté leur leur expérience à ce moment crucial pour la péninsule de Baja Californie et laissé un témoignage écrit de leur volonté d'assurer un développement qui devrait avoir pour objectif l'évolution de l'espèce et de la nature humaines qui aurait plus de sens qu'un développement tronqué qui attristerait notre vision présente de l'avenir de nos enfants.

"Factors Related to Beach Use"

Spaulding Irving

University of Rhode Island Marine Technical Report Series,  
Kingston, 1973, 20 pages, tables, map.

Les utilisateurs de la plage relativement isolée de Rhode Island, dite "Sand Beach", ont été interviewés sur place. L'auteur a tenté de déterminer les caractéristiques de ces personnes et les avantages que la fréquentation du "Sand Beach", leur apport. Des facteurs tels que la solitude, l'immersion dans l'environnement naturel et les sensations éprouvées dans ce cadre naturel, devraient être opportunément pris en compte dans les décisions relatives à la gestion de cette plage.

"Modeling and Predicting Human Response to the Visual Recreation Environment"

Peterson George L., Neumann Edward S.

In Journal of Leisure Research, Washington, Volume 1, number 3, Summer 1969, p. 219-237.

Il s'agit d'une stratégie pour mesurer et analyser les préférences visuelles humaines du milieu récréatif. Son but est de développer des fonctions de préférences quantitatives qui rendront compte des différences individuelles et des caractéristiques visuelles du milieu. Elle emploie des instruments de mesure facilement disponibles, (photos noir et blanc) et des méthodes statistiques : elle a été appliquée pour la première fois aux plages du Lac Michigan dans la région de Chicago.

"Rhode Island's Barrier Beaches : Volume 2, Reports and Recommendations at the Community Level"

Olsen Stephen B., Grant Malcolm J.

University of Rhode Island, The Coastal Resources Center,  
Kingston, 1973, 114 pages, cartes, tableaux.

Ce rapport fait suite au premier volume consacré aux plages-récifs de l'Etat du Rhode Island. Autant le tome premier mettait l'accent sur les atouts naturels, leur importance en termes écologiques, les techniques de gestion qu'elles impliquent, le tout dans le cadre d'un plan d'action au niveau de l'Etat, autant le second tome s'attarde à analyser individuellement le cas de chaque plage et à proposer des recommandations au niveau communal.

"Rhode Island's Barrier Beaches, Volume 1. A Report on a Management Problem and an Evaluation of Options"

Olsen Stephen, Grant Malcolm J.

University of Rhode Island, the Coastal Resources Center, Kingston, 1973, 118 pages, graphiques, carte, plan, photo.

Une partie de la frange côtière du Rhode Island comprend des plages-récifs, bandes de terres étroites constituées de matériaux non-consolidés et s'étendant parallèlement à la côte, dont elles sont séparées par un étroit chenal d'eau. Cette ressource naturelle d'une grande valeur, est, hélas aussi d'une très grande fragilité. C'est pour la préserver que le Coastal Resources Center livre dans la première partie de ce rapport un plan d'action et de gestion destiné à enrayer les érosions de toutes sortes.

"Trails for Indiana"

Knudson Douglas M., Gillepsie Susan J. et divers

Purdue University, Agricultural Experiment Station, West Lafayette, Bulletin n° 1, 1973, 85 pages, graphiques, cartes, photos, annexes.

1 150 miles de sentiers de randonnées seulement sur les 5 709 existant dans l'Etat d'Indiana sont en exploitation. Compte tenu d'une part des besoins de la clientèle tant locale qu'extérieure à l'Etat et d'autre part des ressources naturelles extrêmement riches et variées les auteurs proposent un programme complet de rénovation et d'aménagement des pistes à usages multiples mais à vocation touristique dominante.

"Forest Recreation"

Douglass Robert W.

Pergamon Press Ltd., Oxford, first edition 1969, 336 pages, tableaux, graphiques, photos, carte.

L'exploitation et la gestion des domaines forestiers aux USA nécessitent la prise en considération d'un phénomène en pleine expansion : les loisirs. Cet ouvrage a le grand mérite de faire la synthèse sur tous les problèmes concernant l'aménagement, le développement et la gestion des loisirs en forêts, compte tenu des désirs et des besoins des utilisateurs. Exploitants, techniciens, professionnels, administrateurs de parcs et propriétaires privés y trouveront, chacun à leur niveau de responsabilité, réflexions, expériences et recommandations utiles à une exploitation rationnelle des espaces verts.

"Jalons pour l'Elaboration d'une Méthodologie de la Prospective de l'Environnement"

Barel Yves.

In "Analyse Socio-Economique de l'Environnement : Problèmes de Méthode", Mouton, Paris, La Haye, 1973, p. 21-45.

Une perspective de l'environnement devrait s'efforcer de répondre à deux questions centrales. Est-il vrai que l'on soit parvenu à un point où, soit une rupture généralisée de l'écosystème, soit une rupture ou un ensemble de ruptures localisées mettant en cause la survie de l'espèce humaine soient envisageables ? Dans le cas où cette hypothèse est confirmée ou bien encore ne peut être définitivement écartée, quels sont les dynamismes à la fois naturels et sociaux, ou socio-naturels, à l'origine de la menace de rupture ?

"Environnement, Ressources, Pollution et Société"

Murdoch William W., Keyfitz Nathan et divers

Sinauer Associates Inc., Publishers, Stamford, 1971, 440 pages, tableaux, graphiques, diagrammes, cartes.

Peut-on résoudre la crise de l'environnement ? Pour cela, il faut pouvoir d'abord comprendre les relations complexes entre l'homme et la terre et ensuite traduire les résultats de ces investigations en actions économiques et politiques. Vingt experts, appartenant à des multiples disciplines et réunis autour de M. Murdoch, se penchent sur les systèmes écologiques et la dégradation de l'environnement, et énoncent des mesures appropriées en fonction d'un optimum de population en équilibre avec le milieu et le cadre de vie.

"Tourism and Economic Growth : an empirical study"

Moheb A. Ghali, University of Hawai'i.

Economic development and cultural change, n° 3, avril 1976, p. 527-538 (angl.)

Mesure de la contribution du tourisme à la croissance de l'économie de Hawai : modèle et évaluation.

"Impact of recreation vacation and travel on New-Hampshire 1954-1958-1963-1967-1970, and a summary of the 1970 inventory of New-Hampshire eating and lodging places"

Paul Hendrick and Associates.

Office of State Planning, State of New-Hampshire, Concord, may 1971, 117 p., (angl.).

Révision et mise à jour des études faites depuis 1954 dans le New-Hampshire pour mesurer l'impact du tourisme et des loisirs de plein air sur l'économie de l'Etat. Part du New-Hampshire en 1970 dans le marché touristique américain.

"Florida's Disney World: promises and problems"

L.E. Zehnder

Peninsular Publishing, 360 p., 1975, (engl.)

Développement de l'entreprise de Walt Disney World sur dix années de croissance et de développement à partir de sa création en 1965. Impact du tourisme de masse sur la population locale d'Orlando et les avantages pour la Floride Centrale procurés par le Walt Disney World.

"Environmental health and human ecologic considerations in economic development projects"

World Bank, Washington, 142 p., 1974 (engl.)

Primauté de l'aspect économique dans les projets de développement, de planification et d'aménagement.

L'importance nouvelle accordée à l'environnement, à la santé et à la culture dans la recherche de la qualité de la vie.

"Environmental effects of off-road vehicles: a review of the literature"

N.J. Lodico.

US Department of the Interior, Research Services Branch,  
Office of Library Services, Washington, 112 p., 1973 (engl.)

Revue des principaux ouvrages traitant des effets néfastes des véhicules et engins tous terrains sur l'environnement.

"Impact of large recreational developments upon semi-primitive environments"

J.J. Jezeski.

Montana States University, Centre for Interdisciplinary Studies,  
Bozeman, Research Monography n° 1, 73 p., 1973 (engl.)

Etude des retombées écologiques, bio-physiques, économiques et sociales d'un projet de création d'un vaste complexe touristique dans le Montana, dans une zone de végétation semi-primitive.

"National shoreline study : shore management guidelines"

Center for the Environment and Man Inc.

Department of the Army, Corps of Engineers, Washington, 1972.

Les mutations naturelles et sociales du littoral.

Méthode d'exploitation rationnelle et d'aménagement du littoral, compte tenu des besoins de toute sorte et de sa préservation.

"A procedure for evaluating environmental impact"

L. B. Leopold, F. E. Clarke, B. B. Hanshaw, J. R. Balsley.  
United States Department of the Interior, Washington,  
Geographical Survey Circular 645, 13 p. 1971, (engl.)

Méthode d'évaluation de l'impact d'une implantation sur l'environnement en vue de concilier l'exploitation des ressources naturelles et la préservation d'un environnement agréable.

"Economic benefits from an improvement in water quality"

R. Don Shull.  
U.S. Environmental Protection Agency, Office of Research and Monitoring, Washington, 129 p., 1973 (engl.)

Méthode d'évaluation des bénéfices économiques induits par l'amélioration de la qualité d'un gisement touristique, le lac d'Upper Klamath (Oregon), dont les eaux sont polluées.  
Estimation de l'accroissement de la durée du séjour des touristes, consécutif à l'amélioration de la qualité des eaux.

"The impact of Halftracks and airboats on the Florida Everglades environment"

S. D. Schemnitz.  
Proceedings of the 1973 Snowmobile and off-the-road vehicle research symposium, Michigan State University, Department of Park and Recreation Resources, p. 86-117, 1974 (Engl.)

Les dégradations de l'environnement dans les Everglades (Floride) par suite de la croissance démographique et de l'accroissement des véhicules touristiques, notamment des halftracks et des bateaux sur coussins d'air.

"Estimating the recreational and tourist capacity of sensitive mountain recreation areas"

L. Hamill.  
In "Tourism as a factor in national and regional development"  
Trent University, Department of Geography, Peterborough,  
Occasional Paper 4, p. 16-24, 1975.

Partial method for estimating the tourist potential of a major mountain region, the Rocky Mountains of Alberta and British Columbia. It is assumed that the long-term tourist potential equals the difference between the total recreational potential and amount of that recreational potential required by the local and regional population.

## FRANCE

### "Tourisme et milieu rural. Zone Vendée"

Institut National de Gestion et d'Economie Rurale (IGER).  
CREДАР, Ministère de l'Agriculture, Direction Générale de  
l'Espace Rural, 1969, 175 p. annexes (fr.).

Conditions d'implantation, modalités et formes de développement  
du tourisme balnéaire dans neuf communes rurales du littoral ven-  
déen. Incidences du tourisme sur le milieu (agriculture, commerce,  
artisanat).

### "Mesure des effets socio-économiques du tourisme sur le littoral aquitain"

CRESI, Commissariat General au Tourisme, 1973, 62 p. (fr.).

Méthodes d'analyse du phénomène touristique et de ses retombées  
sur la côte aquitaine (revenus, emplois).  
Incidences du tourisme sur la vie socio-économique dans diffé-  
rents milieux d'accueil (campagne, littoral, montagne).

### "Incidences économiques de l'aménagement touristique de la Côte Aquitaine"

J. Mesplier et E. Lemainque.  
Institut d'Economie Régionale du Sud-Ouest (IERSO),  
OREAM Bordeaux-Aquitaine, 1974, 2 tomes (53 p. et 86 p.), (fr.).

Essai de mesure des retombées d'un chiffre d'affaires touristique  
sur l'économie régionale. Adaptation saisonnière du secteur ter-  
tiaire de la côte aquitaine au mouvement touristique.

### "L'aménagement de la zone littorale Pas-de-Calais et Mer du Nord. Présentation dynamique du littoral, conflits d'utilisation de l'espace et prospective. Thèmes possibles de réflexion"

Séminaire international, 26-27 janvier 1978, Dunkerque-Boulogne.  
Rapport introductif, BETURE, 62 p., (fr.).

Voir notamment :

Le tourisme et les loisirs en tant qu'utilisateurs de l'espace littoral ; caractéristiques et incidences : urbanisation, phénomènes de saturation, difficultés financières, conflits avec les activités économiques traditionnelles, destruction du milieu naturel. Analyse prospective des facteurs de modification des régions littorales et leurs conséquences.



### "Relations Tourisme-Aquaculture"

Rapport du CEASM (CNEXO), août 1974, 127 p. (fr.).

Conflits provoqués par le développement de deux activités économiques aux intérêts divergents : le tourisme et l'aquaculture.  
Analyse des conséquences de la massification du tourisme sur les structures de production, sur l'occupation de l'espace.

### "L'aménagement de la côte entre Menton et Théoule (Alpes-Maritimes et Monaco). Inventaire des restructurations du rivage et impacts sur la vie sous-marine litorale"

A. Meinesz et J.R. Lefevre.

SOS Vie, Nature, Environnement. N° spécial 19, 1976, 35 p. (fr.).

Inventaire des restructurations du rivage engendrées par les besoins touristiques (ports de plaisance, plages alvéolaires, terre-pleins) et leur impact sur la flore et la faune sous-marines.

### "Impact économique et conditions de financement des ports de plaisance"

SEATL, Secrétariat d'Etat au Tourisme.

DPMVN, Ministère de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire. 1976, 32 p., (fr.).

Coûts de réalisation, mode de financement, exploitation des ports de plaisance.

Impact économique des ports (emplois, dépenses des plaisanciers, impacts commercial, foncier et immobilier).

### "Au tribunal des ruraux"

Espaces-Tourisme, Loisirs, Environnement.

N° 2, janvier 1974, p. 38-40 (fr.)

Résultats d'une enquête effectuée auprès des habitants sur le littoral centre-ouest-atlantique : les positions des autochtones face au tourisme, facteur de transformation.

### "Cinq résidences secondaires nouvelles à l'heure"

Marc Thomas.

Espace, n° 71, mai 1977, p. 3-14 (fr.).

Evolution du nombre des résidences secondaires par région.  
Conséquences sur le milieu rural, les équipements collectifs, le marché foncier et l'environnement.

"L'impact du développement des résidences secondaires dans les communes rurales"

M. Perchet et G. Codet.

Atelier Régional d'Etudes Economiques et d'Aménagement de Franche-Comté. Besançon, SIER, 1974, 48 p., Annexes, (fr.).

Caractéristiques générales du phénomène. Répercussions sur la vie économique et sociale, sur la gestion communale.

"Résidences secondaires et aménagement du cadre de vie"

Meryem le Saget.

Mémoire HECJF, Paris, 1973, 198 p., (fr.).

Analyse quantitative et qualitative du phénomène des résidences secondaires, sa place dans le tourisme, ses conséquences économiques et sociales, son développement dans l'armature urbaine de la France.

"Les résidences secondaires en France dans le cadre de l'habitat de loisir"

par le Groupe : Aménagement et Nature.

Paris, Documentation française, NED n° 3939-3940, 1972, 88 p. (fr.)

Analyse du phénomène (mesure, évolution, localisation).

Incidences sur l'économie locale (agriculture, commerce, artisanat, emploi, finances locales), sur la structure spatiale, l'architecture locale, le milieu humain et le milieu naturel.

"Résidences secondaires, tourisme rural et enjeux locaux. Habitat de loisir, économie locale et gestion municipale dans quatre communes rurales de la région Provence-Côte d'Azur"

C. Dourlens et P. Vidal Naquet.

DRE Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Centre d'Etudes du Tourisme, Aix-en-Provence, 1978, 257 p. (fr.).

Incidences des résidences secondaires sur l'économie locale (prix fonciers, commercialisation des produits agricoles, emploi, finances communales).

"Tourisme et milieu rural"

Institut National de Gestion et d'Economie Rurale (IGER).

Ministère de l'Agriculture. 1969, 107 p., (fr.).

Modes d'hébergement et clientèles en milieu rural.

Dépenses et activités des touristes.

Incidences économiques et sociales sur le milieu rural (ressources, activités, revenus).

"Le tourisme, facteur de transformation du milieu rural ?"

Institut National de Gestion et d'Economie Rurale (IGER).  
Espaces, Tourisme, Loisirs, Environnement.  
N° 3, janvier-mars 1971, p. 55-66, (fr.).

Les transformations foncières, économiques et sociales apportées par le tourisme.

Les diverses mutations dues au tourisme à travers l'exemple de 4 zones géographiques (désagrégation du milieu traditionnel, juxtaposition de deux économies, reconversion du milieu traditionnel.

"La fonction touristique de l'espace rural. Bilan et perspectives d'avenir"

SEGESA (Société d'Etudes Géographiques Economiques et Sociologiques Appliquées).  
Commissariat Général du Plan, 1971, 62 p. (fr.).

Caractéristiques du Tourisme rural. Ses incidences sur l'emploi, l'activité économique, le démographie, les mentalités, le cadre de vie et les finances communales.

"Situation économique et financière d'une commune résidentielle et touristique : Sausset-les-Pins"

C. Dourlens et P. Vidal Naquet.  
DRE Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Centre d'Etudes du Tourisme, Aix-en-Provence, 1978, 42 p., annexes. (fr.).

Impact du tourisme sur les finances locales.

"Impact des stations touristiques sur la société locale. Les Alpes du Sud"

CTGREF Service régional de l'Equipement Provence-Côte d'Azur, Grenoble.  
Ministères de l'Equipement et de l'Agriculture.  
1976, 2 tomes (333 p. et 304 p.), (fr.).

Etude de l'évolution de la société locale en fonction des divers types de développement touristique. Analyse de sept stations depuis leur création, à travers leur impact sur le circuit économique, les finances locales, les emplois, l'agriculture, l'évolution socio-démographique.

"L'implantation d'une station de sports d'hiver et ses répercussions sur le monde rural. Un exemple parmi d'autres : Saint-Martin-de-Belleville"

J. Guéret.

Options Méditerranéennes, n° 3, septembre/octobre 1970,  
p. 108-110. (fr.).

Conséquences du développement touristique sur l'aménagement foncier, l'activité agricole, l'emploi.

"Problèmes économiques liés à l'assainissement du lac d'Annecy"

J. P. Deportes.

Mémoire de l'Institut National de la Recherche Agronomique et de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes.  
1972, 62 p., (fr.).

Etude de l'influence de l'eutrophisation et de l'assainissement du lac sur différents secteurs de l'économie et notamment sur le tourisme dont l'évolution est analysée à partir d'indicateurs significatifs (dépenses des touristes, chiffre d'affaires hôtelier, nuitées, hébergement ...).

"Le rôle du tourisme dans la croissance économique"

G. Cazes.

AIEST (Association Internationale des Experts Scientifiques du Tourisme).

Revue de Tourisme, n° 3 juillet/septembre 1972,  
n° 4 octobre/décembre 1972, 11 p., (fr.).

Impact économique du tourisme dans trois îles antillaises en voie de développement : Puerto-Rico, Antigua, Jamaïque.

"Aspects économiques du Tourisme"

R. Baretje et P. Defert.

Collection "l'administration nouvelle".

Editions Berger-Levrault. Paris, 1972, 355 p. (fr.).

Première partie : chapitres 5 et 6, p. 97-127, titre II : "L'espace touristique : les problèmes fonciers d'urbanisme et de développement engendrés par le tourisme".

Deuxième partie : chapitre 12, titre II :

Des effets de la dépense touristique : le tourisme, facteur d'inflation".

### "Aspects du Tourisme"

Economie et Humanisme, n° 226, novembre/décembre 1975,  
p. 2-63 (fr.).

- "Les vacances : concentration ou étalement ?" par F. Camuset.  
Conséquences socio-économiques de la concentration des vacances.
- "Le temps partagé : solution d'avenir aux problèmes des résidences de loisirs ?" par G. Guibilato.  
Impact des résidences secondaires sur le milieu d'accueil.
- "Réflexions sur l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon". par R. Baretje et J.M. Thurot.  
Effets socio-économiques de cette opération d'aménagement touristique dans divers secteurs (emploi, agriculture, industrie).

### "Introduction de données et objectifs environnementaux dans la planification régionale. Loisirs/Tourisme et Environnement"

Ministère de la Culture et de l'Environnement,  
Service des Affaires Générales, 1977, 42 p. (fr.).

Impacts des loisirs sur l'environnement (impact sur le milieu naturel, problèmes de surcharge, notion de capacité de charge).  
Une étude de cas : la région de l'Alsace.

"Politique" des loisirs en Alsace, Méthodes d'évaluation des divers aspects des rapports loisirs/environnement et leur évolution  
Annexes : essai de classification des impacts du tourisme sur l'environnement.

## ITALIE

### "Turismo e sviluppo economico"

Alberto Bertolino.

Economia del Turismo, Italia, Etas Kompass, Milano, 1969,  
p. 1-21 (ital.).

Analyse des principales caractéristiques du phénomène touristique d'un point de vue scientifique : analyse de la demande et de l'offre, effets induits, conséquences socio-économiques internes et externes dans le cadre du développement économique. Nécessité d'une politique touristique.

"Le rôle des initiatives humaines locales dans un développement touristique : la réussite exceptionnelle de Riccione (Région de Rimini)"

L. Coulet.

Les Cahiers du Tourisme, série B n° 10.

Centre d'Etudes du Tourisme, Aix-en-Provence, 1969, 46 pages, (fr.).

Etude de cas d'un grand centre balnéaire international : Riccione. Les facteurs de mutation de l'économie agricole en économie touristique : la spéculation foncière, l'utilisation du capital immobilier, un système de crédit à court terme.

Les problèmes engendrés par le développement touristique.

NOUVELLE-ZELANDE

"Environmental Impact Report: Development of Accomodation and Facilities at Home Bay, Lake Waikaremoana"

Urewara National Park Board, Tourist Hotel Corporation, octobre 1975.

M. J. Scott, Architecte, plans et dessins.

Wildlife Division, Department of Internal Affairs,

N.Z. Oceanographic Institute, et

Hawke's Bay Catchment Board, pour les données figurant dans l'article de Mr. P.H.W. Mylchreest.

"Mt Cook and Southern Lakes Tourist Co. Ltd. : Remarkable Ski Field - Environmental Impact Audit"

Commission for the Environment, 7 avril 1976.

Complément qui fait suite à une publication sur l'incidence sur l'environnement de l'aménagement de pistes de skis sur les Remarkables et la route d'accès, diffusée pour la première fois en décembre 1975.

"Hauraki Gulf Maritime Park : Kaway Island - Working Plan"

Préparé par le N.Z. Department of Lands and Survey for the Hauraki Gulf Maritime Park Board, novembre 1976.

Ce document contient des lignes directrices à appliquer immédiatement pour la gestion et le développement de la zone du parc de l'île Kawau.

"Proposed Remarkables Ski-Field - Report on Investigations Following the Publishing of the Environmental Impact Audit on 7th April, 1976"

Mount Cook and Southern Lakes Tourist Company Limited,  
15 juin 1977.

Rapport préparé et rendu public par le Lands and Survey Department conjointement avec l'étude faite en mars 1977 par le Lands and Survey Management of the Remarkables and Hector Mountains, Otago, New Zealand.

"Mt. Cook and Southern Lakes Tourist Co. Ltd.: Remarkables Ski Field - Environmental Impact Audit - Submissions"

Commission for the Environment.

"Remarkables and Hector Mountains, Otago, New Zealand"

Une étude sur la gestion, publiée par le Land Settlement Board par le Department of Lands and Surveys, Dunedin, New Zealand, mars 1977.

"Pukaki Tourist Village Planning Report"

Department of Lands and Survey, 1975.

Rapport sur la restauration du village de Pukaki.

PAYS-BAS

"Natuur en recreatie in St. Jansberg en Mookerheide; een vergelijkende studie t.b.v. het beheer van een natuurgebied, waar veelvuldig recreatief gebruik van wordt gemaakt"

Dankelman, Irene.

Wageningen, L.H. Natuurbeheer, 1977, 147 p.

"Kamperen op natuurkampeerterrein; een onderzoek onder kampeerder op een zestal natuurkampeerterreinen van het Staatsbosbeheer"

Biermans, H.W.M.

Utrecht, Staatsbosbeheer, 1976. III. Bos en recreatie; 8.  
Rapport Staatsbosbeheer. 1976, 159 p.

"Onderzoek naar de invloed van de recreatiedichtheid op de begroeiing van natuurterreinen in het Gooi in zijn randgebieden"

A. M. Bakker, H. M. Haarsma, M. Laurentius.  
Rivon Rapport, 1975, 48 p.

"Bezoekerstellingen in C.R.M. natuurreservaten"

Peltzer, R. H. M.  
Rapport Staatsbosbeheer afd. Recreatie-onderzoek, 1976, 145 p.

"De Biesbosch ... vaarwell ? onderzoek naar de mogelijkheden van recreatie en waterwinning in een kwetsbaar natuurgebied. Deel A, hoofd-rapport"

I. S. P. Biesbosch TH Delft. Rapportnr. 1039A, 1976, 104 p.

"De invloed van de recreatie op de broedvogels van bos en duin op het eiland Vlieland"

Koersveld, S. van and A. Kooij  
Wageningen, L. H. - Natuurbehoud en beheer, 1976, <sup>+</sup> 70 p.

"Openluchtrecreatie en nationale landschapsparken; studie naar functie en betekenis van openluchtrecreatie in nationale landschapsparken gemaakt in opdracht van het ministerie van C. R. M."

Maas, Buro.  
Staatsuitgeverij, 's-Gravenhage, 1977. 183 p.

"Onderzoek naar de invloed van de recreatie op de avifauna van het natuurmonument "de Vuntus" (Oud Loosdrecht)"

Ouderaa A. P. M. van der  
Vereniging tot behoud van natuurmonumenten in Nederland  
Rapport 1038.

"Verkeer en Recreatie in natuur en landschap"

Koninklijke Toeristenbond A. N. W. B.  
Recreatiebrochure N° 17, 1976, 54 p.

"Landschapsecologische basisstudie voor het streekplangebied Veluwe 1973-1975"

Keij, P. G. en Wieggers, J.  
Landbouwhogeschool Wageningen/P. P. D. Gelderland, Arnhem.  
1976, 156 p.



"Eilanden onder de voet"

Werkgroep Recreatie van de Landelijke vereniging tot behoud van de Waddenzee.

Vereniging tot Behoud van de Waddenzee, Harlingen, 1977, 124 p.

ROYAUME-UNI

"Tourism and Development. A Case Study of the Commonwealth Carribean"

John M. Bryden.

Overseas Development Group, University of West Anglia, Cambridge.

University Press, 1973, 235 p. (angl.)

Evaluation des coûts et des bénéfices provenant du développement touristique. Discussion des aspects sociaux du tourisme et examen de l'impact dynamique du secteur touristique dans le contexte des îles plus petites des Caraïbes du Commonwealth.

"Tourism and the Economy. An Examination of Methods for Evaluating the Contribution and Effects of Tourism in the Economy"

Gareth Richards.

Department of Hotel and Catering Management

University of Surrey, 382 p. (angl.).

Application de techniques économiques afin de mesurer l'incidence économique du tourisme (effets directs, indirects et inductifs sur la production, les revenus et l'emploi) dans les différents secteurs de l'économie ainsi que :

- à un niveau global (contribution dans le revenu national total et dans le développement national),
- ventilées par secteurs (contribution dans les secteurs individuels de l'économie et dans le développement régional).

Application de ces techniques dans le Royaume-Uni et en Irlande et évaluation des résultats.

"Tourism in the Bahamas and Bermuda: Two Case Studies"

Brian Archer

Bangor Occasional Papers in Economics, n° 10, 1977, 96 p. (angl.).

Outre une description détaillée de la nature de l'incidence du tourisme sur l'économie de ces deux pays, cet ouvrage fournit une liste des données générales requises ainsi que les sources d'information pour mener des études de ce genre, et un questionnaire type et un exposé sur la méthodologie.

"The Impact of Domestic Tourism"

Brian Archer.

Bangor Occasional Papers in Economics, n° 2, 1973, 139 p. (angl.)

Application de techniques économiques pour mesurer et expliquer les implications régionales des dépenses des visiteurs et pour prescrire des mesures politiques. Application de ces techniques pour une étude de cas de l'incidence du tourisme domestique sur l'économie régionale d'Anglesey, North Wales. Des exemples de l'incidence du tourisme provenant de nombreux pays ainsi que d'ouvrages de chercheurs dans des disciplines diverses y sont donnés.

"Second Home Ownership. A Case Study"

Richard de Vane.

Bangor Occasional Papers in Economics, n° 6, 111 p. (angl.).

Les effets économiques de la possession de résidences secondaires dans une zone rurale. Etude de cas du Comté de Gwynedd, Pays de Galles. Examen des caractéristiques des résidences secondaires et de leurs propriétaires. Analyse de l'impact que ce genre de tourisme produit sur l'économie. Description de la méthodologie.

"Recreation and Tourist Resources: Capacity and Measurement"

Ministère de l'Environnement, Bibliographie N° 182, 1975.

Cette liste de publications contient une sélection d'ouvrages sur les aspects de la capacité d'accueil à but récréatif définie par le "Countryside Recreation Glossary" (1970) comme étant "la capacité d'usage récréatif que peut offrir une zone en l'absence d'un degré inacceptable de détérioration du caractère et de la qualité de la ressource, ou de l'expérience récréative".

"Tourism in Gwynedd: an Economic Study"

Institute of Economic Research, University of North Wales for Wales Tourist Board, 1974.

Incidence économique du tourisme sur Gwynedd et évaluation par secteurs de l'économie régionale suivant les catégories spécifiques de touristes (définies selon le type de logement utilisé). Identification des secteurs ayant retiré le meilleur profit.

"Tourism in Appleby-in-Westmorland, Keswick and Sedbergh"

Institute of Economic Research, University of North Wales for Cumbria County Council, Cumbria Tourist Board, English Tourist Board and Lake District Special Planning Board, 1977.

Le nombre de touristes et d'excursionnistes d'une journée qui ont visité ces trois villes ; calcul de leurs dépenses et évaluation des revenus d'hébergement et d'emplois qu'ils ont entraîné.

"The Marketing and Development of Tourism in the English Lake Counties" 1973:

"The Marketing and Development of Tourism in Northumbria", 1973

"A Study of Tourism in the North West", 1975

"A Study of Tourism in Yorkshire", 1975

par P.A. Management Consultants pour le Comité Britannique du Tourisme.

"A Study of Tourism in the East Midlands", 2 volumes, 1976.

"A Study of Tourism in East Anglia", 1976

"South East England : A Strategy for Tourism", 2 volumes, 1974

par INBUCON/AIC pour le Comité Britannique du Tourisme.

Ces études contiennent des comptes rendus détaillés et faisant autorité concernant le tourisme dans ces régions (possibilités, limites, recommandations et politiques). Elles sont fondées sur des études de marché, des analyses d'échantillons et des enquêtes auprès des résidents et autres qui ont un intérêt particulier pour le tourisme dans la région.

"Heart of England Tourism Study", 1977

"Thames and Chilterns Tourism Study", 1977

Tourism Planning and Research Ltd.

Ces deux rapports, basés sur des enquêtes, ont été établis pour aider à la fois le Comité Britannique du Tourisme (English Tourist Board) dans la compréhension et la planification du tourisme sur le plan national et les Comités régionaux de tourisme lors de la formulation, en consultation avec les autorités locales et autres appropriées, d'un cadre stratégique pour la planification du tourisme dans la région.

"A Study of Tourism in York"

English Tourist Board, 1971.

Cette étude avait pour objectif de fournir à la ville de York une stratégie permettant de favoriser la commercialisation et le développement du tourisme dans cette cité historique. Cette étude se

composait de trois parties principales : une enquête sur les touristes et les visiteurs quotidiens ; une enquête menée auprès des résidents pour recueillir leur opinion sur le tourisme et une enquête sur la fréquentation dans les hôtels et chez l'habitant.

"The Holiday Industry of Devon and Cornwall"

University of Exeter for the Department of Economic Affairs and the South West Economic Planning Council, 1970.

Les effets économiques des dépenses actuelles et futures des vacanciers dans le Devon et en Cornouaille (en particulier en relation avec les revenus locaux, les industries et les services).

"Tourism in Cardiganshire : an Economic Study"

University of Surrey for Wales Tourist Board, 1974.

La nature et les caractéristiques du tourisme dans cette zone d'étude et ses effets sur l'économie.

Les incidences des dépenses du tourisme sur un aspect limité bien que représentatif du bien-être général des résidents dans cette région.

"The Economic Impact of Tourism: A Case Study in Greater Tayside"

University of Edinburgh for the Scottish Tourist Board, 1975.

Les coûts et les gains du tourisme (à savoir, la création d'emplois nouveaux et les revenus au sein d'une région suivant les différents types de vacances).

Application de l'effet multiplicateur à l'échelle régionale pour évaluer l'incidence économique des dépenses du tourisme.

"Economic Survey of the Tourist Industry in the South West"

South West Economic Planning Council, 1976.

Cette étude, qui passe en revue l'industrie touristique en Cornouaille, dans le Devon, et dans la plus grande partie du Somerset et de l'ouest du Devon, a été effectuée pour rechercher les bénéfices économiques nets dont le tourisme fait bénéficier la région, cette information devant servir de base pour élaborer les politiques futures.

"Eastbourne Tourism Study", 1976

Comité britannique du tourisme, 1977.

Enquêtes sur le tourisme à Eastbourne, ses effets sociaux et économiques, avec pour objectif de conseiller sur la meilleure façon d'encourager la commercialisation et le développement du tourisme à Eastbourne et d'améliorer les méthodes de recherche.

### "The Economic Impact of Tourism in Edinburg and the Lothian Region"

Roger Vaughan, pour le Comité Ecossais du Tourisme (Scottish Tourist Board), 1976.

L'incidence globale du tourisme pour la région d'Edinbourg et du "Lothian" ainsi que les principaux bénéfices économiques du tourisme en termes d'emplois et de revenus.

### "Tourism and the Environment"

Recherche effectuée par I. Rickson, 1974, Comité britannique du tourisme (anglais).

Examen de 4 grandes catégories de tourisme :

- Excursion d'une journée
- Tourisme intérieur
- Tourisme international
- Tourisme intercontinental

Définition de "l'environnement" ; ses aspects antagonistes et ses aspects mutuellement bénéfiques.

Problèmes majeurs : surpopulation dans les sites touristiques, incidence d'importantes mises en valeur nouvelles, dégradation des monuments historiques. Rôle et objectifs fixés par le Comité britannique du tourisme.

### "Tourisme and the Environment"

Note présentée à la Conférence du Comité britannique du tourisme, le 11 novembre 1971, par M. Henig. Comité britannique du tourisme, 1971 (angl.).

Les principales fonctions du Comité britannique du tourisme au niveau régional et national en relation avec le développement du tourisme et la conservation de l'environnement.

### "Planning for Tourism in England: a planning advisory note"

Comité britannique du tourisme, 1978 (angl.)

Le tourisme revêt une telle importance aujourd'hui que les autorités locales devraient être en mesure d'évaluer ses incidences et ses ressources, et de le prendre en considération lors de toutes les questions relatives à la planification. Cette note a été publiée à l'intention des responsables de la planification par le Comité britannique du tourisme en consultation avec les comités régionaux du tourisme et les services gouvernementaux appropriés.

"A Report on Pedestrian Counts Conducted at Four Towns in the Heart of England Region"

"A Report on Pedestrian Counts Conducted at Four Towns in the Thames and Chilterns Regions"

Public Attitude Surveys Ltd for English Tourist Board, 1977 (angl.)

Enquête sur les piétons dans les villes reconnues comme ayant une circulation encombrée au moment de la saison d'été, afin d'identifier la proportion de résidents, d'excursionnistes de la journée, et de touristes séjournant sur place ou ailleurs.

"Tourism in Cambridge"

City of Cambridge Planning Department, 1978 (angl.)

La situation actuelle du tourisme et les développements éventuels pour l'avenir à Cambridge. Discussion des politiques et du rôle futur du tourisme et la manière suivant laquelle des problèmes spécifiques pourraient être traités pour Cambridge.

"The Economic Impact of Tourist Spending in Skye"

University of Stirling for the Highlands and Islands Development Board, 1974.

Pour cette étude on a appliqué l'effet multiplicateur afin de mesurer l'incidence sur les revenus et les possibilités d'emploi offerts par le tourisme à Skye.

"Report on Survey of London Residents' Opinions of Tourism"

English Tourist Board, 1978.

Cette enquête avait pour objectif de recueillir l'opinion des résidents londoniens sur :

1. dans quelle mesure le tourisme est-il considéré par rapport aux autres problèmes spécifiques inhérents aux londoniens ?
2. leurs impressions sur le nombre actuel de touristes à Londres et leur augmentation dans le passé ;
3. les avantages et les inconvénients du tourisme pour eux-mêmes et les londoniens dans leur ensemble ;
4. l'utilisation qu'ils font des services offerts aux touristes ;
5. propositions d'actions que les autorités pourraient prendre pour la gestion du tourisme.

"Survey of Eastbourne Residents Opinions of Tourism"

English Tourist Board, 1977;

Cette enquête avait pour objectif de recueillir l'opinion des résidents d'Eastbourne et de deux paroisses voisines sur :

1. leurs impressions quant au nombre de touristes qui viennent visiter Eastbourne et la croissance du tourisme dans cette ville ;
2. les avantages et les inconvénients du tourisme à Eastbourne ;
3. la durée de séjour à Eastbourne et les raisons qui les ont amenés à y demeurer ;
4. l'emploi qu'ils font des services offerts aux touristes ;
5. l'emploi de services sociaux spécifiques et le montant des services payés.

"Tourism and the provincial theatre in England"

English Tourist Board, 1976.

Enquête montrant les différentes façons dont le tourisme profite aux théâtres provinciaux et à leurs protecteurs.

"Annual Report 1976-77"

Historic Building Council.

Rapport sur les dépenses consacrées à la conservation dans le cadre du budget de Chester.

"Annual Report 1977"

Ancient Monuments Board.

Rapport sur les dommages causés par les visiteurs à Stonenhenge et Silbury Hill.

"English Heritage Monitor, N° 2"

English Tourist Board, 1978.

Un examen détaillé des monuments anciens, des églises et bâtiments historiques du point de vue de la conservation et du tourisme. Le principal objectif de "Monitor" est de donner une image annuelle de l'héritage architectural de l'Angleterre en termes de conservation, de présentation, tenant compte de l'opinion des visiteurs en vue d'aider les autorités responsables de la conservation et de la planification ainsi que les personnes chargées de la commercialisation et du développement du tourisme.

"Cathedral Tourism: A Survey of Problems and Opportunities"

English Tourist Board, 1978.

Le nombre croissant de visiteurs dans les cathédrales a engendré des problèmes tels que l'encombrement et la détérioration des édifices. L'objectif de l'étude était d'identifier les points saillants et d'examiner les moyens de gérer le tourisme amenant à réduire les problèmes causés par le trop grand nombre de visiteurs et de mettre en relief les moyens d'accroître les revenus.

"Preservation Pays: Tourism and the Economic Benefits of Conserving Historic Buildings"

SAVE Britain's Heritage.

Cette étude a pour objet de montrer que les monuments historiques de Grande Bretagne, en dehors de leur valeur intrinsèque et de leur beauté, constituent une ressource économique d'importance ainsi qu'un bien en capitaux irremplaçable, contribuant de façon significative au moyen du tourisme à procurer des devises, un emploi local et la prospérité, et des recettes fiscales.

TURQUIE

"Tourism's Role in Economic Development: the case re-examined"

J. Diamond.

Economic development and cultural change, n° 3, avril 1977, (angl.) p. 539-544.

Analyse des problèmes économiques dans le développement du tourisme en Turquie.

"A decision structure for touristic investment allocations"

Gearing, Turgut Var, Swart.

AIEST (Association Internationale des Experts Scientifiques du Tourisme).

Revue de Tourisme, n° 1, janvier-mars 1972, p. 2-13. (angl.).

Analyse des retombées économiques liées au tourisme en tenant compte des diverses potentialités de la Turquie. Méthodologie.



## SUISSE

### "Tourisme et Environnement : faut-il souhaiter une concentration ou une déconcentration touristique ?"

B. Bornet, Université d'Aix-Marseille.  
Centre d'Etudes du Tourisme. Aix-en-Provence.  
Cahiers du Tourisme, série C, n° 28, septembre 1974, 107 p. (fr.).

Interrelations tourisme et environnement (contradictions et objectifs communs).

Tourisme et aménagement du territoire à travers l'exemple de la Suisse (dispositions légales de protection de l'environnement, nécessité d'un équilibre spatial du tourisme, coûts de l'aménagement touristique).

Stratégie de développement touristique.

### "Traffic problems in holiday resorts"

Dr. Urs Schaer.  
AÏEST (Association Internationale des Experts Scientifiques du Tourisme).  
Revue de Tourisme, n° 2, avril/juin 1978, p. 9-15 (angl.)

Causes des problèmes de circulation dans les lieux de villégiature et les zones de loisirs. Quelques problèmes spécifiques et leurs conséquences pour l'environnement.

Tentatives de résoudre les problèmes de circulation dans les lieux de villégiature à travers quelques exemples en Suisse.

### "Tourisme et agriculture de montagne - partenaire économique naturel dans les Alpes - l'exemple de la Suisse"

Prof. Dr C. Kaspar.  
AÏEST (Association Internationale des Experts Scientifiques du Tourisme).  
Revue de Tourisme, n° 1 janvier/mars 1978, p. 12-14 (fr.).

Impact du tourisme sur l'économie montagnarde en Suisse, notamment sur l'agriculture.

Mesures effectives et objectifs visant à harmoniser tourisme et agriculture, les deux facteurs du développement des régions montagnardes.

"Kritische Beurteilung bisheriger methodischer Ansätze zur Bestimmung der Belastbarkeit von Erholungslandschaften. Praktisches Beispiel für die Berücksichtigung von Belastungskriterien in der touristischen Planung"

Jost Krippendorf.

AIEST (Association Internationale des Experts Scientifiques du Tourisme).

Revue de Tourisme, n° 1 janvier/mars 1977, p. 2-7 (all.)

Problèmes de la détermination de la capacité de charge des zones de loisirs.

Exemple d'utilisation de critères pour la planification touristique en Suisse.

"Probleme der Belastung und Raumplanung im Berggebiet-Problèmes de charge et d'aménagement du territoire dans les régions de montagne"

Raumplanung Schweiz, Aménagement National Suisse, Bulletin d'Information du Délégué à l'Aménagement du Territoire, 3003 Berne, Bundesrain 20 ; n° 3 septembre 1978 (all., fr.).

Problèmes de charges (écologiques, économiques, sociales) liés au tourisme en montagne.

Le programme MAB (UNESCO) et les limites de charges écologiques. Stratégies et propositions pour le développement économique des régions montagneuses grâce au tourisme.

"Environnement suisse : la nouvelle phase  
Umwelt Schweiz : die neue Phase"

J. Stvan, J. Staub.

Institut Ecoplan, Genève, 1973, 101 p. (fr., all.).

Classification des événements ayant contribué à améliorer la qualité du milieu humain en Suisse.

Résultats de la récente politique écologique suisse, dans un cadre social économique plus général.

"Regards sur le tourisme suisse"

P. Risch.

Bulletin Economique et Financier de la Banque Cantonale de Berne, n° 12, Berne, janvier 1967, 32 p. (fr., all.)

Perspectives du tourisme en Suisse à travers l'étude de son rôle dans l'économie, des équipements - structure et fréquentation 1950-1965 - et des problèmes qu'il connaît actuellement.

Planification et coordination des mesures destinées à une utilisation optimum et à la préservation des atouts touristiques.

"Genève, les loisirs, le tourisme et l'aménagement de la ville et du Canton"

M. Baud-Bovy, N. Iten, J.P. Dellenbach, M. Rey, J. Iten,  
D.C. Vitelli

Atelier Coopératif d'Architecture et d'Urbanisme,  
Carouge-Genève, 1965, 54 p. (fr.)

Pour éviter la réduction des espaces de loisirs à Genève, l'ACAU recherche des sites encore favorables à protéger ou à mettre en valeur et propose une série de programmes, condition première d'un développement harmonieux des loisirs genevois.

"Fremdenverkehrsökologie, eine neue Dimension der Fremdenverkehrslehre"

C. Kaspar

Wien, 1975, 6 p.

Festschrift von Prof. Dr. P. Bernecker, p. 139-141.

"Bauen als Umweltzerstörung, Alarmbilder einer Un-Architektur der Gegenwart"

Keller Rolf.

Zürich, 1973.

"Die formelle Umweltqualität"

Bugmann Erich.

Solothurn, 1975.

"Probleme der Eignung und der Aufnahmekapazität touristischer Bergregionen der Schweiz"

Bezzola A.

St. Gallen, 1975.

Beiträge zum Fremdenverkehr und zur Verkehrswirtschaft  
herausgegeben vom Institut für Fremdenverkehr und Verkehrs-  
wirtschaft an der Hochschule St. Gallen.

Bd. 7 Reihe FV.

"Kapazitätsgrenzen alpiner Skigebiete"

Schönenberger Rolf L.

Zürich, 1973.

Inaugural-Dissertation.

"Les champs de ski du canton de Vaud"

Bridel Laurent.  
Lausanne, 1970.

Cahier de l'aménagement régional 10.

"Gesamtkonzeption für eine schweiz. Wald- und Holzwirtschafts-  
politik"

Eidg. Oberforstinspektorat.  
Bern, 1975.

"Die Berücksichtigung der ORL-Planung und des Natur- und Heimat-  
schutzes bei der Konzessionierung von Luftseilbahnen"

in: ORL-Information nr. 37/März 1975.  
Zürich, 1975.

"Le phénomène touristique et sa planification"

Bridel Laurent.  
Lausanne, 1976.

"Die bestehenden und potentiellen Skigebieten des Kanton Wallis"

Elektrowatt.  
Sion/Zürich, 1975.

"Raumplanische Eignung und Nutzungsanalysen im Berggebiet"

Gresch Peter.  
Birmensdorf, 1975.

Bericht Nr. 152 der Eidg. Anstalt für forstwirtschaftl.  
Versuchswesen Birmensdorf.

YUGOSLAVIE

"The Project on the Protection of Human Environment in the Yugoslav  
Adriatic Region" (The Adriatic III Project)

F. Gasparović et al.

Second Conference of Mediterranean Towns - Organising Com-  
mittee - Rijeka, Yougoslavie, octobre 1976, 15 p. (Deuxième  
Conférence des Villes Méditerranéennes - Comité d'Organisation).

Rapport sur l'état du projet conjoint UNDP/Gouvernement yougoslave sur la protection de l'environnement dans la région adriatique yougoslave, commencé en 1972. Contient des informations résumées sur le projet, sa structure et ses premiers résultats les plus importants.

"The Project on the Protection of the Human Environment in the Yugoslav Adriatic Region" (Rapport final)

F. Gasparović et équipe d'experts et de coordinateurs.

The Project Management, Rijeka, Yougoslavie, octobre 1977, 132 p.

Résultats de l'action coordonnée PNDV/Gouvernement yougoslave sur la protection de l'environnement humain dans la région adriatique yougoslave (Projet Adriatique III) commencé en 1972. Contient des informations de base, des données scientifiques, résultant des recherches effectuées dans le cadre des divers composants de l'environnement tels que la qualité de l'air, de l'eau et de la mer, l'écologie terrestre du tourisme, le patrimoine, les incidences sur la santé etc. Mesures proposées et actions futures pour l'environnement de la région.

"Tourism"

Equipe d'experts de l'Institut de l'Economie du Tourisme, chargée des études sur le tourisme pour le projet sur la protection de l'environnement humain dans la région adriatique yougoslave (The Adriatic III Project).

Le projet PNUD sur la protection de l'environnement humain dans la région adriatique yougoslave, Rijeka, Yougoslavie, avril 1974, 19 p.

Préparé pour la première réunion de la Commission consultative du Projet Adriatique III. Contient des informations de base, la situation de l'offre et de la demande en matière touristique et des questions de populations.

"Physical Planning and Development of Tourism in the Yugoslav Adriatic Region"

F. Gasparović et al.

Le projet PNUD/Gouvernement yougoslave sur la protection de l'environnement humain dans la région adriatique yougoslave, Rijeka, Yougoslavie, mars 1974, 85 p.

Etude sur le tourisme et l'environnement dans la région adriatique yougoslave.

"Co-ordinating Physical Plan for the Upper Adriatic Region"  
(Rapport final)

Instituts d'Urbanisme de Croatie, de Slovénie - Shankland Cox  
London - Otam Tourconsult Paris - Rome (F. Gasparovic et  
équipe de planification mixte).

Upper Adriatic Project, Rijeka, Yougoslavie, 1972, 123 p., cartes.

Présentation du plan d'aménagement pour la région de la Haute  
Adriatique, une zone de pression industrielle et touristique, avec  
plans détaillés, cartes et études de base.

Contient des informations de base, état présent, conditions et  
facteurs de développement, problèmes de concepts, de population,  
habitats, transports, infrastructure, préservation, etc.

"Alpine Tourist Centre Bovec" (Rapport final)

Institut d'Urbanisme Ljubljana - Otam Tourconsult Paris - Rome  
(M. Debelak, G. Wolf et Equipe de planification mixte).

Upper Adriatic Project, Rijeka - Ljubljana, Yougoslavie, 1972,  
205 p. et cartes.

Présentation du plan détaillé pour le centre touristique alpin de  
Bovec, Slovénie, préparé dans le cadre du projet sur la Haute  
Adriatique (PNUD-Yougoslavie, 1970-72).

"KRK Island" - Stratégie Plan

Institut d'Urbanisme de Rijeka - Shankland Cox and Associates,  
London (A. Randić, K. Jores et Equipe de planification mixte).

Upper Adriatic Project, Rijeka, Yougoslavie, 213 p. cartes,  
juin 1972.

Etude sur la stratégie et recommandations de planifications pour  
une stratégie actuelle et future de l'île de KRK, sous-région du  
port maritime de Rijeka, le plus important de Yougoslavie sur  
lequel s'exerce à la fois une pression industrielle et touristique  
croissante. Etude complémentaire préparée dans le cadre du  
Projet pour la Haute Adriatique (PNUD-Yougoslavie, 1970-72).

"Physical Development Plan for the South Adriatic Region of Yugoslavia"  
Rapport final

Instituts d'Urbanisme de Croatie, du Montenegro et de la Bosnie-  
Herzégovine (F. Gasparović et équipe de planification) - Consultant  
Consortium Tekne, Milan - CEKOP, Varsovie (P. Radogna et  
consultants).

South Adriatic Project, Dubrovnik Yougoslavie, février 1970, 96 p. cartes.

Plan de développement de l'aménagement régional. Rapport final du Projet PNUD/Gouvernement yougoslave pour la région touristique côtière de l'Adriatique méridionale (1966-69). Contient des informations de base sur les conditions existantes, un plan régional relatif aux problèmes de population, de développement, de transports et de préservation, ainsi que des stratégies pour sa mise en œuvre.

"Budva and Ulcinj Mater Plans"

Intermediary Project: Tourism Features.

The South Adriatic Project, Dubrovnik-Budva, Yougoslavie, mars 1969, 52 p., tableaux et cartes.

Etudes sur le littoral et ses équipements, équipement de loisirs, hôtels, évolution des flux touristiques et autres et schémas, possibles de plans directeurs pour les stations balnéaires de Budva et Ulcinj. Préparées dans le cadre du Projet Adriatique Sud (PNUD-Yougoslavie, 1966-69).

"Dubrovnik Master Plan"

et appendices

Vol. 1 : Appendices I-V

Vol. 2 : Appendices VI-XIV.

Institut d'Urbanisme de Croatie, Zagreb, Institut d'Economie du Tourisme, Zagreb, Institut d'Economie de Planification, Dubrovnik - SWECO Sweden and Associates Denmark (A. Marinović, C. Iversoon et équipe de planification mixte). Janvier 1969. Le plan: 219 p. cartes - Vol. 1 App: 188 p. et cartes, Vol. 2 App: 306 p. et cartes.

Présentation (volume 1) du Plan directeur pour la zone touristique de Dubrovnik et schéma pour le développement socio-économique futur dans le cadre de l'utilisation des sols. Les appendices (volumes 2 et 3) portent sur des problèmes géographiques, d'urbanisme, de paysages et de démographie, des problèmes économiques et non économiques, d'habitat, côtiers, de navigation, de communications et autres. Etabli dans le cadre du Projet adriatique Sud (PNUD-Yougoslavie, 1966-69).

### "Bilosevac - Makarska"

Plan détaillé.

Institut d'Urbanisme de Croatie, Zagreb, Institut d'Economie du Tourisme, Zagreb - SWECO Sweden and Associates Denmark (M. Salaj, N-F. Lenfstading et équipe de la planification mixte).

The South Adriatic Project, Dubrovnik, Yougoslavie, 1969, 54 p. et cartes.

Présentation d'un plan détaillé pour les stations balnéaires touristiques de Makarska et Bilosevac préparé dans le cadre du "Projet Adriatique Sud" (PNUD/Yougoslavie 1966-69). Contient des informations sur les conditions existantes, les facteurs économiques déterminants, le projet de planification urbaine, le logement, les transports, l'infrastructure, les paysages et autres questions.

### "Split Regional Plan"

Institut d'Urbanisme de Dalmatie Split - Shankland Cox and Associates London (B. Kalodjera, Ch. Bosel et équipe de planification mixte).

The South Adriatic Project, Dubrovnik-Split, Yougoslavie, mars 1970, 185 p. et cartes.

Présentation du plan régional pour la zone urbaine (port) de Split et les communes avoisinantes au bord de l'Adriatique avec une information de base, une stratégie de planification, mise en œuvre et recommandations. Préparé dans le cadre du "Projet Adriatique Sud" (UNDP-Yougoslavie, 1966-69).

### "Yougoslavie: La Côte Monténégrine"

Sauer, Claude.

Urbanisme, Paris, N° 129, 1972, p. 47-57, plans, cartes, photos, diagrammes.

La nécessité d'une planification intégrée du littoral monténégrin s'est concrétisée en 1967 par le lancement du "Projet Adriatique Sud". La région considérée s'entend d'une zone littorale mais aussi d'une hinterland de 100 à 150 kilomètres. Malgré de très fortes potentialités (100 à 300 000 unités d'accueil). La côte monténégrine ne sera pas entièrement livrée au tourisme de masse puisque les deux-tiers du littoral sont protégés. Une grande diversité de forme et d'activités devrait d'autre part éviter la création de zones exclusivement touristiques ou industrielles.





## OECD SALES AGENTS DÉPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DE L'OCDE

### ARGENTINA — ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L., Florida 165, 4° Piso (Galería Guemes)  
1333 BUENOS-AIRES, Tel. 33-1787-2391 Y 30-7122

### AUSTRALIA — AUSTRALIE

Australia & New Zealand Book Company Pty Ltd.,  
23 Cross Street, (P.O.B. 459)  
BROOKVALE NSW 2100 Tel. 938-2244

### AUSTRIA — AUTRICHE

Gerold and Co., Graben 31, WIEN I. Tel. 52.22.33

### BELGIUM — BELGIQUE

#### LCLS

44 rue Otlet, B1070 BRUXELLES Tel. 02-521 28 13

### BRAZIL — BRÉSIL

Mestre Jou S.A., Rua Guaipá 518,  
Caixa Postal 24090, 05089 SAO PAULO 10. Tel. 261-1920  
Rua Senador Dantas 19 q/205-6, RIO DE JANEIRO GB.  
Tel. 232-07. 32

### CANADA

Renouf Publishing Company Limited,  
2182 St. Catherine Street West,  
MONTREAL, Quebec H3H 1M7 Tel. (514) 937-3519

### DENMARK — DANEMARK

Munksgaards Boghandel,  
Nørregade 6, 1165 KØBENHAVN K. Tel. (01) 12 85 70

### FINLAND — FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa  
Keskuskatu 1, 00100 HELSINKI 10. Tel. 65-11-22

### FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,  
2 rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16. Tel. (1) 524.81.67

Principal correspondant :

13602 AIX-EN-PROVENCE : Librairie de l'Université.  
Tel. 26.18.08

### GERMANY — ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Centre  
4 Simrockstrasse  
5300 BONN Tel. 21 60 46

### GREECE — GRÈCE

Librairie Kauffmann, 28 rue du Stade,  
ATHÈNES 132. Tel. 322.21.60

### HONG-KONG

Government Information Services,  
Sales and Publications Office, Beaconsfield House, 1st floor,  
Queen's Road, Central. Tel. 5-233191

### ICELAND — ISLANDE

Snaebjörn Jónsson and Co., h.f.,  
Hafnarstraeti 4 and 9, P.O.B. 1131, REYKJAVIK.  
Tel. 13133/14281/11936

### INDIA — INDE

Oxford Book and Stationery Co.:  
NEW DELHI, Scindia House. Tel. 45896  
CALCUTTA, 17 Park Street. Tel.240832

### INDONESIA — INDONÉSIE

PDIN-LIPI, P.O. Box 3065/JKT., JAKARTA, Tel. 583467

### ITALY — ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni:  
Via Lamarmora 45, 50121 FIRENZE. Tel. 579751  
Via Bartolini 29, 20155 MILANO. Tel. 365083

Sub-depositari:

Editrice e Libreria Herder,  
Piazza Montecitorio 120, 00 186 ROMA. Tel. 674628  
Libreria Hoepli, Via Hoepli 5, 20121 MILANO. Tel. 865446  
Libreria Lattes, Via Garibaldi 3, 10122 TORINO. Tel. 519274  
La diffusione delle edizioni OCSE è inoltre assicurata dalle migliori  
librerie nelle città più importanti.

### JAPAN — JAPON

OECD Publications and Information Center  
Akasaka Park Building, 2-3-4 Akasaka, Minato-ku,  
TOKYO 107. Tel. 586-2016

### KOREA - CORÉE

Pan Korea Book Corporation,  
P.O.Box n°101 Kwangwhamun, SÉOUL. Tel. 72-7369

### LEBANON — LIBAN

Documenta Scientifica/Redico,  
Edison Building, Bliss Street, P.O.Box 5641, BEIRUT.  
Tel. 354429-344425

### MALAYSIA — MALAISIE

and/et SINGAPORE-SINGAPOUR  
University of Malaya Co-operative Bookshop Ltd.  
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru  
KUALA LUMPUR Tel. 51425, 54058, 54361

### THE NETHERLANDS — PAYS-BAS

Staatsuitgeverij  
Verzendsboekhandel  
Chr. Plantijnstraat  
S-GRAVENHAGE Tel. nr. 070-789911  
Voor bestellingen: Tel. 070-789208

### NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZÉLANDE

The Publications Manager,  
Government Printing Office,  
WELLINGTON: Mulgrave Street (Private Bag),  
World Trade Centre, Cubacade, Cuba Street,  
Rutherford House, Lambton Quay, Tel. 737-320  
AUCKLAND: Rutland Street (P.O.Box 5344), Tel. 32.919  
CHRISTCHURCH: 130 Oxford Tce (Private Bag), Tel. 50.331  
HAMILTON: Barton Street (P.O.Box 857), Tel. 80.103  
DUNEDIN: T & G Building, Princes Street (P.O.Box 1104),  
Tel. 78.294

### NORWAY — NORVÈGE

J.G. TANUM A/S  
P.O. Box 1177 Sentrum  
Karl Johansgate 43  
OSLO 1 Tel. (02) 80 12 60

### PAKISTAN

Mirza Book Agency, 65 Shahrah Quaid-E-Azam, LAHORE 3.  
Tel. 66839

### PORTUGAL

Livraria Portugal, Rua do Carmo 70-74,  
1117 LISBOA CODEX.  
Tel. 360582/3

### SPAIN — ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros, S.A.  
Castelló 37, Apartado 1223, MADRID-1. Tel. 275.46.55  
Libreria Bastinos, Pelayo, 52, BARCELONA 1. Tel. 222.06.00

### SWEDEN — SUÈDE

AB CE Fritzes Kungl Hovbokhandel,  
Box 16 356, S 103 27 STH, Regeringsgatan 12,  
DS STOCKHOLM. Tel. 08/23 89 00

### SWITZERLAND — SUISSE

Librairie Payot, 6 rue Grenus, 1211 GENÈVE 11. Tel. 022-31.89.50

### TAIWAN — FORMOSE

National Book Company,  
84-5 Sing Sung South Rd., Sec. 3, TAIPEI 107. Tel. 321.0698

### THAILAND — THAILANDE

Suksit Siam Co., Ltd.  
1715 Rama IV Rd.  
Samyan, Bangkok 5  
Tel. 2511630

### UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office, P.O.B. 569,  
LONDON SE1 9 NH. Tel. 01-928-6977, Ext. 410 or  
49 High Holborn, LONDON WC1V 6 HB (personal callers)  
Branches at: EDINBURGH, BIRMINGHAM, BRISTOL,  
MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

### UNITED STATES OF AMERICA — ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Center, Suite 1207,  
1750 Pennsylvania Ave., N.W. WASHINGTON, D.C. 20006.  
Tel. (202)724 1857

### VENEZUELA

Libreria del Este, Avda. F. Miranda 52, Edificio Galipán,  
CARACAS 106. Tel. 32 23 01/33 26 04/33 24 73

### YUGOSLAVIA — YOUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27, P.O.B. 36, BEOGRAD.  
Tel. 621-992

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées à :

OCDE, Bureau des Publications, 2 rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16.

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to:

OECD, Publications Office, 2 rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16.

PUBLICATIONS DE L'OCDE, 2 rue André-Pascal, Paris Cedex 16 - N° 41 408 1980

IMPRIMÉ EN FRANCE

(950 TH 97 80 03 2) ISBN 92-64-22060-7

